SUPPLÉMENT
AUX
ANNALES DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE

CAHIER N° 9

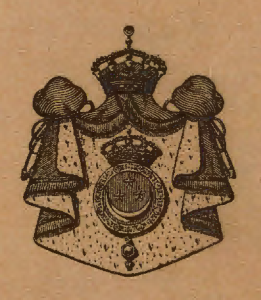
ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES
SUR LES
MONUMENTS DU ROI ZOSER À SAQQARAH

(1er FASCICULE)

PAR
JEAN-PHILIPPE LAUER

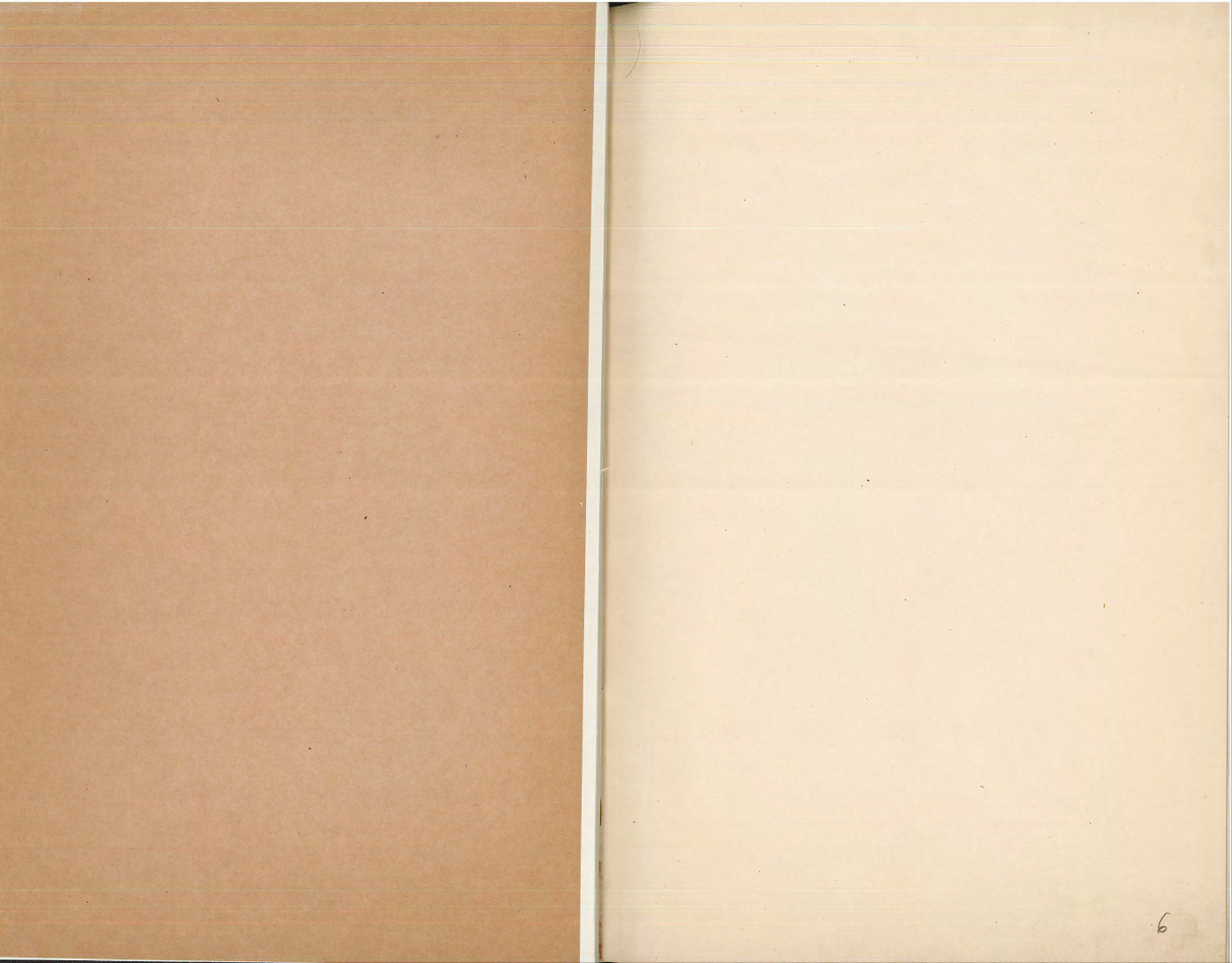
RÉPONSE À HERBERT RICKE

(*Bemerkungen zur ägyptischen Baukunst des Alten Reiches, I*)



LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

MCMXLVIII

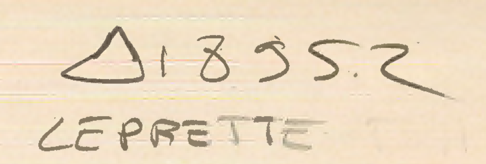

6

A Monsieur Leprette,
Inspecteur général de l'enseignement du français en Egypte,
en bien sympathique hommage,

[illegible]

RÉPONSE À HERBERT RICKE

(*Bemerkungen zur ägyptischen Baukunst des Alten Reiches, I*)



SUPPLÉMENT

AUX

ANNALES DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE L'ÉGYPTE

CAHIER N° 9

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

SUR LES

MONUMENTS DU ROI ZOSER À SAQQARAH

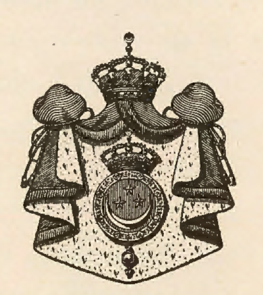
(1er FASCICULE)

PAR

JEAN-PHILIPPE LAUER

RÉPONSE À HERBERT RICKE

(*Bemerkungen zur ägyptischen Baukunst des Alten Reiches, I*)



LE CAIRE
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

MCMXLVIII



AVANT-PROPOS.

Les reconstitutions sur place, que nous avons entreprises aux monuments du roi Zoser suivant les principes de l'*anastylose,* nous ont déja permis et nous permettront sans doute encore de préciser ou de modifier certains points des restitutions théoriques que nous avions établies antérieurement dans nos *Études sur quelques Monuments de la III*[e] *dynastie*[1], et dans nos volumes sur la Pyramide à degrés[2]. Dans ces *Études complémentaires,* nous nous proposons donc de publier tous les résultats nouveaux que nous aurons pu obtenir concernant la connaissance de ces importants monuments et en même temps de répondre aux différentes questions qui ont été récemment soulevées ou qui pourront l'être à l'avenir par des auteurs étudiant ou commentant nos publications.

Nous saisissons l'occasion de l'édition de ce premier fascicule pour présenter les photographies de la maquette en plâtre de l'enceinte de la Pyramide à degrés, que nous avons pu réaliser au cours de la guerre, et dont des exemplaires se trouvent dans plusieurs musées d'Europe, en particulier, à l'Institut d'Art et d'Archéologie de l'Université de Paris, et au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles. Les renseignements concernant les vues de cette maquette sont donnés dans notre description des planches,

---

[1] Cf. *Ann. Serv. Antiq. Égypte,* t. XXVII à XXXII.

[2] *Fouilles à Saqqarah. La Pyramide à degrés. L'architecture,* t. I et II (1936), et *La Pyramide à degrés. Compléments,* t. III (1939). NOTA BENE: nos références à ces trois volumes seront indiquées par les abréviations, t. I, t. II ou t. III.

annexée à la fin de ce fascicule. Mais le principal objet de la présente étude est de discuter le substantiel mémoire de Herbert Ricke intitulé *Bemerkungen zur ägyptischen Baukunst des Alten Reiches*, I, publié en 1944 à Zurich dans *Beiträge zur ägyptischen Bauforschung und Altertumskunde* (H. 4) de l'Institut Borchardt.

RÉPONSE À HERBERT RICKE

(*Bemerkungen zur ägyptischen Baukunst des Alten Reiches, I*).

Cet intéressant travail, traitant spécialement des débuts de l'architecture monumentale en Égypte, est, comme on pouvait s'y attendre, presque entièrement consacré à l'ensemble funéraire du roi Zoser. Ricke y soulève une foule de questions concernant ces monuments, à propos desquelles il nous met presque constamment en cause, tantôt nous approuvant, tantôt, au contraire, nous critiquant. Une mise au point de notre part est d'autant plus nécessaire que nous avons relevé dans ses commentaires plus d'une interprétation erronée ou déformée de notre pensée, ce qui s'explique, sans doute, par la difficulté de traduire fidèlement certains termes ou certaines nuances d'une langue dans une autre ; parfois, en effet, Ricke nous reproche ce que nous n'avons pas dit, et parfois, au contraire, il abonde dans notre sens, mais sans paraître le reconnaître. Nous noterons ces points le moment venu, car nous préférons conserver pour la discussion l'ordre approximatif de son exposé.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ARCHITECTURE ÉGYPTIENNE, D'APRÈS RICKE.

Nous ne nous étendrons pas sur les considérations générales de philosophie esthétique, présentées sur un ton quelque peu doctrinal, par lesquelles il débute son mémoire, et où il marque surtout son désaccord avec ses collègues allemands Schäfer, von Bissing, Junker, Bulle, Kaschnitz-Weinberg, etc. Dans la *Chronique d'Égypte*[1], C. De Wit a donné une brève analyse de cette

[1] Janvier 1946, n° 41, p. 61 et seq.

introduction où Ricke, après avoir précisé ses idées sur les quatre éléments fondamentaux de l'architecture égyptienne, qui sont, à son avis, la structure, le style, l'intensité d'expression monumentale et la valeur symbolique, nous met en garde contre l'erreur de ceux qui prétendent juger les monuments égyptiens d'après nos idées modernes, et insiste sur les différences de conception essentielles entre l'architecture égyptienne et l'architecture grecque, qui se manifestent principalement dans un élément aussi important que la colonne. Tandis que la colonne grecque est l'expression esthétique de l'équilibre du corps humain, la colonne égyptienne représenterait une plante où le chapiteau ne peut être pris dans l'acception grecque. La structure même de l'architecture égyptienne est ainsi fondée sur des principes du règne végétal : des pyramides, des temples s'accroissent par couches concentriques comme les troncs des arbres, ce qui ne se rencontre jamais dans des monuments grecs. Nous aurons à reparler plus loin de ces théories renouvelées de Lepsius et de Borchardt, car elles appellent certaines réserves importantes.

Ricke note d'autre part à la base du style égyptien deux tendances contraires, l'une à la concrétisation de la forme et l'autre à son abstraction. Il cite comme exemple de la première tendance ces imitations très fidèles de corbeilles en schiste retrouvées sous la Pyramide à degrés (cf. t. III, fig. 14 et 17) ; la forme en est devenue l'objet essentiel primant l'aptitude à l'emploi. Il en est de même en architecture, pour les édifices simulés dans l'enceinte de Zoser. Quant à la tendance à l'abstraction de la forme nous la trouverions, à l'origine de la superstructure du mastaba à faces lisses, dans le passage du simple tertre à une forme géométrique régulière. Le grand tombeau de Bêt Khallâf et la Pyramide à degrés ne seraient ensuite que des expressions diverses d'un même besoin d'accroissement d'intensité monumentale suivant des principes du règne végétal : surélévation ou adjonction de couches concentriques. Mais ces deux édifices seraient encore en relation avec le corps humain par la forme oblongue de leurs plans, qui par une nouvelle abstraction disparaîtra bientôt à la pyramide à degrés de Meïdoum construite sur plan carré et aboutissant finalement après plusieurs agrandissements à la pyramide véritable.

Nous nous proposons de relever ci-après les inexactitudes de cette thèse en ce qui concerne spécialement la Pyramide à degrés de Zoser, et nous nous attacherons de même à examiner en toute objectivité les différents cas concrets posés par Ricke et à discuter les théories ou les solutions qu'il propose, en nous appuyant essentiellement sur les documents originaux, chaque fois qu'ils nous pourront être encore accessibles.

DOUBLE ORIGINE DE L'ARCHITECTURE ÉGYPTIENNE.

Ricke s'élève d'abord avec force contre la théorie de Junker, d'après laquelle l'architecture égyptienne à ses débuts n'aurait pas évolué de façon progressive et continue, mais aurait subi plusieurs « ruptures de style », dues à l'intervention d'architectes géniaux : tel aurait en particulier été le cas sous le règne de Zoser avec Imhotep, puis un peu plus tard sous Khéops avec un architecte inconnu. Une pareille thèse, estime Ricke, repose sur une mauvaise interprétation de l'origine de l'architecture monumentale égyptienne. Cette origine n'est pas unique ; de même que le peuple égyptien, l'architecture égyptienne puise ses sources dans deux conceptions d'existence opposées, celle du pasteur nomade et celle du cultivateur sédentaire.

Cette constatation n'est certes pas nouvelle, mais la plupart des auteurs considéraient que le stade du nomadisme ayant précédé généralement celui du sédentarisme, les modes de construction propres aux nomades auraient été à la base de ceux utilisés ensuite par les sédentaires, et que, par conséquent, l'architecture des seconds découlerait des procédés constructifs plus primitifs des premiers. Ricke, au contraire, et là est l'une des originalités de sa thèse, soutient que ces deux modes de construction ont été longtemps concomitants, que ceux particuliers aux nomades se seraient imposés au royaume prédynastique de Haute Égypte (dominé par des nomades devenus sédentaires), où ils se seraient développés peu à peu jusqu'à atteindre aux caractères d'une architecture monumentale pour le palais du roi, tandis que dans le Delta, où les terres cultivables s'étendaient sur de beaucoup plus vastes espaces, aurait fleuri uniquement une architecture de cultivateurs sédentaires. La fusion entre ces deux architectures se serait opérée au moment de l'unification de la Haute et de la Basse Égypte sous Ménès, et l'architecture nouvelle caractérisée principalement par les tombeaux du type de Négadah, dont de nombreux exemplaires se retrouvent à Saqqarah, Guizeh et Abou Roach, serait née à Memphis, la nouvelle capitale située à peu près à la limite des deux pays. Nous allons, dans les pages qui suivent, discuter cette thèse sur les exemples mêmes des architectures prédynastiques du Sud et du Nord que présente Ricke, et qui malheureusement se résument à fort peu de choses, surtout pour la Basse Égypte.

ARCHITECTURES PRÉDYNASTIQUES DE HAUTE ET DE BASSE ÉGYPTE.

1° *La Haute Égypte.* — Pour Ricke l'architecture monumentale prédynastique de Haute Égypte serait une architecture à charpente de bois et à parois de nattes [1], dont nous trouvons l'image dans les *serekh* des noms royaux des premières dynasties, ainsi que dans les simulacres de portes de palais (Prunkscheintüren) qui sont sculptés sur des sarcophages des IV[e] et V[e] dynasties de même que dans des chambres sépulcrales royales ou dans des mastabas des V[e] et VI[e] dynasties [2]. Cette architecture monumentale serait issue de l'architecture beaucoup plus archaïque de la tente du chef nomade figurée par le signe du sanctuaire royal, l'*itrt* de Haute Égypte. Ce sanctuaire *itrt*, sur les représentations les plus anciennes (voir fig. 1) [3], semble construit avec une ossature de bois

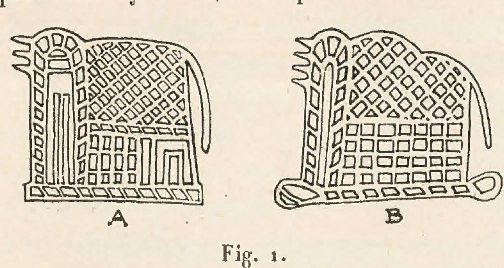


Fig. 1.

[1] Il ne s'agirait pas, comme le voudrait Reisner, d'une architecture mixte de bois et de brique, ni, comme Balcz la soutient, de simples constructions de madriers.

[2] Al. Scharff, dans un article paru tout récemment et intitulé *Das Grab als Wohnhaus in der ägyptischen Frühzeit* (*Sitzungsberichte der Bayerischen Academie der Wissenschaften,* 1944/46, H. 6, Münich 1947), discute également certains points du mémoire de Ricke. Il se refuse, en particulier, à considérer le *serekh* comme l'image du palais de Haute Égypte et voudrait y voir, au contraire, celle du palais de Basse Égypte ; il s'appuie en particulier sur les papyrus entrelacés qui ornent les « Prunkscheintüren ». On peut cependant rétorquer à cela, que si le papyrus orne ces représentations de portes de palais, et on le trouve dès le début de la I[re] dynastie, sur la stèle du Roi Serpent, ce que Scharff paraît ignorer (cf. G. Bénédite, *La stèle dite du Roi Serpent,* dans *Monuments Piot,* t. XII, 1905, pl. I), c'est peut-être que les rois de Haute Égypte, après avoir conquis la Basse Égypte, auraient tenu à faire figurer à l'entrée de leur palais, en quelque sorte comme trophée ou dernier fleuron de leur couronne, la plante héraldique du royaume du Nord nouvellement soumis.

[3] Voir également Ricke, *op. cit.,* p. 28, fig. 3, où il reproduit en particulier les empreintes de sceaux représentant cet *itrt,* récemment découvertes par Emery dans le tombeau d'Ḥor-Aḥa à Saqqarah.

recouverte de nattes. Il comporte à sa partie supérieure un profil ondulé se terminant par l'indication d'une sorte de queue pendant le long de la façade postérieure. A l'opposé, la façade principale couronnée par une toiture cintrée, paraît formée de poteaux verticaux avec trois ou quatre saillies qui ressemblent à des cornes.

Ricke estime qu'il s'agit là d'édifices représentant un animal monstrueux, et, se basant sur diverses considérations, il songe au rhinocéros africain à double

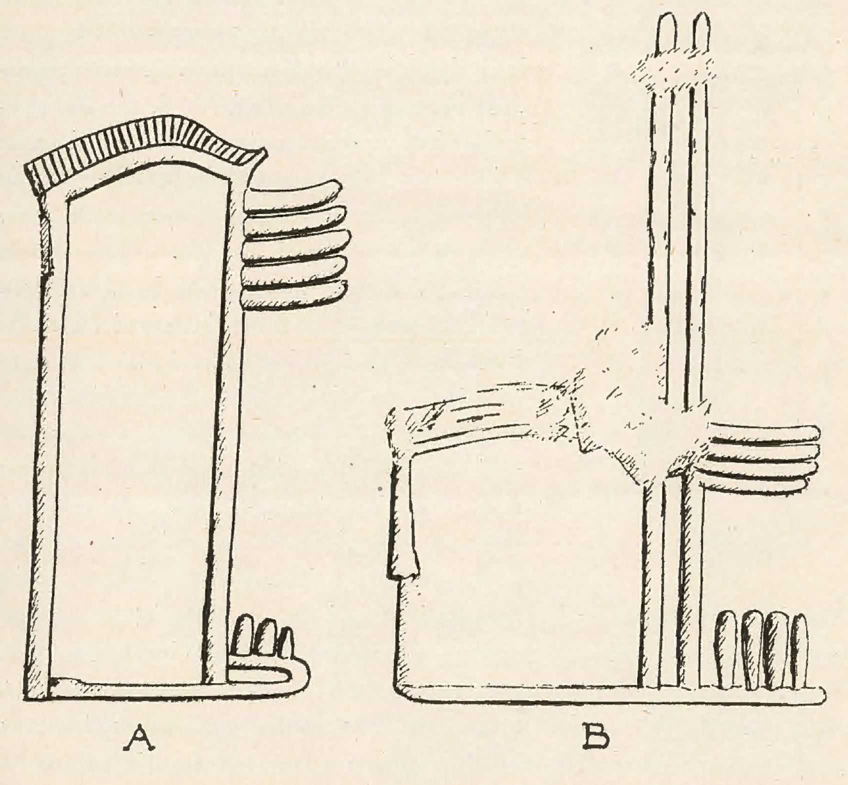


Fig. 2.

défense. Le chef nomade, probablement à une époque très reculée, où il s'agissait encore de tribus de chasseurs, aurait ainsi cherché à donner à sa tente un aspect monstrueux pour inspirer la terreur à ses ennemis. Sur des représentations moins anciennes les cornes sont confondues avec des extrémités saillantes de poutres ou de chevrons, le toit en silhouette de dos d'animal prend le profil des voûtes de naos, et la queue d'animal devient une natte suspendue (voir fig. 2, d'après t. II, pl. XXXVII, 1 et 2).

2° *La Basse Égypte.* — Quant à l'architecture des populations sédentaires paysannes de Basse Égypte, elle aurait été en brique crue, d'après l'interprétation que donne Ricke du sanctuaire prédynastique de la Basse Égypte, où il voit à la suite de son maître Borchardt une construction de brique crue, figurée de profil, avec des parois extrêmes montant haut et se silhouettant de part et d'autre d'une voûte en berceau représentée ici de face par convention graphique (voir fig. 3, d'après t. II, XXXVII, 3)[1]. Il rapproche la forme voûtée de ce type d'édifice de celle analogue des sarcophages en usage dès la IIe dynastie, dont la courbure de voûte cependant beaucoup plus aplatie (t. I, fig. 38) rappelle plutôt celle des simulacres de voûtes de brique crue qui marquent les dépendances de la «maison du Nord» dans l'enceinte de Zoser (t. I, fig. 199 et t. II, pl. IV).

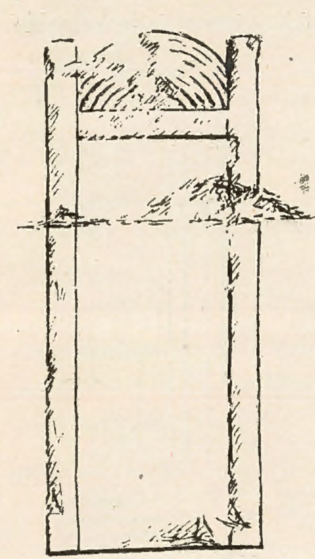


Fig. 3.

Ricke remarque que lorsque les deux sanctuaires d'état se trouvent juxtaposés, l'*itrt* de Basse Égypte est toujours figuré sans entourage de même que celui de Haute Égypte. Mais, par contre, lorsqu'il est seul comme sur les plus anciennes tablettes d'Abydos, il paraît reproduit avec plus d'exactitude, et comporte une cour entourée d'une clôture, ce qui contraste avec la simplicité de l'*itrt* de Haute Égypte sur les empreintes de sceaux de la Ire dynastie. Sur l'une de ces tablettes, un sanctuaire de la déesse Neith est représenté précédé d'une cour dont l'entrée est flanquée d'enseignes[2], tandis que sur une autre malheureusement incomplète le sanctuaire est à l'intérieur d'une grande enceinte de brique crue à redans, entourant probablement également des dépendances (voir fig. 4)[3]. Et Ricke, tout en reconnaissant que seules des fouilles mettant au jour des vestiges de ces édifices prédynastiques dans le Delta pourraient permettre d'y confirmer l'emploi de la voûte de brique crue, conclut cependant que l'on peut d'après

---

[1] Von Bissing voit au contraire dans ce type d'édicule une construction de nattes ou de clayonnage avec quatre poteaux d'angle.

[2] Cf. Petrie, *R. T.*, II, pl. III *a*. Cette tablette est reproduite par Ricke, fig. 10, 1.

[3] Cf. Petrie, *ibid.*, pl. VII, 8 et 9. Reproduction par Ricke, fig. 10, 4.

ces quelques rares figurations se faire une image approximative du palais du roi de Basse Égypte avant l'unification des deux Royaumes. Il se serait composé, dit-il, «d'une maison d'habitation en brique crue (?) couverte d'une voûte en berceau, précédée d'une cour et entourée d'un mur de brique à redans».

Il convient, à notre avis, de présenter plusieurs objections à ces vues de Ricke. En ce qui concerne tout d'abord l'architecture prédynastique de Haute Égypte, la filiation entre, d'une part, les figurations les plus archaïques du sanctuaire *itrt* du Sud, et, d'autre part, celles de la porte monumentale du palais de bois et de nattes sur les *serekh* royaux de la Ire dynastie (ceux de Djet et d'Oudimou, par exemple), ne nous paraît nullement évidente. Il nous semble même, au contraire, qu'il y ait là deux types de bâtiments très différents. L'un représenté en plus grande partie de profil, sauf un petit raccourci de la façade principale accusant une toiture cintrée (voir fig. 1)[1], fut peut-être une amplification pour le pavillon royal de la simple petite tente légère à charpente de roseaux, schématisée par le signe hiéroglyphique *sḥ*, qui comme l'assure Ricke, a pu avoir une origine nomade. L'autre ne comportant que des lignes verticales et horizontales apparaît essentiellement comme une construction de charpente, en bois équarris ou en rondins, dont les intervalles étroits étaient obturés par des nattes ou des tentures, qui pouvaient être relevées et enroulées autour de bois horizontaux pour laisser circuler l'air à volonté. Nous avouons ne trouver aucun caractère nomade à ce second type d'édifice, qui, par contre, semble fort bien adapté à un climat tropical. Cette architecture à base de bois, qui a toujours fait défaut en Égypte même, aurait donc pu y être importée des régions boisées du Haut Nil (Soudan ou Éthiopie); elle aurait été

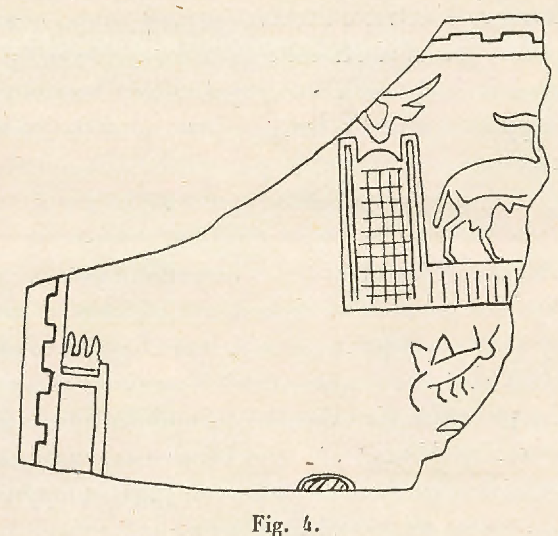


Fig. 4.

---

[1] Voir également sur la figure 3 de Ricke les nos 2 à 5 et le no 9.

adoptée en Haute Égypte à titre de luxe pour le palais royal uniquement, d'où le caractère héraldique pris ensuite par la représentation de la porte de ce palais dans les *serekh* des rois de Haute et de Basse Égypte.

Quant au premier type figuré par l'*itrt* de Haute Égypte, nous sommes enclin à penser comme Ricke que nous en avons à Saqqarah des transpositions plus ou moins amplifiées, d'une part, dans les chapelles à colonnettes cannelées de la « cour du Ḥeb-Sed » (côté ouest) et, d'autre part, dans les deux « maisons du Sud et du Nord » ; ces simulacres d'édifices présentent incontestablement la forme architecturale schématique du , qui constitue peut-être la façade du *pr-wr* , ou autrement dit de l'*itrt* de Haute Égypte. Ces simulacres auraient ainsi désigné dans la « cour du Ḥeb-Sed » les sanctuaires des dieux de la Haute Égypte, et dans les « maisons du Sud et du Nord » les deux édifices gouvernementaux, symboles du pouvoir du roi originaire de Haute Égypte sur les deux terres du Sud et du Nord [1].

Le fait que deux types d'édifices aussi distincts, apparemment l'un de caractère nomade et l'autre de caractère tropical, aient tous deux servi à marquer l'origine méridionale de la famille régnante, pourrait s'expliquer par la conquête de la suprématie totale sur l'Égypte en deux grandes étapes [2]. Une tribu peut-être nomade, ayant réussi à conquérir la suprématie sur la Haute Égypte, son chef aurait adopté pour habitation la demeure beaucoup plus vaste et confortable de l'un des rois vaincus, le palais tropical de bois et de nattes représenté sur le *serekh*. Cependant, afin de rappeler constamment son origine, le nouveau roi aurait tenu à exercer les fonctions de son pouvoir dans un édifice spécial (peut-être la salle du trône) construit dans le style caractéristique de l'ancienne tente de chef nomade, mais en y appliquant certains principes en usage dans le palais de bois et de nattes. Ainsi lorsque, longtemps après, le roi Ménès issu de cette famille régnante de Haute Égypte aura vaincu le royaume de Bouto, qui dominait alors le Delta, les représentations schématisées, respectivement dans le *serekh* et dans le *pr-wr*, du palais d'habitation d'origine tro-

[1] Nous avions déjà exprimé cette idée, t. I, p. 156, 167, 203.

[2] Le roi Zoser, par exemple, est toujours précédé sur ses stèles d'une enseigne principale comportant groupés sur le même support le loup *Oupouaout* (« celui qui ouvre les chemins »), la plume d'autruche (?) et l'uraeus. Nous aurions peut-être là une sorte d'allégorie de la conquête successive par la tribu d'Oupouaout ou avec son aide de la Haute puis de la Basse Égypte, symbolisées respectivement par la plume d'autruche, emblème probable d'une tribu de l'extrême sud de l'Égypte, et par l'uraeus de Bouto, en marquant au contraire l'extrême nord.

picale et du palais gouvernemental ou salle du trône d'origine nomade, seraient restées les marques symboliques de la suprématie du Sud sur le Nord.

En ce qui concerne la Basse Égypte, les documents que présente Ricke, pour essayer de fixer le type du palais des rois du Nord avant l'unification, se réduisent à si peu de choses, qu'il nous apparaît bien hasardeux d'en vouloir tirer des conclusions positives. En particulier, dans le fragment reproduit sur la figure 4, rien ne prouve que le sanctuaire de Basse Égypte inclu dans cette enceinte de brique à redans tout à fait incomplète ait été seul ; il pouvait fort bien s'agir d'une enceinte de *Ḥeb-Sed* ou de tout autre lieu de culte où des sanctuaires de Haute et de Basse Égypte auraient pu se trouver juxtaposés, comme c'est le cas dans l'enceinte de Zoser. Peut-on vraiment s'appuyer sur ce document et sur la représentation schématique du petit sanctuaire de la déesse Neith à Saïs, qu'il donne en 1 de sa figure 10 et où se trouve une indication de clôture, pour assurer que le monopole de l'idée d'enceinte doit être concédé à la Basse Égypte ? Ricke lui-même signale (p. 29) qu'il y aurait eu un petit mur bas autour du sanctuaire de Haute Égypte sur les exemples archaïques donnés sur sa figure 3 (principalement en 4). N'aurions-nous pas précisément un rappel de cette clôture dans la petite barrière des représentations un peu plus tardives du *pr-wr* (voir fig. 2) [1] ?

Peut-on, d'autre part, affirmer à la suite de Borchardt, comme tend à le faire Ricke, que l'*itrt* de Basse Égypte ait représenté un édifice de brique crue voûté en berceau ? Les cercles concentriques formant la toiture de ces édicules (fig. 3) peuvent aussi bien indiquer une tonnelle de roseaux ou de joncs que les lits d'une voûte de brique crue. Néanmoins, nous reconnaissons qu'il est assez plausible d'admettre comme ces auteurs, que la brique crue ait été déjà avant l'unification employée en Basse Égypte, où, si elle n'avait pas été une invention autochtone, elle aurait pu avoir été importée de Chaldée par l'entremise des navigateurs effectuant alors des échanges avec les localités des côtes syriennes [2]. Aussi l'hypothèse de Ricke de la fusion à Memphis, au moment de

[1] Les exemples de cette figure sont tirés des stèles du roi Zoser. Cf. *Pyr. à degrés*, t. II, pl. XXXVII, 1 et 2.

[2] Il est certain que l'on connaît actuellement des constructions de brique présentant des redans plus ou moins compliqués à des époques nettement plus anciennes en Mésopotamie qu'en Égypte. On peut même constater en Mésopotamie une certaine évolution de ce mode d'emploi décoratif de la brique (cf. H. Frankfort, *The origin of monumental architecture in Egypt*, dans *The American Journal of Semitic Languages...* vol. LVIII, oct. 1941), alors qu'en Égypte nous ne le voyons apparaître que soudainement à son stade le plus évolué dans les grandes tombes

l'unification de l'Égypte, d'une architecture de brique en usage dans les grandes fermes de Basse Égypte, avec l'architecture à charpente de bois et à panneaux de nattes du palais royal de Haute Égypte, ne doit-elle pas être écartée *a priori*.

TOMBES EN TERTRE ET TOMBES-MAISONS.

Ricke reprend ensuite sa thèse opposant le mode d'existence des nomades à celui des paysans, pour expliquer la forme même des tombes égyptiennes qu'il classe en tombes en tertre et en tombes-maisons. Il semble cependant que la tombe en tertre n'a nullement été l'apanage exclusif des nomades, et qu'elle a été au contraire utilisée de façon générale par les populations paysannes de la vallée du Nil jusqu'à l'actuelle région du Caire [1]. Dans toute la vallée, les terres cultivables forment, en effet, un long et étroit ruban bordé de deux déserts, où bien avant les temps historiques les populations sédentaires purent creuser leurs tombes à l'abri des infiltrations, et les protégèrent contre les atteintes des bêtes sauvages par de petits monticules de sable, de terre ou

de la Ire dynastie. On a été ainsi tenté d'admettre que nous nous trouvions là en présence d'une importation venue de Mésopotamie à cette époque. Il convient, cependant, de ne pas perdre de vue que, si nous connaissons partiellement certaines nécropoles de Haute Égypte, comme celle d'Abydos, où la brique fait défaut dans les tombes préhistoriques, nous ne connaissons rien, jusqu'à présent, des habitations ni même des tombes des capitales prédynastiques du Delta comme Héliopolis et Bouto. Il est donc tout à fait prématuré de nier la possibilité d'une évolution de la construction de brique dans le Delta durant cette période, d'autant qu'antérieurement l'emploi de mottes d'argile moulées à la main de façon irrégulière et constituant un acheminement vers la brique crue fait déjà son apparition à Mérimdé (cf. JUNKER, dans : *Mitteilungen des Deutschen Instituts... in Kairo,* III (1932), p. 168) et que dans le site prédynastique de Méadi de grandes briques quadrangulaires ont été découvertes (cf. O. MENGHIN, *ibidem,* V (1934), p. 112, et MUSTAFA AMER, dans : *Bulletin of the Faculty of Arts,* vol. I, Part. II, p. 322).

[1] Tout récemment F. Debono à la suite du R. P. Bovier-Lapierre, a découvert en Basse Égypte à l'entrée du Ouadi Hof non loin d'Hélouan, dans le site d'El-Omari, où l'on avait constaté comme à Mérimdé la pratique d'enterrer les morts dans les fonds de cabanes mêmes, le cimetière d'un autre village préhistorique comportant des sépultures en légères excavations recouvertes par quelques grosses pierres constituant de petits tertres. Les squelettes avaient la tête au nord, la face tournée vers l'est, alors que dans les fonds de cabanes d'El-Omari ils avaient la tête au sud et la face vers l'ouest.

de pierres, comme cela se pratique d'ailleurs encore aujourd'hui. Dans le Delta, au contraire, où le désert est souvent fort distant des lieux d'habitation, on dut, lorsque les maisons mêmes ne furent pas utilisées comme sépultures, éprouver la nécessité de surélever les tombes, pour les mettre à l'abri de l'inondation ou des infiltrations, et de les construire en superstructure comme les maisons. De cette nécessité commune à l'habitation du vivant et à celle du mort, jointe à la conception d'une survie où les besoins étaient les mêmes qu'ici-bas, dût naître de bonne heure l'idée de s'inspirer de l'une pour l'autre. Il est ainsi plausible d'admettre que cette conception de la tombe-maison se soit développée surtout dans le Delta, alors que dans la vallée le mort était placé simplement dans une fosse recouverte d'un petit tertre. Ces deux modes d'ensevelissement ne sont aucunement caractéristiques du nomade ou du sédentaire ; ils résultent simplement de particularités topographiques et de conditions d'habitat différentes s'imposant à des populations qui pouvaient être également sédentaires.

LE TYPE DE NÉGADAH.

Ricke s'étend longuement sur la structure spéciale des tombeaux du type de Négadah et s'attache à rejeter les différentes suggestions faites par Balcz [1]. Celui-ci avait cherché à démontrer que l'origine des façades à redans de ce type n'aurait pu résider dans la construction de brique et serait résultée d'une technique de construction de bois à poteaux et madriers assemblés par des liens, où le contreventement latéral aurait été assuré par les bois ronds ou rouleaux qui se retrouvent de façon presque constante au-dessus des portes et des fenêtres égyptiennes. Cette architecture, dont le souvenir apparaît également dans les *serekh* des noms d'Horus royaux, et dans les fausses-portes d'apparat des mastabas, aurait été celle du palais royal. Elle serait née en Basse Égypte, comme le prouveraient les papyrus entrelacés qui ornent ces fausses-portes, et que Balcz considère comme le symbole de la réunion de deux états du Delta à l'époque préhistorique ; elle aurait été transposée dans les grands mastabas de brique de la Ire dynastie, qui reproduiraient ainsi en une autre matière le palais royal de bois.

Ricke, de son côté, voit dans la structure particulière des entrées de palais, figurées sur les *serekh* des premiers rois de la Ire dynastie, des charpentes portantes

[1] *Mitteilungen des Deutschen Instituts für ägyptische Altertumskunde in Kairo,* Augsburg 1930.

reliées par des pièces de bois horizontales, et entre lesquelles auraient été tendues des nattes. Quant aux bois ronds, il se refuse à juste titre à y voir des pièces de contreventement dont l'effet aurait été nul, et il les interprète comme des nattes roulées, idée que nous avions déjà exprimée à propos du rouleau orné de faïences bleues des stèles des appartements funéraires de Zoser (t. I, p. 35). Ricke rappelle que, contrairement à ce qu'affirme Balcz, des représentations analogues de nattes roulées existent également à Abydos dans le temple de Séti Ier au-dessus des fausses-portes sculptées sur les parois du fond des chapelles des grands dieux[1]. Considérant, d'autre part, qu'un palais ne devait avoir qu'une seule entrée monumentale, il se refuse à voir la représentation exacte de ce palais dans le type de Négadah. L'élément le plus monumental du palais répété en motifs décoratifs se trouverait là en outre dans un but symbolique ; il s'appliquerait essentiellement à la tombe du roi et à celles de membres de sa famille. Les prétendues tombes royales d'Abydos, qui ne paraissent pas avoir présenté ce décor à redans, n'auraient été que des cénotaphes élevés par les rois des deux premières dynasties dans la nécropole de leurs ancêtres. Quant aux papyrus entrelacés, Ricke les considère comme de simples éléments décoratifs sans aucune valeur symbolique comparable à celle du *samtaoui*[2], et conclut que le type du tombeau de Négadah serait né à Memphis de la fusion des deux traditions funéraires et architecturales de Haute et de Basse Égypte, au moment de l'unification des deux royaumes par Ménès.

Jusqu'ici, sauf en ce qui concerne l'interprétation de ces papyrus, nous sommes pleinement d'accord avec Ricke, qui s'attache ensuite à déterminer quelles auraient été dans ce type d'édifice les parts respectives des deux pays. A la Haute Égypte appartiendraient la disposition en excavation des chambres funéraires proprement dites, ainsi que les combinaisons de redans qui constituaient, à son avis, des fausses-portes imitées de la porte du palais de bois et de nattes du roi du Sud. A la Basse Égypte reviendrait tout ce qui rappelle la disposition d'une maison ou d'une ferme avec son enceinte, car, assure-t-il, une enceinte de briques à redans exista dans le sanctuaire du Nord dont il a déjà été question (voir fig. 4), alors que dans les sanctuaires du Sud, elle fait défaut. Il conclut ainsi que le type de Négadah aurait trouvé son point de

[1] Cf. A. M. Calverley, *The Temple of King Sethos I at Abydos*, vol. I, pl. 21, 29 et vol. II, pl. 9, 17, 34.

[2] Voir *supra*, p. 4, note 2, où nous suggérons que ces papyrus, auraient pu, symbolisant la soumission du Nord au roi du Sud, être placés ainsi en trophées sur la porte du palais traditionnel de ce dernier.

départ dans la tombe du roi de Basse Égypte dont les façades auraient représenté l'enceinte à redans de son palais de brique.

Cependant, nous devons constater que la discrimination des influences de la Haute et de la Basse Égypte dans la constitution même des redans n'apparaît pas clairement dans cet exposé de Ricke. Il conviendrait, en effet, de discerner dans ces murs, comme nous l'avons fait à propos de l'enceinte de Zoser où la chose est particulièrement nette (t. I, p. 82-83), deux groupes d'éléments très différents : d'une part, les grands et larges saillants qui proviennent très vraisemblablement des enceintes de brique crue, où ils pouvaient servir soit de contreforts, soit d'éléments de défense comme des demi-tours ou des bastions, et, d'autre part, les petites découpures en redans, qui furent probablement motivées à l'origine par le désir de reproduire en brique crue, dans un but symbolique, l'apparence de l'entrée monumentale du palais de bois et de nattes du roi de Haute Égypte. Si donc il était établi de façon certaine que la construction de brique était en usage à l'époque prédynastique dans le Delta, mais non encore dans la vallée, nous pourrions admettre que le premier groupe d'éléments ait été un apport de la Basse Égypte, tandis que le second seul aurait été un apport de la Haute Égypte.

Ces réserves faites, et tout en rappelant que l'opposition entre nomadisme et sédentarisme ne nous semble pas avoir à entrer en ligne de compte ici, nous approuvons dans ses lignes générales la thèse de Ricke sur la double origine du type de Négadah. Nous ferons toutefois observer qu'au risque de nous faire taxer de partisan attardé du « matérialisme esthétique », il nous semble y avoir place pour une solution intermédiaire entre la thèse de Balcz posant en principe qu'une forme d'art, en architecture, ne naît pas d'une idée spontanée de l'architecte, mais qu'elle est essentiellement tributaire du matériau employé, ainsi que de la destination de l'édifice, et celle de Ricke affirmant, au contraire, qu'« une forme d'art ne peut naître ni d'un matériau, ni d'une technique de construction, ni de la réalisation d'un objectif matériel, mais uniquement de la satisfaction d'un besoin idéal ».

Nous n'approuvons ainsi pas Ricke lorsqu'il reproche à Balcz ses efforts pour démontrer que la construction de brique n'aurait pu expliquer l'origine des découpures à redans du type de Négadah, et que c'est dans la construction de bois qu'il faut la chercher. Certes, loin de nous la pensée de vouloir rejeter la force de l'idée créatrice, ou de contester la valeur des principes posés par l'esprit humain ; mais peut-on, par contre, négliger l'importance extrême de

la matière sur la forme donnée à l'œuvre d'art [1], et le chef-d'œuvre architectural ne résulte-t-il pas précisément d'une harmonie parfaite entre le programme posé et son mode d'expression dans une matière donnée? Le changement de cette dernière entraînera normalement une modification des formes ou des proportions, et une nouvelle harmonie devra être recherchée [2]. Une architecture critiquable au premier chef n'est-elle pas celle qui ne tient pas compte d'un emploi rationnel des matériaux? Il est entendu que l'on peut parfois transposer une forme ou un élément donné d'un matériau dans un autre, mais le résultat n'en est pas toujours heureux ni intéressant. Des villas modernes, où l'on s'ingénie à trouver un parti décoratif en reproduisant en ciment des pans de bois de maisons du moyen âge, souvent tracés en dépit du bon sens, ne sont guère des exemples d'architecture à propager! Aussi considérons-nous que la tentative de Balcz se justifie parfaitement; malheureusement une connaissance insuffisante des principes de la construction et une étude un peu trop superficielle du problème, l'ont conduit à des conclusions évidemment fort contestables.

Pour Ricke la structure à redans ne dérive pas d'un matériau ou d'une technique, comme le soutient Balcz; elle serait simplement la réalisation du principe de la saillie et du retrait alternés suivant un rythme, principe applicable à toute matière, et qui l'aurait été de tout temps. Et il ajoute sous une forme humoristique « qu'on le retrouve de nos jours aussi bien appliqué à l'agencement magnifique des sardines à l'huile sur un plat à hors-d'œuvre qu'à l'ordonnance monumentale des murs d'avenues »! Sans insister autrement sur ce cas des sardines, qui sont plutôt ainsi rangées dans leurs boîtes mêmes où le côté pratique d'une pareille disposition apparaît clairement, nous ferons observer que dans les cas des murs à redans il faut voir également à l'origine une raison utilitaire, de stabilité ou de défense; c'est seulement ensuite que ces pilastres de renforcement, ces contreforts ou ces bastions ont pu donner lieu à ce type de décor applicable à tous les matériaux, mais plus spécialement à la brique.

[1] Henri Focillon, dans son admirable ouvrage, *Vie des formes,* n'écrivait-il pas (p. 47) : « ...L'art n'est pas seulement une géométrie fantastique, ou plutôt une topologie plus complexe, il est lié au poids, à la densité, à la lumière, à la couleur... », et peu après (p. 48) : « Ainsi la forme n'agit pas comme un principe supérieur modelant une masse passive, car on peut considérer que la matière impose sa propre forme à la forme... »

[2] Focillon (*op. cit.,* p. 51-52) écrit encore : « ...c'est que les matières de l'art ne sont pas interchangeables, c'est-à-dire que la forme, passant d'une matière donnée à une autre matière, subit une métamorphose ».

Néanmoins, il nous paraît bien douteux qu'on ait pu arriver dans la construction de brique par simple recherche d'effets artistiques à une combinaison de redans aussi découpés que celle du type de Négadah. Nous avons là certainement la transposition en briques d'éléments d'une architecture à base de bois; et c'est sur ce point seulement que Balcz a raison dans une certaine mesure. Ricke, d'ailleurs, est forcé de l'admettre, puisqu'il reconnaît également dans ces éléments la représentation de la fausse-porte du palais de bois et nattes du roi de Haute Égypte. Leur interprétation ne diffère alors que pour les panneaux en retrait que Balcz considère comme des madriers [1], tandis que Ricke y voit des nattes. Mais là encore une solution moyenne doit intervenir. Le panneau principal en retrait marquant la porte proprement dite représente incontestablement un vantail de bois. A l'origine, sans doute, cette porte était-elle fermée simplement par une natte déroulée, mais dès avant le début de la Ire dynastie on avait dû lui substituer une porte en bois, ou on l'avait doublée par celle-ci [2]. Seuls les panneaux secondaires en retrait, beaucoup plus étroits, qui encadrent la porte étaient formés de nattes ou de tentures.

Ricke, d'autre part, rectifie à juste titre l'interprétation de Balcz et de beaucoup d'autres auteurs, considérant la tombe de Négadah comme la représentation fidèle de la façade du palais du roi. Il ne s'agit, en effet, que d'une

[1] Il se base pour cela sur les découvertes de panneaux de bois à assemblages par liens de cuir faites par Petrie à Tarkhan (t. I, pl. X, 4), où ce dernier crut voir des éléments d'une maison démontable. Cependant, cette hypothèse de Petrie ne peut être soutenue; il s'agissait simplement d'un revêtement de bois à l'intérieur d'une tombe, comme Montet en a retrouvé dans des mastabas de la Ire dynastie à Abou-Roach (cf. *Kêmi,* t. VII, pl. XIII, 2) et comme nous en avons recueilli personnellement des vestiges en place sur les parois de la galerie V de la Pyramide à degrés (t. I, p. 57-58). A ce sujet, Ricke fait remarquer avec raison que les planches provenant de la galerie III de cette pyramide (t. I, p. 54, fig. 27 et 28), que j'avais cru pouvoir attribuer à un brancard, n'étaient autres que des planches de placage de même type que celles de la galerie V.

[2] Dans les façades de palais des souterrains de la Pyramide à degrés et du tombeau du Sud, les stèles fausses-portes de Zoser représentent encore les deux systèmes juxtaposés de façon tout à fait nette : d'une part, la natte roulée, figurée par les faïences bleues et les liens sculptés dans la pierre, et d'autre part, au dos théorique des panneaux des portes où le roi Zoser est représenté en bas-relief, l'indication probante des portes de bois avec leurs gonds et leurs traverses (t. I, fig. 89).

représentation partielle limitée à l'entrée monumentale du palais royal de Haute Égypte, considérée comme l'élément le plus riche et le plus caractéristique de son architecture, et placée ici en décor symbolique dans une enceinte de brique crue qui, elle-même, serait par contre caractéristique de la Basse Égypte. Cependant, comme cet élément de porte monumentale est inséré un grand nombre de fois sur le pourtour du type de Négadah, Ricke estime que les points de vue esthétique et symbolique ne suffisent pas à expliquer cette répétition, car la fausse-porte était considérée par les Égyptiens comme une réalité. Assurant, d'autre part, à l'encontre de Reisner que le tombeau de ce type est une tombe-maison ou plus exactement une tombe-ferme et que l'habitation proprement dite du mort, constituée par les chambres centrales en excavation, ne communique pas avec les magasins situés sur leur pourtour mais à un niveau supérieur, il se demande si ceux-ci n'auraient pas été destinés à d'autres qu'au possesseur du monument. Il propose alors la solution étrange suivante : ces magasins accessibles de l'extérieur par les fausses-portes, auraient servi aux âmes des morts du cimetière environnant ayant perdu ou épuisé leur équipement funéraire, ou encore à des démons avides ; tout en détournant ces âmes ou ces démons du mobilier et des approvisionnements de la tombe proprement dite, ils auraient ainsi permis l'exercice d'une importante charge royale, celle de pourvoir, dans l'au-delà comme ici-bas, à l'alimentation des sujets durant les périodes de disette.

La principale objection que l'on puisse présenter à cette théorie, certes d'un bel altruisme, est qu'elle serait à la rigueur admissible si les magasins du pourtour avaient essentiellement contenu des provisions alimentaires ; mais dans la grande tombe dite de Hemaka (probablement celle du roi Oudimou lui-même), c'est, au contraire, de ces magasins qu'Emery tira la plupart des remarquables objets aujourd'hui exposés au Musée du Caire : outils de bois et de silex, armes, petits disques, boîtes de jeux, palettes, etc. [1]. De même dans le tombeau à redans du règne de Djer, dégagé en 1946 par cet archéologue, l'extraordinaire et unique collection d'instruments et d'ustensiles de cuivre de toute espèce gisaient également dans les magasins supérieurs. Les rois et les grands auraient alors poussé bien loin la générosité en offrant tous ces précieux objets à des esprits errants affamés ! Il nous semble donc qu'il faille chercher une autre raison à la représentation de ces portes, et c'est l'enceinte de la Pyramide à degrés qui va nous permettre de l'entrevoir.

---

[1] Cf. *The tomb of Hemaka*, pl. 11 à 16 et 20 à 23.

LE MUR D'ENCEINTE DE ZOZER À SAQQARAH

(voir pl. II, III et IV).

Si dans le palais ou le domaine royal, il n'y avait qu'une porte principale d'apparat, il devait y avoir en outre de nombreuses portes secondaires ou de service, et les magasins de chaque catégorie d'approvisionnement possédaient sans doute la leur. Il eut été, en effet, anormal de faire pénétrer par la porte d'apparat les arrivages de céréales, de fruits, de boissons, les chargements de vaisselle, etc. Tel dut être le rôle d'une partie des quatorze simulacres de portes fermées de l'enceinte de Zoser, où ce nombre, quoiqu'en dise Ricke [1], ne nous paraît pas excessif sur un pourtour de domaine de près de 2 kilomètres. Il ne s'agit évidemment pas dans ce cas d'une copie absolue de la résidence royale de Memphis, mais d'une adaptation aux besoins du roi dans l'au-delà et aux nécessités de son culte funéraire. Nous sommes d'accord sur ce dernier point avec Ricke, qui admet en outre, comme nous, que l'emplacement de l'entrée de l'enceinte de Zoser vers son angle sud-est aurait vraisemblablement correspondu à celui de l'entrée principale de sa résidence de Memphis.

En ce qui concerne les simulacres de portes fermées du pourtour de l'enceinte, il considère que ceux que nous avons numérotés 1 et 2 (fig. 5) auraient respectivement donné accès aux chambres bleues avec les stèles et au caveau de granit du tombeau du Sud. Les simulacres suivants, 3 à 12 inclus, répartis de façon plus régulière, auraient correspondu aux fausses-portes de palais ouvrant sur les magasins supérieurs dans le type de Négadah, et auraient comme là permis aux esprits errants affamés de venir se rassasier ! Le 13e simulacre de porte aurait donné accès aux installations situées immédiatement au nord de la « maison du Nord », tandis que le 14e, situé devant le massif qui limite la « cour du Ḥeb-Sed » vers le nord, aurait conduit à travers ce massif à la cour bordant à l'est la Pyramide, au pied de laquelle se seraient dressées comme à Meïdoum des stèles levées encadrant peut-être une table d'offrande.

---

[1] Il écrit (p. 66) : « Lauer a vu dans les simulacres de portes du mur d'enceinte de Saqqarah la réplique des portes de la ville ou des portes « du domaine royal » de Memphis, et une enceinte de ville ou de palais avec 15 portes est naturellement une chimère. » Or, pour ne citer qu'un exemple, le palais de Sargon à Khorsabad, dont la superficie était moitié moindre que celle de l'enceinte de Zoser, ne comportait pas moins d'une douzaine de portes extérieures.

A cette dernière suggestion, concernant la raison d'être du 14ᵉ simulacre de porte, nous ferons observer que nous n'avons aucun moyen d'en vérifier la possibilité sur le terrain bouleversé en ce point. Par contre, si un lieu de culte exista sur cette face du monument, comme nous en avions retrouvé les traces en lisière de l'alignement M_3 du mastaba initial sous la forme de deux stèles levées, au droit de chacun des puits funéraires des membres de la famille royale (voir fig. 6), il est fort vraisemblable qu'après l'agrandissement de ce mastaba et sa transformation en pyramide à degrés, le culte aurait été toujours réservé ici à ces personnages et non pas au roi même. Le service de ce dernier, il y a tout lieu de le supposer, aurait été assuré dans le temple accolé à la face nord de sa pyramide où se trouve également l'accès à celle-ci. Enfin ce 14ᵉ simulacre de porte pouvait tout simplement correspondre au bâtiment qui limitait au nord la cour du Ḥeb-Sed, et qui comportait devant sa face sud un couloir en chicane aboutissant vraisemblablement à une fausse-porte.

Nous sommes d'accord avec Ricke sur la raison d'être de la 13ᵉ fausse-porte. Quant aux nombreux simulacres qu'il attribue aux magasins, seuls les nᵒˢ 7 à 12 auraient pu, semble-t-il, correspondre à ceux-ci. Les quatre premiers au moins (nᵒˢ 3 à 6) sont probablement les portes des tombes du personnel royal; car ces souterrains de l'ouest de l'enceinte, recouverts d'une superstructure à toiture arquée comme le tombeau du Sud (voir pl. V), furent à notre avis des tombes, celles des nombreux serviteurs de Zoser, qui devaient le suivre dans l'au-delà. Elles correspondraient ainsi aux « tombes subsidiaires » réparties autour de plusieurs des édifices funéraires royaux de la Iʳᵉ dynastie, et indiqueraient peut-être que la coutume barbare, consistant pour les rois à faire sacrifier à leur mort un certain nombre de leurs sujets, aurait été encore pratiquée au début de la IIIᵉ dynastie [1]. Ces tombes, qui représentent en somme les communs de la résidence royale, disposaient normalement, étant donné leur grand développement (plus de 400 mètres de long), d'un certain nombre de portes vers l'extérieur de l'enceinte, de même que les magasins d'approvisionnement de la région nord. Le tombeau du Sud comportait également la sienne (nᵒ 2), mais celle-ci ne correspond pas à l'emplacement du puits, comme l'aurait voulu Ricke, ni à aucun point caractéristique. Quant au simulacre de porte nᵒ 1, où il voit un accès aux chambres souterraines à faïences bleues de ce tombeau, nous pensons qu'il aurait plutôt été en correspondance avec un

[1] Cette coutume se retrouvera encore sous le Moyen Empire à Kerma au Soudan et beaucoup plus tard au Royaume de Méroé (cf. Dows Dunham, *Two Royal Ladies of Meroe*, dans : *Museum of Fine Arts, Boston. Communications to the trusters*, VII).

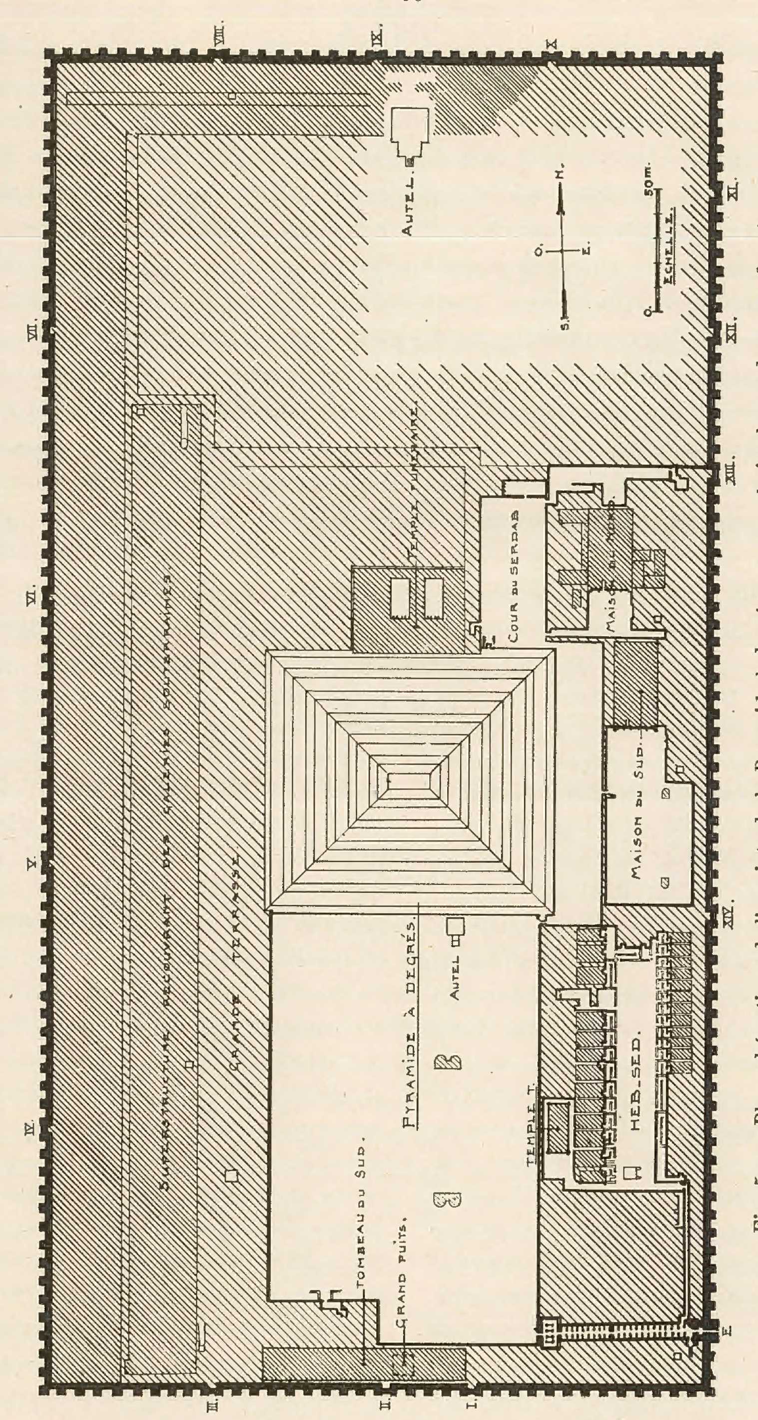


Fig. 5. — Plan schématique de l'enceinte de la Pyramide à degrés avec ses 14 simulacres de portes fermées.

autre simulacre probablement ménagé dans le mur à redans méridional de la grande cour sud [1] (voir pl. V).

Tous ces simulacres ne s'expliquent-ils pas suffisamment ainsi, sans avoir à faire intervenir «les esprits errants affamés»? Au type de Négadah les fausses-portes jouaient peut-être un rôle analogue; elles auraient pu, par exemple, permettre aux serviteurs enterrés tout autour dans les tombes subsidiaires de pénétrer facilement dans la demeure funéraire royale où ils devaient continuer dans l'au-delà à assurer leurs fonctions et leurs travaux d'ici-bas. Dans le monument de Zoser, les tombes des serviteurs ayant été inclues à l'intérieur de l'enceinte, les anciennes fausses-portes du palais de bois et de nattes disposées régulièrement dans chaque retrait principal des murs au type de Négadah auraient été supprimées, et des simulacres de grandes portes de bois à deux vantaux, ménagés au contraire dans les saillants suivant le nouveau type alors en usage, auraient été simplement répartis aux endroits jugés nécessaires.

Le mur d'enceinte de Zoser est incontestablement une transposition en pierre d'un mur de brique crue. L'existence des rangées de petits rectangles,

[1] Un grand simulacre de porte fermée à deux vantaux, avec indication de traverses d'assemblage à extrémités taillées en sifflet, a en effet été retrouvé sur le mur occidental de cette cour près de son angle Nord-Ouest (t. II, pl. III, en 5 et pl. XXX, 2). Ricke fait observer, dans sa remarque 326, que ce simulacre de porte s'ouvrait vers l'espace libre de la cour, ce qui contredirait le principe que nous aurions posé, d'après lequel les traverses d'assemblages et les verrous étaient *toujours* placés vers l'intérieur d'un édifice. Ce n'est cependant pas ce qu'exprime notre texte (t. I, p. 197) : «nous constatons..., écrivions-nous, que ces barres sont toujours situées du côté de l'ouverture de la porte, et que celle-ci, d'autre part, s'ouvre *en principe* vers l'intérieur de l'édifice...» En français *toujours* et *en principe* ne sont pas synonymes; *en principe* signifie *de façon* ou *en règle générale;* mais l'on sait que toute règle peut comporter des exceptions, et nous ajoutions précisément quelques lignes plus bas : «Nous trouvons cependant une exception à cette règle dans le cas du naos...» Enfin dans le cas particulier de ce simulacre de la cour sud nous avions ajouté (t. I, p. 196) : «Le fait que ces vantaux présentent des traverses du côté de la cour prouve que cette face (du mur) était considérée comme étant à l'intérieur de l'édifice funéraire, et non comme faisant partie d'une façade extérieure. Cette constatation peut être faite également à propos du simulacre de porte entr'ouverte de la colonnade dans la même cour; les traverses sont du côté de cette dernière, la colonnade étant considérée comme un simple hall d'accès, et non comme un monument indépendant...»

qui ornaient la moitié supérieure de cette enceinte (voir pl. III), en est une preuve de plus. Comme nous l'avions déjà noté (t. I, p. 89-90), ces petits rectangles étaient, en effet, le simulacre d'un dispositif qui avait son utilité dans les enceintes de brique crue, où se remarquent souvent de petits conduits horizontaux assez rapprochés contenant encore des traces de bois. Ricke estime qu'il s'agit là d'ancres, c'est-à-dire d'un système de chaînage. Cela est assez vraisemblable, mais nous n'avions pas tenu à le préciser, car nous considérions qu'un dispositif d'asséchement des briques aurait été également possible, et que dans l'une et l'autre solution on ne comprenait guère pourquoi ces simulacres se trouvent au mur de Zoser tous concentrés dans sa moitié supérieure. Lorsque dans un article remontant à 1929 [1] nous avions prononcé à ce propos le mot de meurtrières, nous n'y avions attaché que la valeur d'une simple suggestion, et nous ajoutions qu'il était «bien difficile encore d'en donner une explication rationnelle ou plausible»; depuis lors, et, en particulier, dans notre publication d'ensemble nous n'avons pas retenu cette idée et avons conclu, au contraire, à la représentation par ces rectangles d'embouts de poutres de bois [2]. Cependant, bien que Ricke l'ait reconnu dans sa note 196, il maintient à tort dans son texte (p. 68) que «nous voudrions ramener ces rectangles à des meurtrières dans des murs de forteresses».

LE MASTABA INITIAL M_1-M_2 DE LA PYRAMIDE À DEGRÉS.

En ce qui concerne le monument initial qui recouvrait la tombe même de Zoser, Ricke se refuse à admettre jusqu'à ce que nous en ayons apporté la preuve palpable que cet édifice ait pu être de plan carré : «Tant que la face de parement originale, écrit-il, du mastaba M_1-M_2 sur le côté nord n'aura pas été constatée à l'alignement supposé par Lauer, rien ne nous oblige à accepter l'hypothèse d'un mastaba de départ carré, qui ne cadre pas à cette place dans le tableau de l'évolution de la tombe royale...»

Devant ce refus catégorique d'accepter les arguments, qui nous paraissaient démontrer de façon certaine la réalité de ce plan carré [3], nous n'avons plus

[1] *Revue de l'Égypte ancienne,* t. III, fasc, 1-2, p. 16.

[2] Cf. t. I, *loc. cit.* et p. 230, note 1.

[3] A savoir : non seulement l'égalité de longueur de la face orientale de M_3 avec celle de la face méridionale de M_2, qui n'aurait guère été explicable si ce dernier s'était étendu davantage vers le nord, comme le voulait Borchardt, mais encore le fait que dans ce cas la face nord de la première pyramide à degrés P_1, qui bordait immédiatement la face correspondante de M_3, aurait recoupé sans aucune raison plausible le mastaba M_2.

hésité à pratiquer dans la Pyramide le sondage nécessaire au contrôle de ce point litigieux. Ce sondage n'a pas tardé à confirmer entièrement nos vues, en nous livrant à la distance attendue l'angle nord-est du revêtement M_2, dont nous donnons la photographie (pl. I). La face nord de M_3 prolonge exactement celle de M_2, et le liaisonnement entre elles a été assuré par la pénétration toutes les trois assises d'un bloc de M_3 dans la face de M_2, ainsi que le montre nettement notre photographie, qui donne une succession de six assises à l'endroit de leur raccord.

La superstructure initiale du tombeau de Zoser était donc bien, comme nous l'avions affirmé, une sorte de mastaba carré. On ne peut plus parler à ce sujet d'hypothèse, il s'agit d'un fait contrôlé et toujours contrôlable dont les théories doivent tenir compte, n'en déplaise à leurs auteurs. Pour expliquer d'ailleurs ce cas[1], nous ne pouvons mieux faire que de rappeler ce que nous écrivions en 1936 (t. I, p. 12-13) : « Un mastaba carré serait un fait exceptionnel, mais n'oublions pas que le monument M_1-M_2 n'est ici que le centre de l'ensemble funéraire ; ce qui devait figurer ou rappeler la silhouette du mastaba traditionnel, c'est l'enceinte même, oblongue dans le sens nord-sud et ornée de redans comme les tombeaux thinites de brique crue... » Et, en effet, c'est par cette enceinte à redans que le monument du roi Zoser se relie surtout aux monuments royaux antérieurs ; nous avions attiré l'attention dans notre ouvrage sur ce point, en établissant un parallèle entre l'ensemble de la Pyramide à degrés et les tombeaux du type de Négadah (t. I, p. 2 à 5). Le mémoire de Ricke apporte par ailleurs plusieurs précisions qui viennent à l'appui de notre thèse.

L'édifice carré M_1-M_2, qui devint bientôt légèrement oblong par son agrandissement M_3, mais d'est en ouest, et non du nord au sud, et fut ensuite coiffé par une pyramide d'abord à quatre degrés et finalement à six (voir fig. 6), ne constitue ainsi pas en lui-même le mastaba ; il n'est que la superstructure de la tombe proprement dite. Or nous ignorons comment étaient en réalité les superstructures des tombes royales des deux premières dynasties ; même dans le type de Négadah, les murs qui n'atteignent plus nulle part 3 mètres

[1] Il est à noter que les tombes royales d'Abydos, vraisemblablement des cénotaphes, présentaient des orientations et des contours de plans très différents les uns des autres. La tombe de Zet et surtout celle de Zer sont presque carrées ; quant à celle d'Oudimou, elle est nettement oblongue mais dans un sens perpendiculaire à la majorité des autres, c'est-à-dire presque d'est en ouest.

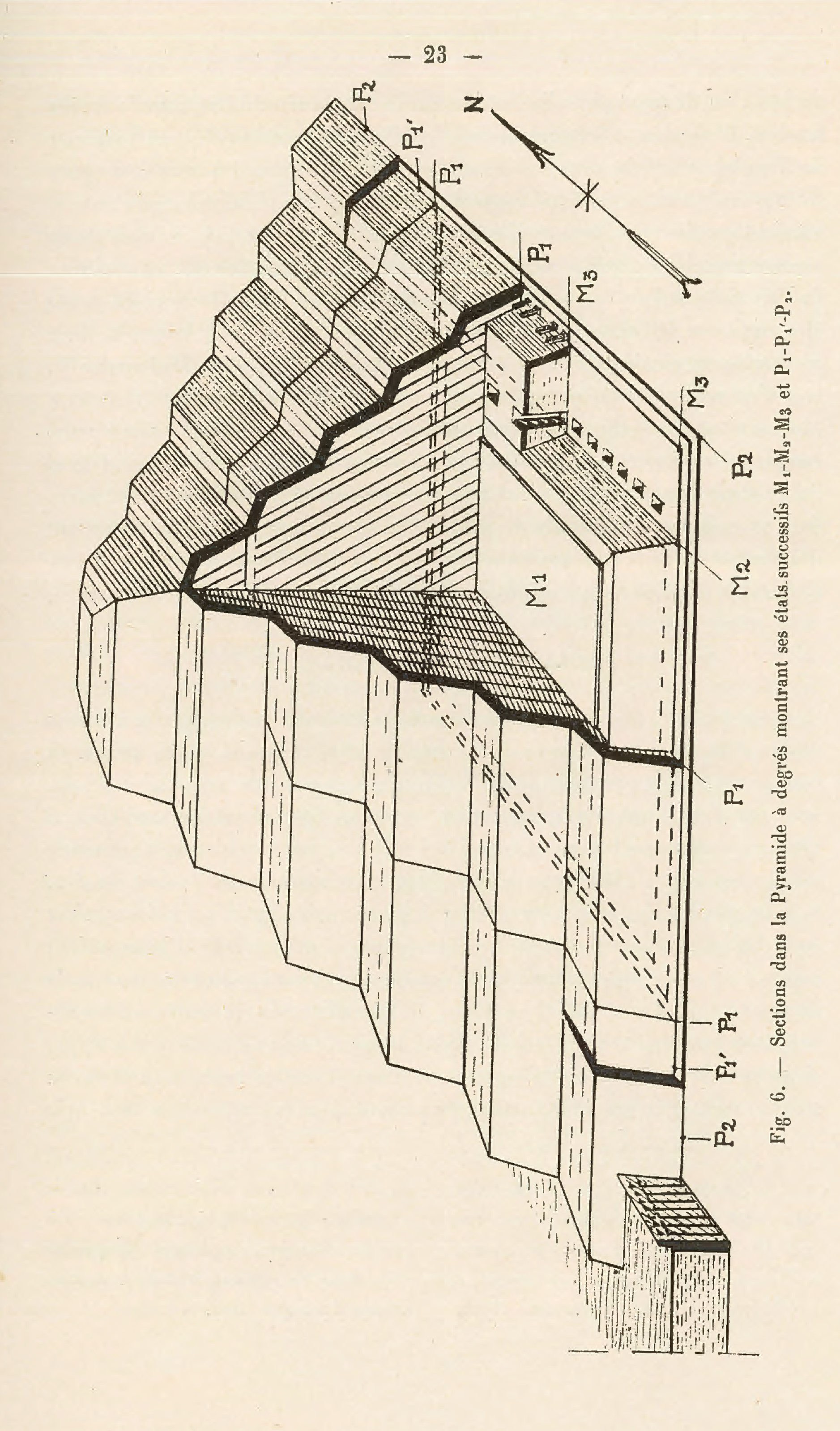


Fig. 6. — Sections dans la Pyramide à degrés montrant ses états successifs M_1-M_2-M_3 et P_1-P_1'-P_2.

de haut, ne donnent pas d'indication sur le couronnement des massifs de ces tombes. Cependant à certaines de ces dernières, et en particulier au tombeau de Négadah même, le plan semble indiquer, par l'épaisseur des murs de contour du noyau central comprenant entre autres la chambre sépulcrale, que ceux-ci auraient pu émerger du massif orné de redans; dans ce cas, il nous paraît assez vraisemblable que la superstructure ait été du type de celle du tombeau de l'enceinte sud de Zoser. Ce type de superstructure à profil arqué fût peut-être originaire de Haute Égypte. A la nécropole de Naga ed-Deir, Arthur A. Mace en a retrouvé plusieurs exemples sur de petites tombes de la IIe dynastie [1], et il n'est nullement exclu que les cénotaphes royaux des premières dynasties à Abydos aient comporté des superstructures analogues, ce qui expliquerait peut-être, nous le verrons, l'adoption de cette forme à la grande tombe du Sud dans l'enceinte de Zoser. Notons, cependant, que la même forme se retrouve également dans la région memphite sur de petites tombes annexes, à Saqqarah au sud d'un grand mastaba à redans du règne de Zer, à Abou Roach le long de la face occidentale d'un mastaba à redans du règne de Oudimou [2], et à Nezlet-Batrân [3].

LA PYRAMIDE À DEGRÉS.

Au sujet de la Pyramide à degrés même, Ricke conteste les glacis que nous avons indiqués au sommet de chacun de ses gradins, pour la simple raison qu'il n'en était pas ainsi à la pyramide de Meïdoum. Cet argument ne nous paraît cependant pas d'un grand poids, car près d'un siècle séparant ces deux édifices, il est assez normal que le type ait évolué de l'un à l'autre : à Meïdoum, la pyramide est devenue carrée à la base; elle comporta 7 gradins puis 8, au lieu de 4 et 6 à Saqqarah; chacun de ses gradins à peine moins épais qu'à Zoser n'est constitué que par une seule tranche de maçonnerie, au lieu de deux juxtaposées; enfin, il n'y a pas là de revêtement de qualité supérieure à celle de la maçonnerie du massif qui est tout entière en pierre de Tourah et dont la couche extérieure constitue simplement le parement. Notre reconstitution de la silhouette apparente de la Pyramide à degrés repose tout d'abord sur les vestiges en place au sommet de chaque gradin du massif, où partout nous constatons une pente très

(1) Cf. *Naga ed-Deir*, II, p. 12 et Reisner, *Tomb Development*, p. 238 et 242.

(2) Cf. P. Montet, *op. cit.* dans *Kêmi*, t. VII, pl. II et VIII, 2.

(3) Cf. F. Petrie, *Gizeh and Rifeh*, p. 3-4 et pl. Ve, où il reconstitue la superstructure voûtée de l'une des petites tombes auxiliaires disposées autour de la grande tombe à redans datant du règne de Zet.

accusée. Si les sommets des gradins avaient été horizontaux comme à Meïdoum, il serait bien étrange qu'il n'en subsistât de trace nulle part [1]. En second lieu, nous avons retrouvé près d'une vingtaine de blocs du revêtement présentant de façon très nette l'intersection d'une face de gradin avec le glacis qui le couronnait (t. I, p. 24-26). Les écarts d'angles, que ces blocs présentent, s'expliquent aisément par la raison que la Pyramide surtout au sommet de son premier gradin n'était pas homothétique, du fait de l'addition d'un revêtement qui n'avait pas la même épaisseur sur toutes ses faces; au nord et à l'ouest, en particulier, le revêtement mesurait 1 m. 80 de moins qu'à l'est et au sud. Certains de ces blocs, qui sont de type un peu différent et moins bien ravalés, ont peut-être appartenus aux stades P_1 ou P_1'.

Quant au sommet de la Pyramide, Ricke voudrait y retrouver la même forme arquée qu'au tombeau de l'enceinte sud. Cette idée repose, à notre avis, sur une conception fausse de l'origine de la Pyramide à degrés. Pour Ricke, nous l'avons vu, les tombeaux égyptiens se divisent en deux grands groupes, la tombe en tertre d'origine nomade, typique de la Haute Égypte, et la tombe-maison des cultivateurs, qui se serait développée en Basse Égypte. La Pyramide à degrés issue pour lui du mastaba à face unie, qui constitue une abstraction de la forme du tertre initial, se rattacherait donc nettement en ce qui concerne sa superstructure à la première catégorie. On a souvent répété, en effet, que la Pyramide à degrés était une superposition étagée de plusieurs de ces mastabas [2], mais cette idée est certainement à écarter. Il s'agit en réalité d'un type d'édifice nouveau [3], construit de façon tout à fait différente par tranches inclinées à lits déversés perpendiculairement au parement et répondant non seulement à un besoin croissant du monumental, mais aussi, sans doute, à une conception nouvelle de la vie du pharaon dans l'au-delà inspirée par Imhotep et le clergé d'Héliopolis. La Pyramide à degrés, gigantesque escalier dressé vers le ciel, dut

(1) Nous avions au cours de nos relevés sur la Pyramide à degrés minutieusement examiné le pourtour du sommet de chaque gradin.

(2) Cf., par exemple, Ch. Desroches-Noblecourt, *Le Style égyptien*, p. 50, Paris 1946.

(3) Nous ne saurions, en effet, la faire dériver du tombeau dit de Nebetka à Saqqarah, daté du règne d'Adjab, et qui fut peut-être celui de ce roi. Ce tombeau comporta un édifice en gradins, mais de forme nettement oblongue dans le sens nord-sud, et ne présentant ces gradins que sur trois de ses faces. Ceux-ci, hauts chacun de 0 m. 25, ne s'élevaient au total qu'à 2 m. 50, et se trouvèrent ensuite entièrement recouverts par un massif à redans du type de Négadah : ils ne purent donc être vus du temps de Zoser.

traduire dans la pierre l'aspiration du roi à s'élever à sa mort vers Ré, aspiration à laquelle il sera souvent fait allusion dans les textes des Pyramides, lorsque les dieux y sont invoqués ou menacés pour qu'ils procurent au roi l'escalier ou lui dressent l'échelle qui doit permettre son ascension [1]. Or cette hypothèse de l'escalier symbolique est de plus étayée précisément par la disposition en glacis du sommet de chaque gradin, sommet correspondant au giron des marches qui dans les monuments de Zoser est en pente ; l'exemple le plus caractéristique se trouve dans le simulacre d'escalier qui aboutissait à une niche à statue dans le premier des pavillons à colonnettes cannelées (à partir du sud) de la « cour du Ḥeb-Sed », côté ouest [2]. Si donc la Pyramide à degrés figure, comme nous le pensons, un escalier symbolique, celui-ci ne pouvait aboutir qu'à une plateforme, et n'avait aucune raison de comporter une superstructure terminale à profil arqué comme celle de la tombe du Sud [3], qui, elle au contraire, était nettement dérivée de la tombe en tertre. Dans l'enceinte funéraire de Zozer, deux types de tombes se trouvaient ainsi juxtaposés : la Pyramide à degrés, expression de la doctrine nouvelle, et le tombeau du Sud, de la forme traditionnelle en tertre.

LE TOMBEAU DU SUD
(voir pl. V).

En ce qui concerne l'usage qui fut fait de ce tombeau du Sud, Ricke nous approuve de n'avoir admis comme possibles, parmi les différentes suggestions faites, que celles de l'enterrement en ce point des vases canopes du roi ou peut-être de son placenta. Mais reprenant en même temps une idée émise par Jéquier à propos des petites pyramides satellites postérieures [4], dont le premier exemple

[1] Cf. *Textes des Pyr.*, § 365, 971, 975, 978, 980, 995, etc.

[2] Cf. t. II, pl. LXIV, 1.

[3] La pyramide à degrés de Zaouiet el-Aryan, dont le massif en gradins est construit exactement comme celui de la pyramide de Zoser, mais sur plan carré, n'aurait pour cette raison jamais pu comporter une superstructure terminale du type de celle de la tombe du Sud, qui ne se conçoit qu'avec un plan nettement oblong.

[4] Jéquier, *Comptes rendus de l'Acad. Inscr.*, 1927, p. 188, et *Douze ans de fouilles*, etc., p. 43-44. Néanmoins Jéquier semble plutôt voir dans cette petite pyramide satellite des temples funéraires des Ve et VIe dynasties, qui a été souvent mise en parallèle avec le tombeau du Sud de l'enceinte de Zoser, « un porte-offrande voué au dieu solaire qui se chargera en reconnaissance de pourvoir le roi mort du nécessaire, suivant le rite de transmission décrit dans plusieurs chapitres du Livre des Pyramides » (Cf. *Les Pyr. des reines Neit et Apouit*, p. 10-11).

serait à Meïdoum, il considère que cette tombe du Sud ne pouvait être que celle du *Ka*. Peu importe pour l'histoire de l'architecture, estime-t-il, qu'à la place du *Ka*, double immatériel, on ait enterré là les canopes, le placenta, ou tout autre organe ou objet quelconque ; il ne se reconnaît pas capable quant à lui de le préciser. Ces pyramides pour le *Ka*, ajoute Ricke, sont toujours beaucoup plus petites que les pyramides funéraires royales qu'elles accompagnent ; la chambre qui s'y trouve est parfois carrée, à Meïdoum par exemple, ainsi qu'aux petites pyramides satellites des reines Neit et Apouit, femmes de Pepi II.

Nous ferons observer, cependant, que si le caveau du tombeau du Sud est, en effet, carré et ne mesure que 1 m. 60 de côté, au lieu d'atteindre 1 m. 65 × 2 m. 96 comme celui de la Pyramide à degrés, les deux vastes puits, au fond desquels se trouvent ces deux caveaux, présentent eux exactement les mêmes dimensions ; et si extérieurement la superstructure et les dépendances du tombeau de l'enceinte sont plus modestes que celles de la Pyramide, l'appartement souterrain aux stèles et aux chambres bleues y est au moins aussi développé et a été mieux parachevé. En outre, est-il possible d'admettre la solution de deux demeures tout à fait séparées pour le roi dans l'au-delà et pour son *Ka ?* Ce dernier ne doit-il pas être comme ici-bas toujours présent au côté même du personnage ? Aussi le parallélisme que Ricke cherche à établir dans l'enceinte entre les édifices, qui seraient destinés au roi pour l'éternité, et ceux qu'il attribue à son *Ka*, ne nous apparaît-il guère justifiable. Il nous semble beaucoup plus probable que ce tombeau de l'enceinte ait été placé ici symboliquement vers le sud pour figurer et remplacer le cénotaphe que les rois des Ire et IIe dynasties paraissent avoir érigé dans la nécropole de leurs ancêtres à Abydos ; sa superstructure en tertre oblong à profil transversal arqué (pl. V) aurait peut-être même reproduit celle de ces cénotaphes.

LE TEMPLE FUNÉRAIRE NORD DE LA PYRAMIDE ET LA CHAPELLE DU TOMBEAU DU SUD.

Ricke attire l'attention, comme nous l'avions déjà fait (t. I, p. 18 et 96), sur l'analogie de situation et de destination de ces deux édifices par rapport aux deux grands tombeaux auxquels ils sont respectivement attachés. Il compare, de plus, la vaste cour séparant le tombeau du Sud de la Pyramide et l'autel situé au pied de celle-ci, avec l'espace s'étendant au nord de ce que nous appelons le temple funéraire et l'énorme table d'offrande taillée dans le roc près de l'enceinte nord ; mais l'analogie nous paraît ici beaucoup moins évidente. S'appuyant sur sa supposition incontrôlable et fort improbable

d'un lieu d'offrande à l'est de la Pyramide pour le culte royal, Ricke se refuse à voir un temple funéraire dans l'édifice accolé au nord de la Pyramide; celui-ci serait la représentation «condensée et partielle» du palais de brique du roi à Memphis, tandis que le massif orné de cobras, du tombeau de l'enceinte, correspondrait au palais de son *Ka*. A la différence des édifices de la «cour du Ḥeb-Sed» et des «maisons du Nord et du Sud», on pouvait pénétrer dans les pièces de ce palais comme dans le pavillon désigné par la lettre «T» sur nos plans; comme là une statue y habitait à la place du roi, et c'est ici qu'auraient été abritées, en outre, les diverses statuettes que l'on devait transporter dans les niches de culte des «deux maisons», lorsque le roi défunt était sensé s'y rendre. Toujours d'après Ricke, les deux «bains», qui se trouvent dans ce palais auraient permis des purifications rituelles de ces statuettes, l'un pour la Haute Égypte et l'autre pour la Basse Égypte.

Ces rites pratiqués sur des statues, qui sont, en effet, assez probables ici, ne constituent-ils pas précisément avec la présentation des offrandes la base même du culte funéraire? Or tout porte à croire que c'est ici également que se faisait cette présentation, car, comme nous l'avons déjà dit, les stèles levées qui existèrent sur la face orientale du mastaba initial M_1-M_2 au droit de chacun des puits funéraires des membres de la famille royale (voir fig. 6) concernaient ceux-ci, mais non le roi même. Par contre, la situation au pied de la face nord de la Pyramide de la statue royale dans son *serdab*, devant lequel devaient obligatoirement défiler les porteurs d'offrandes pénétrant dans le temple nord ou se dirigeant vers la table ou autel monumental du nord de l'enceinte, de même que la présence dans cette région à côté de cette table des magasins d'approvisionnement réels ou simulés, ne sont-ils pas les indices certains que c'est également sur cette face nord de la Pyramide que s'effectuait ici le service des offrandes? Enfin le temple n'est-il pas essentiellement l'habitation du dieu, et le roi mort n'était-il pas précisément le dieu pour qui tous ces monuments avaient été érigés? Alors nous avouons ne pas saisir cette discrimination que Ricke prétend établir entre le palais du roi mort et son temple funéraire, qui, pour nous, sont exactement la même chose. L'affirmation de Ricke, que la présentation et la consécration des offrandes ne pouvait se faire au nord et qu'elle avait toujours lieu à l'est, est absolument gratuite, car nous ne connaissons pas de temple funéraire royal antérieur à Zoser. Les cénotaphes des rois des deux premières dynasties à Abydos sont orientés de façon fort approximative et parmi eux l'un des plus importants, celui de Oudimou est disposé à peu près perpendiculairement à la majorité des autres. Quant aux tombes du type de Négadah aucune indication d'un lieu de culte vers l'est n'y

apparaît [1]; par contre dans l'un d'eux, celui dit de Nebetka à Saqqarah, les faces nord et sud présentent chacune une entrée axiale avec escalier donnant accès à une sorte de plate-forme où auraient pu être déposées des offrandes [2].

Si, dans les appartements souterrains aux faïences bleues de la Pyramide à degrés et du tombeau du Sud, les stèles à l'effigie de Zoser, qui représentent les portes de son palais de l'au-delà situé dans la nécropole de l'ouest, sont orientées à l'est, c'est qu'il était normal que ces portes fussent tournées vers la vallée. De même, si le temple funéraire des monuments funéraires royaux postérieurs à Zoser se situe en règle générale à l'est de la pyramide, c'est que la face orientale de celle-ci est la première atteinte lorsqu'on arrive de la vallée, et qu'il n'y avait donc aucune raison d'aller le placer sur l'une des autres faces. Cependant, nous savons que dans les pyramides de la VIe dynastie, puis encore dans plusieurs de la XIIe, une petite chapelle avec stèle et décor d'offrandes exista également sur la face nord, généralement au-dessus du débouché de la descenderie à la pyramide [3]. A la Ve dynastie, certaines traces à Ounas semblent indiquer une disposition analogue. L'absence de celle-ci aux pyramides de la fin de la IIIe et de la IVe dynastie, qui serait d'ailleurs à contrôler, s'expliquerait peut-être par le fait qu'à cette époque le débouché de la descenderie était soigneusement dissimulé dans le parement de la face nord de la pyramide à une hauteur variable, et que l'on aurait jugé inutile d'établir un lieu d'offrande à la base de ce point. Mais plus tard, lorsqu'à nouveau la descenderie prendra dans le sol au pied même de la pyramide, on aurait rétabli également un second sanctuaire à offrandes sur l'ouverture même de cette descenderie. On n'aurait donc fait que revenir alors à la formule ancienne de Zoser, tout en conservant le temple proprement dit à l'est. Il est à noter à ce sujet que dans l'enceinte de Zoser, le hall d'entrée à colonnes et les monuments du *Ḥeb-Sed,* qui sont en somme parties intégrantes de son temple funéraire, occupent une notable partie de la région orientale par rapport à sa pyramide. La colonnade se transformera, en effet, dans les temples postérieurs en un vestibule suivi d'une cour à colonnes; quant aux monuments du *Ḥeb-Sed,* ils y seront remplacés par des bas-reliefs figurant les scènes de cette importante cérémonie sur les murs de certaines salles.

---

(1) Cf. par exemple les plans des tombeaux de Ḥor-Aḥa et de Hemaka publiés par W. B. Emery, dans la collection *Excavations at Saqqara* du Service des Antiquités.

(2) Cf. W. B. Emery, *Ann. Serv. Antiq.,* t. XXXVIII, p. 455-459, et pl. LXXXI et LXXXII.

(3) Cf. G. Jéquier, *Le monument funéraire de Pepi II,* t. I, p. 2 à 5.

LES COLONNES FASCICULÉES DU HALL D'ENTRÉE.

Ricke, maniant certes le paradoxe avec une belle aisance, s'interdit de voir des colonnes dans les quarante-huit faisceaux de tiges de roseaux ou de palmes du magnifique hall d'entrée de Zoser, auxquels il refuse même tout rôle de support. Il critique vivement le terme de colonnes engagées que nous avons adopté, ou ceux de demi ou trois quarts de colonnes employés par d'autres auteurs, même lorsque comme Schleif ou von Bissing ils émettent sur l'origine de celles-ci des suggestions assez analogues à la sienne. Si l'on devait donc adopter le point de vue étrange de Ricke, on ne saurait plus guère comment désigner ces éléments d'architecture. Mais tel ne sera heureusement pas notre cas, car nous ne nous avouons guère convaincu par ses arguments, qui péchent par plus d'un point à la base.

Ricke s'élève tout d'abord avec virulence contre l'explication de la disposition très particulière de cette colonnade par une inexpérience des constructeurs, qui n'auraient pas osé encore construire en pierre des colonnes libres. Nous revendiquons la responsabilité de cette idée, quoique, ainsi exprimée, elle ne reflète pas notre pensée de façon absolument exacte. Nous estimons simplement qu'étant donnés, d'une part, le système de construction par secteurs de tambours de faible hauteur d'assise, liés au mortier de poudre de calcaire sans force adhésive comparable au ciment, à la chaux ou au plâtre, qui fut employé pour ces colonnes de proportion élancée, et, d'autre part, la lourde toiture de blocs placés de champ et imitant des rondins, qu'elles devaient supporter, on avait jugé imprudent de les dresser isolément et que l'on avait alors adopté le parti de les renforcer par des murs les reliant soit deux à deux, soit aux murs latéraux [1]. Ainsi, les architectes de Zoser préférèrent dans ces monuments, dont la plupart sont des simulacres où les pleins dominent, adopter pour les colonnes cette solution encombrante, plutôt que de se résoudre, afin de pouvoir les édifier isolément, à modifier

[1] Nous écrivions (t. I, p. 125) : «...cette fragmentation des tambours, qui diminuait l'homogénéité des colonnes, fut certainement une des raisons qui contraignirent les architectes à engager dans ces colonnes des piles d'appui» ; et quelques lignes plus loin : «ces derniers [ces murs d'appui] ont été construits après coup, en même temps que les colonnes, quand on voulut couvrir cette allée par une lourde toiture de pierre. Il est donc bien évident que la disposition très particulière de ces murs engagés dans les colonnes a été imposée par une raison de stabilité et non par une raison de plan...»

du tout au tout leur système de construction par petit appareil de tambours fractionnés et à alléger le dispositif de la toiture. La couverture en pierre d'un hall de 5 à 6 mètres de large est un problème tout à fait courant en architecture ; il a été généralement résolu de façon beaucoup plus hardie qu'ici, soit par des dalles portées sur une ou deux rangées de colonnes libres, soit par une voûte de grands blocs placés en encorbellement, comme cela fût le cas dans les vestibules et les sanctuaires des temples des Ve et VIe dynasties. La solution appliquée tant à ce hall d'entrée des monuments de Zoser qu'à son petit temple «T», où aucune difficulté particulière ne s'ajoutait au problème général, trahit une inexpérience incontestable de la construction en pierre.

Ricke s'insurge, par ailleurs, contre l'interprétation de Hermann parlant de faisceaux de roseaux considérés comme portants, et ensuite de colonnes «non encore voulues» [1]. Toutes ces interprétations, affirme Ricke, sont à rejeter, car il ne s'agit «ni de colonnes que l'on n'a pas pu réaliser, ni de colonnes que l'on n'a pas voulues, pas même de colonnes en général, mais de la représentation de *langues de murs* (*Mauerzunge*) en brique crue, dont l'extrémité libre était enveloppée par un faisceau de tiges végétales», pour les protéger contre les frottements du passage, de même que dans les constructions grecques primitives les antes étaient garnies de planches.

Pour admettre cette thèse il faudrait, semble-t-il, démontrer que cette disposition de plan avec murs en dents de peigne répondait à un dessein pratique ou à un besoin cultuel précis. Certains auteurs ont voulu voir dans les niches ainsi formées des emplacements de statues ou des magasins ; Hermann a cherché à établir une correspondance entre ces 42 niches et un même nombre de nomes [2]. Ricke rejette avec raison toutes ces suggestions, car elles ne reposent sur aucun fondement, mais il prétend néanmoins justifier sa thèse en assurant que ce hall d'entrée n'avait pu qu'être calqué sur celui du palais de Memphis construit en brique crue. A Memphis, il estime que le passage aurait été simplement plus spacieux et qu'il aurait atteint, au lieu de 1 m. 40 comme ici, la largeur de l'ouverture du simulacre de porte à deux vantaux de l'entrée, soit 3 m. 20 [3]. Pour couvrir ce hall d'un plafond de rondins, il envisage comme

[1] A. HERMANN, *Führer durch die Altertümer von Memphis und Sakkara*, Berlin 1938, p. 30.

[2] *Ibidem*, p. 32.

[3] A ce propos Ricke signale que notre schéma (t. I, p. 113, fig. 92) montrant comment les deux vantaux simulés de cette porte d'entrée auraient dû se recouvrir ne correspond pas à notre plan d'ensemble du hall d'entrée

supports deux solutions possibles : ou bien deux rangées de colonnes portant des poutres maîtresses disposées soit parallèlement à l'allée, soit transversalement, ou précisément deux séries opposées de petits murs en dents de peigne, qu'il appelle « Mauerzunge », perpendiculaires à l'allée et protégés de son côté par des faisceaux de tiges de palmes. L'avantage de cette dernière disposition

(t. II, pl. XXXVIII) où les vantaux ne sont manifestement pas aussi larges. Ce plan est, en effet, une reproduction de celui publié antérieurement (*Ann. Serv.*, t. XXIX, pl. II) où une erreur s'était glissée dans le report de notre relevé pour l'indication exacte de ce qui subsistait du vantail sud : nous avions teinté en foncé le raccord reconstitué qui aurait dû être clair et inversement pour la partie conservée, et nous avons omis de le faire rectifier lors du nouveau tirage. Le seul bloc encore à sa place dans ce vantail est accusé par un léger cerné sur notre coupe d'ensemble de la colonnade (t. II, pl. XLII). Ricke n'admet pas que les architectes de Zoser aient pu se tromper dans les calculs de largeur de vantaux nécessaires, et si réellement la largeur ne correspondait pas ici, ce serait une confirmation pour lui de la transposition en ce point de la porte d'entrée prototype du palais de Memphis où le passage aurait été plus large. Il est à noter, cependant, que nous avons relevé, dans la « cour du Ḥeb-Sed », plusieurs cas de vantaux trop larges pour des portes représentées ouvertes, en particulier à l'entrée des petites chambres à offrandes des chapelles de l'Ouest (t. I, p. 192). Quant à l'entrée de l'enceinte, il est certain (voir fig. 7) que son vantail sud avait au moins 1 m. 98 de battant, mais comme le bloc en place n'en constituait pas l'extrémité, nous devons prévoir encore une vingtaine de centimètres, ce qui porte la largeur du vantail à 2 m. 20 environ pour une largeur totale de 3 m. 12, où l'ouverture du passage même n'est que de 1 m. 04. Force est donc d'admettre l'une des deux alternatives que nous avions envisagées : ou les deux vantaux se recouvraient, ce qui aurait pu constituer un mode de renforcement de la porte dans des enceintes fortifiées, ou bien une erreur a été commise à l'exécution. Dans la première, il est probable que la charnière du vantail sud aujourd'hui disparue aurait été non pas comme celle du vantail nord à 0 m. 14, de la paroi orientale de la courette, mais située contre celle-ci (cependant, même dans ce cas une erreur serait à relever, car cet écart de 14 centimètres, suffisant pour l'épaisseur d'une porte comme celle située à l'entrée même de la colonnade, ne l'aurait pas été pour le vantail en question, qui mesure 21 centimètres d'épaisseur, barres d'assemblage inclues). Cette dissymétrie dans la position des charnières des deux vantaux aurait alors déterminé le non parallélisme des deux parois est et ouest de la courette, et entraîné par voie de conséquence le désaxement de la colonnade par rapport au couloir d'entrée de l'enceinte.

était que, en plaçant les poutres maîtresses dans le même sens que ces petits murs, tout le poids du plafond se trouvait reporté sur ceux-ci et non plus sur les étroites piles séparant les fenêtres ; et Ricke en conclut avec assurance que tel fut sans doute le dispositif adopté dans le palais de briques de Memphis.

Nous ferons tout d'abord observer qu'au point de vue statique, il est bien évident que si l'on place une colonne au lieu d'un mur, la colonne sera, pro-

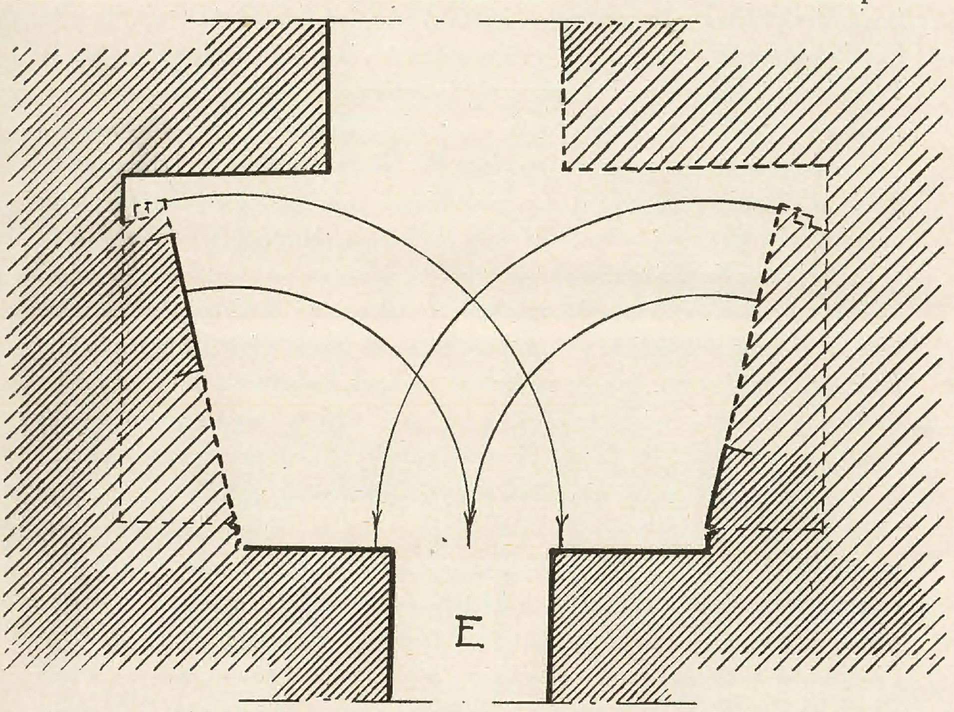


Fig. 7. — Porte d'entrée de l'enceinte à deux vantaux simulés en pierre.

portionnellement à la surface de son plan, beaucoup plus chargée que le mur ; mais le rôle de la colonne n'est-il pas précisément de diminuer l'encombrement et de faciliter ainsi la circulation ? Ce point de vue devait être particulièrement important dans le hall d'entrée d'un palais, où il semble qu'une raison de meilleure répartition du poids de la toiture n'aurait pu justifier l'encombrement occasionné par tous ces murs en dents de peigne, si leur disposition en plan n'avait pas eu d'autre raison d'être.

Dans le cas, rejeté par Ricke, de support par colonnes de bois, rien n'obligeait par contre à ne laisser entre les fenêtres que des piles de briques aussi étroites qu'il le suppose. Ces piles ainsi légèrement renforcées auraient parfaitement

suffi à supporter leur part du poids de la toiture, et il nous paraît évident que la solution des « Mauerzunge » de brique crue protégées à leur extrémité par des tiges de palmes n'aurait été qu'un pis aller, au cas tout à fait improbable où l'on n'aurait pas pu importer le bois nécessaire à la construction de colonnes dans le palais royal[1].

Une seconde objection à la thèse de Ricke est qu'à Saqqarah les colonnes fasciculées et leurs « Mauerzunge » sont une addition faite après coup, dans le but de couvrir le passage d'entrée aboutissant à la grande cour au sud de la Pyramide (cf. t. I, p. 115 et fig. 94). Ce passage d'entrée, ainsi primitivement à ciel ouvert, ne paraît avoir eu, par sa disposition particulière et ses proportions si allongées, qu'un rapport fort lointain avec un hall d'entrée de palais, et ce n'est pas le fait d'y avoir ajouté ensuite une toiture de pierre avec les supports nécessaires, qui aura modifié la chose.

En troisième lieu, si vraiment des murs en dents de peigne avaient été ainsi utilisés au palais de Memphis, on ne concevrait pas qu'ils aient été revêtus de tiges de palmes protectrices s'ils avaient présenté une extrémité libre arrondie (voir fig. 8 en E et F). Ce sont seulement, en effet, les arêtes d'angle des murs de brique crue qui étaient fragiles, et les tores d'angle des édifices égyptiens sont précisément la stylisation en pierre du procédé utilisé pour cette protection. Si donc ces murs se terminaient de façon rectangulaire, ils auraient pu être protégés par deux petits tores d'angle (fig. 8 en A) ou par un madrier formant pilastre (*ibid.* en B), comme nous en voyons un simulacre au mur de séparation entre le vestibule et l'antichambre du temple T (voir fig. 10 en P) ou encore par une natte ou un clayonnage (fig. 8 en C), comme nous en trouvons l'indication aux antes de la « maison du Nord », et non par un faisceau à base circulaire. Or, Ricke se rendant parfaitement compte que de pareils faisceaux ne pouvaient guère s'adapter à des embouts de murs rectangulaires (*ibid.* en D) représente ceux-ci (comme en F) nettement arrondis sur sa figure 18, ce qui supprime alors en même temps la raison d'être du faisceau protecteur.

Un quatrième point fort important pour cette discussion est celui de la couleur dont étaient peintes ces colonnes fasciculées. Ricke se refuse à admettre qu'elles aient pu l'être en rouge, comme nous en avons cependant

[1] Un large usage de placages de bois fut fait en Égypte dès la première dynastie. Cf. PETRIE *R. T.* I, pl. LXII, LXIV, 2 et LXVII, et *Gizeh and Rifeh,* p. 2 à 7, et pl. V et VI, et MONTET (*Kêmi,* VII, *loc. cit.*). Sous Zoser même nous en avons trouvé des vestiges tout le long des parois de plusieurs des galeries profondes de la Pyramide à degrés (t. I, p. 56 à 58).

noté les traces incontestables. A son avis, seuls le plafond imitant des rondins et les abaques représentant des madriers de bois auraient été ainsi peints. Les « Mauerzunge », transposant des murets de brique crue recouverte d'un enduit blanc, n'auraient pas été peintes. Quant aux faisceaux de tiges protectrices, pour lesquels il s'interdit de prononcer le mot de colonnes, ils auraient été vraisemblablement peints en vert. Se basant sur l'exemple d'une étoffe

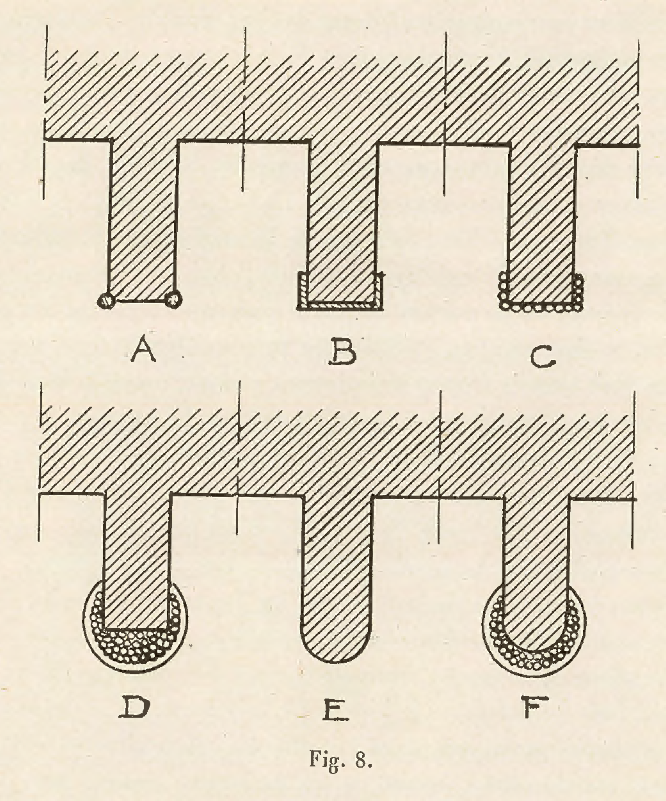


Fig. 8.

ayant appartenu à Borchardt, où était peinte une scène de table avec des aliments, et dont la trame aux endroits qui auraient dû comporter de la couleur verte avait été complètement détruite sous l'action de celle-ci, il suppose qu'il aurait pu en être de même sur nos prétendues colonnes, où la couche extérieure de la pierre attaquée par cette couleur verte serait tombée avec elle.

Nous constatons, cependant, que la surface des colonnes ne présente généralement aucun indice d'une pareille altération, et que, par contre, à moins d'être daltonien, des traces de rouge sont toujours nettement visibles, principalement sur les colonnes 7 et 8 de la rangée nord (à partir de l'est), et 2 et 8

de la rangée sud. Ces traces sont, quoi que Quibell ait pu écrire à ce sujet, des vestiges incontestables d'une couche de peinture ne présentant aucune analogie avec des dégoulinades. Cette peinture rouge s'expliquerait ici, soit parce que des roseaux ou des palmes séchés ne demeurent pas verts, mais roussissent ou jaunissent, soit plutôt parce que, comme nous l'avons déjà écrit (t. I, p. 230 et t. III, p. 64), ces colonnes transposeraient dans la pierre un type de colonne de bois, dont le décor consistait en un faisceau de tiges végétales. Nous retrouverons le même cas aux petites colonnes-papyrus de la « maison du Nord », où sur le chapiteau et au sommet du fût de l'une d'elles des traces de peinture rouge sont encore parfaitement visibles. Des colonnes de bois pouvaient, en effet, présenter des décors divers exactement comme les colonnes de pierre par la suite. Leur ornementation la plus simple était la facette résultant de la technique même de leur façonnage, d'où l'on a tiré de bonne heure la cannelure à arête vive ; mais concurremment on a dû aussi sculpter le bois en godrons reproduisant des tiges de roseaux ou de palmes communément utilisées dans les constructions rurales, ou également en imitation du papyrus dont la tige particulièrement rigide était parfois employée isolément comme support dans de légers édicules éphémères. Dans le cas d'imitation en bois du papyrus, la tige caractéristique à section triangulaire, et à départ bulbeux de ce dernier se trouvait considérablement élargie par rapport à sa hauteur, tandis que l'ombelle épanouie composée d'une touffe de longs filaments était stylisée sous la forme d'une campane. Nous avons ainsi, semble-t-il, tant à la colonnade d'entrée qu'aux colonnettes-papyrus de la « maison du Nord » des exemples de ce que nous avons appelé des transpositions au second degré, c'est-à-dire des stylisations successives de supports formés de tiges et d'éléments végétaux d'abord dans le bois, puis du bois dans la pierre. Le bois ayant été au cours des deux premières dynasties la matière dans laquelle étaient habituellement réalisées les colonnes, ces dernières, lorsqu'on les transposa ensuite dans la pierre, furent peintes en rouge, couleur conventionnelle du bois. Il en aura été ainsi, même si les prototypes avaient tiré leur décor ou leur forme d'éléments végétaux que l'on aurait pu s'attendre à voir représenter en vert, quoique, comme nous l'avons fait remarquer, si ceux-ci étaient sur pied dans la nature de cette teinte, ils ne tardaient pas une fois coupés et séchés pour être mis en œuvre, à jaunir ou à roussir [1].

[1] Dans plusieurs représentations du signe [hieroglyph], où il est à noter que les roseaux formant la silhouette du pavillon sont peints en jaune et séparés les uns des autres par de petits filets rouges, le support central, qu'il figure un piquet de bois ou une tige de papyrus, est teinté en rouge. Ceci est la preuve que le papyrus stylisé en bois pour servir de support ne conservait pas sa couleur verte d'origine, mais prenait la couleur rouge conventionnelle du bois (cf. Griffith, *A collection of Hieroglyphs*, n°s 9, 103 et 178) ; nous avons ainsi une confirmation de ce que nous venons de dire à propos des colonnes-papyrus de la cour de la « Maison du Nord ».

Quant aux murs intérieurs de la colonnade, étant donné le large usage de placage ou de revêtements de bois fait à cette époque dans les constructions royales, il n'est pas interdit de supposer qu'on ait voulu les représenter comme revêtus de bois et qu'on les ait pour cette raison peints en rouge comme les plafonds et les colonnes, ce que sembleraient indiquer plusieurs faibles traces subsistantes.

Une dernière objection à la théorie de Ricke réside dans le fait que la disposition des colonnes de l'entrée se retrouve à celles du temple « T », où il est alors bien contraint d'admettre notre thèse de la nécessité de renforcer les colonnes (p. 91 de son mémoire). Mais, sous prétexte que ces colonnes cannelées sont plus minces et qu'elles représentent incontestablement des supports de bois, et non plus, comme il le soutient pour celles du hall d'entrée, des faisceaux protecteurs formés de côtes de palmes, les murs identiques, qui sont engagés de semblable façon dans les unes et les autres, n'auraient malgré les apparences aucun rôle commun. Dans le cas du temple T, en effet, il les dénomme « Mauerstege » (murs de liaison) ; ceux-ci ne correspondraient à rien dans le prototype de bois et de brique crue, où les supports auraient été des poteaux de bois isolés, tandis que dans le prototype de brique du hall d'entrée, ce sont ces murs, qu'il appelle alors « Mauerzunge », qui auraient supporté la toiture, les faisceaux de tiges ayant simplement joué un rôle de protection. Ricke n'admet ainsi la nécessité de murs d'étai que pour les colonnes figurant des supports de bois très élancés « qu'il n'aurait pas été possible », dit-il, « de construire isolées en n'importe quelle technique de construction de pierre si développée fût-elle ». A cela nous répondrons que des colonnes libres, de proportions tout aussi élancées que celles du temple T, se rencontrent fréquemment dans les ordres ioniques ou corinthiens par exemple, mais les fûts sont alors généralement monolithes. Il s'agissait donc simplement de trouver la méthode applicable à la pierre, qui permît de construire des colonnes isolées fines et stables. Il est bien évident que si c'est, comme nous le pensons, le mode d'appareillage et la faiblesse du liant utilisés ici, qui motivèrent cet épaulement des colonnes par des murs, des

architectes experts dans l'emploi de la pierre n'auraient pas conservé dans ce cas un tel appareil, et qu'ils auraient, comme on le fit ensuite, construit ces colonnes soit en monolithes, soit en gros tambours.

Ricke considère dans ses notes (p. 140) que ces «fausses colonnes» du hall d'entrée sont un exemple de concrétisation de forme et non pas d'abstraction, comme le suppose Junker en assurant qu'elles représenteraient de façon générale des faisceaux de cannes rondes quelconques. Il cherche donc, pour sa part, à déterminer le genre de tiges de plantes qu'on a voulu figurer ici. Trois solutions seraient à envisager : des tiges de roseaux, des tiges de papyrus, ou des côtes de palmes. Il rejette la première solution, où il prend pour exemple l'*Arundo donax,* assurant que les tiges qui s'élèvent jusqu'à l'abaque auraient dû alors être jumelées et non isolées, et que les courbes formées par leurs feuilles terminales n'auraient pu se trouver que tout à fait au sommet (voir sa fig. A, p. 140).

L'évidence de ces affirmations n'apparaît pas clairement, d'autant qu'il y a bien d'autres espèces de roseaux. Il est à noter, par contre, que si l'on prend l'hiéroglyphe stylisant le jonc des marais (*Heleocharis palustris*) [1] et qu'on en juxtapose deux exemplaires comme dans le groupement habituel *nn*, on obtient sensiblement le décor du sommet des fûts de nos colonnes. Il ne s'agit évidemment pas de voir ici dans la tige même sculptée sur la colonne la figuration de ce jonc qui n'est qu'une plante de 40 à 60 centimètres de haut; mais n'aurions-nous pas dans les courbes enveloppant le sommet des tiges intermédiaires la stylisation du système liant le faisceau de roseaux à sa partie supérieure soit par leurs feuilles mêmes, soit par des joncs? Cette stylisation aurait pu procéder de la représentation hiéroglyphique de ces derniers.

Ricke rejette, d'autre part, le papyrus, et son argumentation exprimée par sa figure C (p. 140) paraît assez convaincante. Les tiges n'ont d'ailleurs ici nullement la section caractéristique du papyrus.

Quant à la troisième solution, celle des côtes de palmes, elle est certes séduisante bien que les feuilles mêmes des palmes, telles que les indique Ricke (sur sa fig. D, p. 140), n'auraient pas permis de lier le faisceau; aussi ne nous semble-t-elle pas plus évidente que celle de roseaux liés à leur sommet par leurs feuilles ou par des joncs.

Ricke croit, d'autre part, trouver confirmation à sa thèse assurant que nous n'avons pas à faire ici à des colonnes, dans le fait que les trois tiges atteignant

[1] Cf. V. Loret, *Stud. Griffith,* p. 304 à 309.

l'abaque auraient dû être sur deux axes perpendiculaires en plan, ce qui ne serait pas le cas. Or les deux schémas qu'il donne en E et F de sa figure (p. 140) sont inexacts [1] ; si les tiges ornant les colonnes de ce hall n'ont pas été tracées, en effet, avec une précision géométrique rigoureuse, nous n'en constatons pas moins qu'aux colonnes à 19 tiges, qui, nous l'avons vu (t. I, p. 118), furent les premières construites, les deux tiges latérales se prolongeant jusqu'au sommet sont bien sur un même diamètre perpendiculaire à celui passant par la tige axiale (voir fig. 9, A). Notons que le diamètre de ces colonnes, au

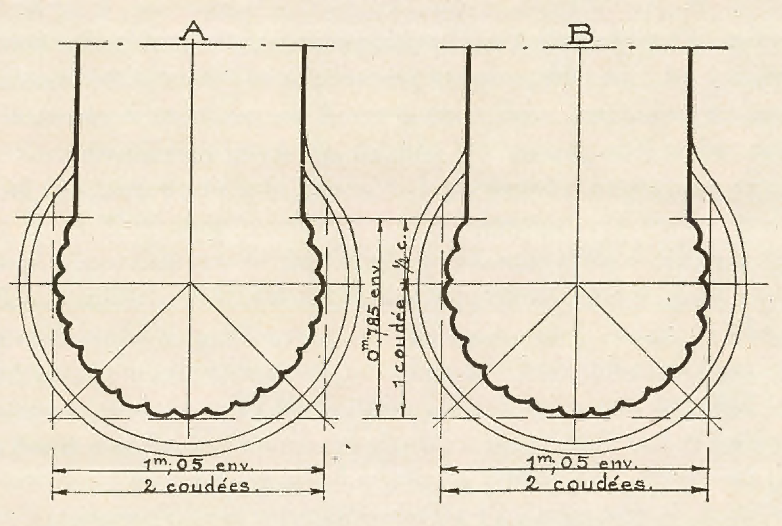


Fig. 9.

départ du fût est de 2 condées, et que la saillie de la colonne hors de sa pile d'appui, à ce même niveau correspond à 1 coudée et demie. Quant aux colonnes à 17 tiges, qui furent une simplification des précédentes appliquée à leur cas particulier de colonnes engagées, comme elles présentent exactement les mêmes dimensions à la base et que les tiges y sont plus larges, il est évident que les deux tiges latérales montantes s'y sont trouvées légèrement désaxées l'une par rapport à l'autre (voir fig. 9, B). Il n'y a vraiment là aucun argument à tirer de ce fait dans le sens où le voudrait Ricke.

[1] Ricke ne sera peut-être basé sur notre figure (t. I, p. 125), qui n'est qu'un croquis schématique rendant spécialement compte de la division en secteurs de l'appareillage des tambours de colonnes et non pas de la disposition précise de leurs godrons.

En ce qui concerne la disposition des architraves, Ricke, considérant que dans le prototype de brique, côtes de palmes et bois, les « Mauerzunge » étaient les éléments portant, estime, nous l'avons vu, que ces architraves devaient être placées dans le même sens que ceux-ci, c'est-à-dire transversalement à l'allée, et il critique la disposition contraire que nous avons adoptée. Tout en reconnaissant que les deux solutions étaient également possibles, nous avions, en effet, donné notre préférence à celle qui, normale dans le cas d'une colonnade véritable, où les architraves sont pratiquement toujours parallèles au sens de la circulation, évitait, en outre, de recouper le plafond en imitation de rondins à vingt reprises successives par ces grosses sous-poutres, ce qui eut été d'un effet perspectif peu satisfaisant. Quant à la constitution même des architraves, n'en ayant retrouvé aucune, nous ne pouvons dire si elles étaient formées d'un seul bloc ou de deux blocs jumelés. Dans le premier cas, rien ne s'opposerait à ce que ce bloc ait pu avoir une largeur de 0 m. 70 environ, correspondant à celle du sommet du fût vu de profil et de la saillie de son abaque, ce qui aurait permis une meilleure répartition de son poids sur ce dernier que celle apparaissant sur la figure de Ricke (p. 143 en 1).

Au sujet enfin du grand bloc de l'assise des architraves (voir t. I, p. 119, notre figure 98), long de 2 m. 83, qui gît au sol à l'entrée du petit sanctuaire à façade à redans situé vers le milieu de la colonnade, il est trop grand pour avoir pu trouver place, comme le propose Ricke, sur les piles à colonnes accouplées de la salle ouest; il a certainement appartenu, comme nous l'avions admis, à l'un des murs nettement plus allongés qui étayent les colonnes encadrant l'entrée de ce sanctuaire[1].

[1] Ces murs d'étai mesurent 2 m. 21 de long, en ce point à leur base, jusqu'au départ des tiges de leur colonne. En ajoutant à ce chiffre 0 m. 25 environ, correspondant au fruit respectif du mur de la façade à redans et de la première tige de la colonne, soit 2 m. 21 + 0 m. 25 = 2 m. 46, il reste encore 2 m. 83 — 2 m. 46 = 0 m. 37, longueur minime qui a pu trouver place au-dessus du mur latéral, dont l'épaisseur se trouvait réduite au niveau du soupirail par une ou deux assises de blocs taillés en biseau, du type D (t. I, p. 120, fig. 99). Quant aux blocs du type C (t. I, même fig.) leur position exacte demanderait un nouvel examen; il est possible qu'ils n'aient pas été placés de champ, comme nous l'avons indiqué, et qu'il y ait donc un quart de tour à leur faire faire. C'est l'un des points que nous nous proposons de reprendre au cours d'un prochain fascicule de nos *Nouvelles Études*.

LES COLONNES CANNELÉES.

Des colonnes cannelées se rencontrent en de nombreux points de l'enceinte de Zoser. Ricke nous reproche d'y avoir distingué trois ordonnances différentes, qui en réalité, estime-t-il, n'en feraient qu'une seule. Nous pouvons accepter de lui concéder que, malgré leurs différences de proportions et la disposition autre de leurs piles d'étai, les colonnes du « temple T » et celles du temple funéraire nord pourraient être considérées comme étant de même type. Mais celles des « maisons du Nord et du Sud » et des chapelles de la « Cour du Ḥeb-Sed » constituent un groupe très nettement à part : elles ne présentent pas de base comme les précédentes, ont un fût beaucoup plus élancé et se terminent à leur sommet non par un abaque, mais par ce curieux chapiteau où deux espèces de feuilles (?) cannelées encadrent un petit cube figurant l'embout d'une poutre horizontale, sorte de panne, qui soutient le chevron arqué de la toiture. Il s'agit donc là de deux types distincts de colonnes de bois appartenant à des architectures très différentes, l'une à charpente de bois, à toiture arquée et couverte comme les parois en nattes ou en clayonnage, forme issue peut-être de l'ancienne tente de chef nomade, et l'autre aux murs de brique crue et aux plafonds de gros rondins, qui provient d'une civilisation de sédentaires. Les seuls points communs de ces deux types de colonnes sont leur cannelure à arête vive d'une part, et, d'autre part, la banderole située à 0 m. 60 environ de leur pied et qui, peinte en blanc sur diverses représentations, y séparait la base du fût teintée en noir de sa partie supérieure peinte en rouge.

Ricke émet à ce sujet une hypothèse intéressante, sur la voie de laquelle nous avons pu le mettre en écrivant que cette banderole était peut-être « le rappel d'une sorte de frettage que l'on aurait pratiqué vers la base des colonnes de bois, pour éviter qu'elles ne se fendent dans leur longueur sous l'effet d'une forte charge ». Il rejette notre interprétation, car, dit-il, une frette métallique aurait été placée plus bas, elle n'aurait pu être qu'en fer et n'aurait pas épousé la forme des cannelures. Nous n'avons pas dit cependant qu'il s'agissait d'une frette métallique semblable à celles que nous pratiquons aujourd'hui, mais que nous avions probablement là le rappel d'un dispositif qui devait jouer un rôle analogue à celui d'un frettage, sans que nous en ayons précisé ni la nature, ni le détail. Or c'est justement une explication possible de ce dispositif que donne Ricke en proposant que la partie noire des colonnes ait représenté une peau bordée à sa partie supérieure par une petite bande de cuivre clouée dans le bois et figurée par la banderole. Cette peau aurait enveloppé la base du fût



pour le protéger d'une part de l'humidité, et d'autre part de « dommages mécaniques ». Que pouvaient être ces dommages mécaniques sinon la fissuration ou l'effritement à la base des poteaux de bois, contre quoi précisément « la sorte de frettage », dont nous parlions, aurait eu à jouer un rôle de protection ? La solution de Ricke, qui répond à ce besoin, nous paraît tout à fait plausible.

En ce qui concerne l'origine de la cannelure également, nous sommes pratiquement d'accord avec Ricke. Elle résulte, avons-nous écrit, de la régularisation en facettes d'un tronc d'arbre, et la cannelure ne serait qu'un enjolivement de la facette, destiné à faire jouer la lumière. Ricke reproche à ces derniers mots d'exprimer une conception moderne, et il définit ainsi sa pensée : « Les cannelures sont les traces stylisées du façonnage d'un poteau de bois par les taillants arrondis des herminettes égyptiennes. » La nuance est faible et consiste essentiellement, on le voit, à substituer au mot « enjolivement » celui de « stylisation », qui traduit peut-être mieux la transposition ainsi effectuée dans l'architecture par les anciens Égyptiens.

A propos des colonnes cannelées des « deux maisons », et des chapelles de la « cour du Ḥeb-Sed », Ricke insiste, comme nous l'avons fait nous-même, sur le fait qu'elles transposent en pierre des poteaux de bois, ce qui explique leurs proportions si fines et si élancées ; puis il s'élève à nouveau contre l'interprétation si souvent mise en avant, que nous aurions ici aussi des colonnes « que l'on n'a pas osé ou pas pu réaliser complètes », car, ajoute-t-il, « des supports de forme aussi allongée ne sauraient être reproduits en pierre isolément même par la technique de construction la plus avancée ; tout au plus pourrait-on aujourd'hui les exécuter en acier étiré ou en béton armé. Les Égyptiens avaient à les représenter en pierre de taille dans les différents édifices de l'enceinte, et cela n'était absolument pas possible autrement qu'en les adossant sur toute leur longueur au corps d'un mur ».

Ricke estime que ces fûts cannelés représentent ici les troncs allongés et droits d'une espèce de conifère importée de Palestine ou de Syrie comme bois de construction. Ils ont conservé dans la pierre l'amincissement caractéristique de ces arbres, consistant en un fruit plus accusé à la base que vers le sommet. Aussi pour Ricke ne faut-il pas voir là des colonnes, mais des simples représentations de ces troncs régularisés par des herminettes à tranchant incurvé, dont les traces devaient leur donner une apparence de fûts cannelés (cf. sa fig. 20). Dans de pareils poteaux de bois, il n'y avait aucune raison de prévoir un chapiteau : la panne supportée par le tronc de conifère s'assemblait directement au sommet de celui-ci à tenon et mortaise ; l'embout de cette panne est représenté dans la transposition en pierre par un petit cube qu'il

ne faut ainsi pas prendre pour un abaque. Quant à ce que l'on a le plus souvent considéré comme deux feuilles, Ricke y voit des échantignolles destinées à consolider cet assemblage, et leur léger retroussis inférieur aurait permis d'écarter du fût l'eau de pluie.

Au sujet de la destination des deux trous situés presque au sommet du fût, Ricke, qui rejette l'hypothèse de Borchardt d'un masque d'Hathor[1] et la nôtre d'un support d'enseigne (t. I, p. 139 et 161 et t. II, p. 61-62), y voit les logements des défenses ou des cornes destinées à repousser les esprits mauvais, comme dans les représentations, datées de la Ire dynastie, des demeures ou sanctuaires royaux primitifs, où il pense reconnaître la silhouette du rhinocéros[2]. Il croit trouver une confirmation à cette hypothèse des cornes ou défenses dans le fait que les chapiteaux laissés inachevés[3] dans la cour du Ḥeb-Sed (t. II, pl. LXI, 1 et 2) comportaient au lieu d'un trou une assez forte saillie, où il estime que l'on aurait tout d'abord songé à sculpter ces cornes, et que l'on y aurait ensuite renoncé. Notons, d'ailleurs, que dans ce cas on aurait pu tout aussi bien y sculpter des supports d'enseignes.

Dans le prototype en bois, estime Ricke, on n'aurait pas voulu affaiblir le poteau juste au-dessous de son assemblage avec la panne, en y creusant des trous pour la fixation des cornes ; on aurait préféré utiliser des branches de ces conifères, en les taillant en forme de cornes. Enfin, dans ces troncs d'arbres des nœuds de branches recoupées devaient subsister de place en place ; les deux petites protubérances de contour plus ou moins elliptique, qui se trouvent un peu au-dessous des trous de chacune des colonnes de la « maison du Sud », et où Borchardt crut reconnaître les seins de la déesse Hathor, par analogie avec la représentation de Deir el-Bahari, ne seraient autres pour Ricke qu'un rappel stylisé de ces nœuds (voir sa fig. 20 et sa pl. 2).

Telles sont les différentes suggestions de Ricke concernant ces colonnes des « deux maisons » et de la « cour du Ḥeb-Sed ». Elles ne manquent certes pas d'intérêt, mais il nous paraît tout d'abord difficile d'admettre que, dans des édifices royaux des premières dynasties, les troncs de conifères utilisés comme supports n'aient pas déjà été stylisés en colonnes cannelées dans le bois avant de l'être dans la pierre. Si, d'autre part, le sommet de ces colonnes ne

[1] *Beiträge zur ägyptischen Bauforschung und Altertumskunde*, Heft 2, fig. 8, p. 27.

[2] Cf. son mémoire p. 29-30 et ses figures 4 et 7.

[3] Ces chapiteaux inachevés sont peut-être, pour certains, des chapiteaux ratés et abandonnés sur le chantier.

correspond pas exactement à ce que l'on est convenu d'appeler chapiteau dans l'architecture classique, il n'en constitue pas moins leur terminaison caractéristique à laquelle la signification étymologique du mot chapiteau s'applique parfaitement. Ceci dit, nous sommes d'accord avec Ricke pour reconnaître dans le petit cube couronnant le fût l'indication de l'embout de la panne; nous en avions déjà exprimé l'idée (t. I, p. 137 et t. III, p. 62). Quant à l'explication des deux espèces de feuilles cannelées par des échantignolles, elle nous semble assez séduisante, car avec un assemblage à tenon et mortaise, il devenait nécessaire de combler le vide restant de part et d'autre de la panne entre le haut du poteau et le chevron arqué qui repose sur la panne. Cependant si, au contraire, la panne avait été encastrée dans le sommet du poteau entaillé à cet effet, les échantignolles n'auraient plus eu de raison d'être. Ainsi, que dans le prototype à poteaux ou colonnes de bois il se soit agi ou non d'échantignolles, ces éléments dans la transposition en pierre ont pris le caractère d'une stylisation décorative évoquant peut-être, comme nous l'avons suggéré (t. I, p. 162 et fig. 132 et 167), les banderoles qui se trouvaient généralement accrochées sous les supports d'enseignes, et qui sont indiquées sur le signe hiéroglyphique même 𓊹.

En ce qui concerne l'hypothèse des défenses ou des cornes pour expliquer les trous des colonnes, elle ne nous paraît guère acceptable, car ces édifices en auraient été alors véritablement hérissés. Rappelons qu'il n'y avait pas que les colonnes qui comportaient ces trous, et que nous en avons retrouvé de semblables dans la cour du Ḥeb-Sed, non seulement dans les antes des chapelles occidentales représentant celles de Haute Égypte, mais encore près des angles des façades latérales des chapelles orientales (t. III, p. 49), que Ricke considère comme celles de Basse Égypte; or, il convient de le remarquer, des cornes ne sont jamais figurées sur l'*ítrt* de Basse Égypte. De plus, dans le cas de ces chapelles orientales, les bois, qui trouvaient place dans ces trous, semblent ne pas avoir été en porte à faux, mais s'être encastrés à chacune de leurs extrémités dans les façades latérales opposées de deux édicules voisins; il ne pouvait donc s'agir là de simulacres de cornes, mais bien plutôt, comme nous l'avons suggéré, d'un support d'enseigne d'un autre type, disposé transversalement au-dessus du couloir de l'entrée latérale de chaque petit sanctuaire. Nous avons, en outre, déjà fait observer que la profondeur de ces trous, qui dans le cas des blocs de colonnes les traversent entièrement, n'aurait guère pu trouver sa justification par la simple saillie des cornes, tandis qu'elle s'explique aisément dans le cas d'enseignes qui devaient peser un certain poids. Enfin, si dans le cas des «deux maisons», où Ricke place des cornes ou défenses doubles vers le haut

de chaque colonne, on avait voulu ainsi rappeler, comme il semble le laisser entendre, les deux défenses du rhinocéros africain, dont la silhouette monstrueuse aurait été simulée par la tente primitive du roi de Haute Égypte, il est à noter que la défense la plus grande aurait dû être au-dessous de la plus petite; or cela ne pouvait être que le contraire ici, où la section du trou supérieur est presque double de celle du trou inférieur.

Quant à l'explication des deux saillies situées à une trentaine de centimètres au-dessous du trou inférieur des colonnes de la «maison du Sud», par la stylisation des nœuds de départ de branches recoupées, elle ne nous semble pas suffisante. On ne voit, en effet, pas la raison de ce rappel simplement en ce point, où ces saillies paraissent, au contraire, en rapport étroit avec le système formé par les deux trous. Aussi persistons-nous à penser qu'elles constituaient la butée inférieure du dispositif de support d'enseigne, tout en admettant fort bien que leur forme particulière ait pu être suggérée par ces nœuds.

Nous sommes d'accord avec Ricke sur le fait que ces colonnes des «deux maisons» et des chapelles de la «cour du Ḥeb-Sed», stylisant en pierre des colonnes ou des poteaux de bois de proportion très élancée, ne pouvaient être construites autrement qu'en les engageant dans des murs. Mais il n'en est pas du tout de même pour les autres colonnes cannelées comme celles du temple T, ou du temple funéraire nord, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, dont les proportions sont bien différentes. Dans le premier de ces édifices, qui transpose en pierre une construction de brique à plafonds et colonnes de bois, ces dernières n'atteignent qu'une hauteur moitié moindre que celles des «deux maisons» avec une épaisseur bien supérieure : 0 m. 77 ou 0 m. 68 à la base au lieu de 0 m. 52, et 0 m. 48 ou 0 m. 42 au sommet au lieu de 0 m. 28. Il est, en effet, normal que des édifices ainsi pétrifiés conservent à peu près les proportions respectives des éléments de leurs prototypes. Quant aux constructions qui ne transposaient pas nécessairement un prototype donné, comme ce dut être le cas du temple funéraire nord, on ne voit pas la raison qui aurait poussé à monter des colonnes à 12 mètres de hauteur ou même à 6 mètres, si des salles de 3 mètres et demi de haut étaient jugées suffisantes pour le culte et les rites qui s'y devaient dérouler. Cependant Ricke conteste formellement notre reconstitution (voir pl. VI, 2, la photographie de la maquette de celle-ci) pour la hauteur assez réduite, que nous avons assignée à ces colonnes, et qui diffère tant de celles des «deux maisons». Leur engagement sur l'angle de piles de maçonnerie les reliant deux à deux serait une preuve de leurs proportions

élancées. Quant au chapiteau, ajoute-t-il, « Lauer, qui ne l'a pas dessiné dans sa reconstitution, veut l'emprunter aux piliers du hall d'entrée ». Ici Ricke fait manifestement erreur, car il confond l'ensemble de ce que nous avons appelé, pour la commodité de la description, le chapiteau dans les colonnes fasciculées du hall d'entrée avec l'abaque qui le couronnait (cf. t. I, p. 118). C'est de l'abaque seulement dont il s'agit dans notre texte que Ricke cite incomplètement[1], et cet abaque nous l'avons nettement dessiné dans nos reconstitutions (t. I, fig. 48 et t. II, pl. XXV, 2). Il s'impose d'ailleurs nécessairement et la reconstitution de Ricke (sa fig. 22), où il fait défaut n'est pas admissible; on n'aurait jamais fait reposer de lourdes architraves, comme celles qu'il indique, directement sur un fût de 35 centimètres de diamètre (voir le plan de ces colonnes, t. I, fig. 47). Aux « deux maisons », avec lesquelles Ricke voudrait établir un rapprochement, le problème est tout différent : il ne s'agit plus pour les colonnes de soutenir réellement, comme ici, une pesante toiture de pierre imitant de gros rondins, mais simplement de simuler le fait de porter une couverture légère par l'entremise de pannes, de section nettement inférieure au diamètre du sommet de leur fût.

Ricke s'élève contre cette discrimination que nous avons faite ainsi entre ces deux types de colonnes, les unes « purement décoratives », et les autres « qui, comme celles du temple T, portaient réellement la toiture ». Ici encore, il a certainement mal interprété notre texte : nous n'avons jamais écrit que les colonnes du premier groupe n'aient pas porté la toiture dans leurs prototypes en bois, mais seulement qu'il en était ainsi dans la transposition en pierre de ceux-ci à Saqqarah, où tous les blocs constituant le couronnement reposaient sur des lits horizontaux et ne dessinaient un bandeau-corniche arqué qu'à leur partie supérieure taillée en encorbellement. Les colonnes paraissant supporter ce bandeau ne jouaient donc plus effectivement qu'un rôle décoratif dans les façades représentées ici en raison de leur valeur symbolique.

Ricke lui-même est d'ailleurs obligé ensuite de reconnaître la nécessité qu'il y avait déjà dans les prototypes en bois d'accroître le diamètre des colonnes, lorsque celles-ci avaient un lourd plafond de rondins à supporter au lieu d'une

[1] Nous écrivions (t. I, p. 75-76) : « ... Dans la colonnade d'entrée... les colonnes, également portantes, étaient couronnées par des abaques saillants. On ne voit pas de raison pour qu'il n'en ait pas été de même ici, bien que les colonnes soient d'un type différent, cannelées au lieu d'être fasciculées; ce dispositif de couronnement par abaques est d'ailleurs parfaitement logique et bien adapté aux conditions de support de lourdes architraves... »

légère toiture de roseaux ou de nattes; il pense, en outre, que dans le cas du « temple T » la nécessité constructive d'épauler les colonnes par des « murs de liaison » aurait également contribué à accroître leur diamètre[1], et le fait que ces murs soient néanmoins si étroits par rapport à leur hauteur est pour lui une preuve de l'habileté et de la hardiesse des architectes de Zoser. Cependant, si ces derniers admettaient le principe d'élargir la proportion de la colonne prototype en bois, il serait étrange qu'ils ne l'aient pas fait suffisamment pour pouvoir construire en pierre des colonnes libres, si toutefois c'était bien, comme l'assure Ricke, uniquement la finesse de celles-ci qui les arrêtait. Or, nous avons déjà exposé, à propos des colonnes fasciculées du hall d'entrée, que nous ne le pensions pas et que c'était beaucoup plutôt leur petit appareil fractionné et la médiocrité du mortier de poudre de calcaire utilisé, qui avaient nécessité cet épaulement. Aussi persistons-nous à ne pas trouver si hardis et si expérimentés des architectes qui, pour couvrir par exemple une antichambre carrée de moins de 4 mètres de côté avec colonne portante centrale, comme le cas se présente au temple T (voir fig. 10), jugeaient indispensable d'épauler celle-ci par un mur la reliant à l'une des parois latérales !

Ricke, d'autre part, constate avec raison que dans les « deux maisons » qui figurent des édifices en charpente, le seuil sur lequel reposent les colonnes représente la semelle dans laquelle les poteaux de bois s'assemblaient, alors qu'au temple T, et au temple funéraire nord, qui figurent des constructions de brique, les colonnes reposent sur des bases plates circulaires destinées dans le prototype à éviter l'enfoncement dans le sol et exécutées là probablement déjà en pierre. De même, au sommet de la colonne, les échantignolles, renforçant l'assemblage avec la panne de la toiture dans le premier type d'édifice, étaient remplacées dans le second par un abaque en bois facilitant la répartition du poids des poutres.

Ainsi, malgré ces différences essentielles qu'il signale lui-même, Ricke conteste que l'on puisse trouver deux ordres ou deux types[2] distincts dans ces colonnes, qui n'ont de commun que la cannelure à arête vive et la banderole scultpée horizontalement à o m. 60 du sol. Il se refuse même, il est vrai, à reconnaître des colonnes dans ces supports à fûts coniques cannelés; et parmi toutes

[1] Ceci ne s'appliquerait pas aux colonnes du temple funéraire nord, qui sont engagées aux angles des piles de liaison, et dont le diamètre de base est d'environ un tiers moins large.

[2] Si l'on ne veut pas employer le terme d'ordre, qui s'applique généralement aux colonnes classiques.

les colonnes de l'enceinte de Zoser les seules, qui trouvent grâce devant lui, sont les petites colonnes-papyrus de la cour de la «maison du Nord» (voir pl. VI, 1), et la petite colonne à chapiteau formé par la plante du Sud dans la cour de la «maison du Sud», où il voit, comme nous, des transpositions en pierre de colonnes de bois figurant elles-mêmes ces plantes. Nous ne pouvons nous expliquer cette faveur accordée par Ricke à ces seules colonnettes ainsi que l'ostracisme qu'il voue à toutes les autres, que par le souci de se conformer à la théorie de son maître Borchardt[1], qui considérait toutes les colonnes égyptiennes comme des colonnes-plantes à l'origine et ne voyait dans les colonnes cannelées ou à facettes de Beni Hassan, Deir el-Bahari, Karnak, etc., que des piliers polygonaux. Les colonnes cannelées de Saqqarah, manifestement issues de poteaux de bois régularisés en facettes, n'ayant pas été prévues par cette théorie, Ricke résout la question en ne les considérant pas comme des colonnes et en s'interdisant ainsi de les désigner par tout autre terme que celui de supports (*Stütze*). Pour lui, en effet, ce que l'on appelle leurs bases et leurs chapiteaux n'en sont pas, et dès lors de simples fûts même cannelés ne suffisent pas à constituer des colonnes. Il y a là, peut-être, une apparence de vérité si l'on songe aux belles ordonnances de l'architecture classique, avec cette restriction, cependant, que, même parmi celles-ci, la colonne dorique grecque ne comportait pas de base, mais simplement un fût et un chapiteau. Dans l'architecture moderne, par contre, des colonnes sans base ni chapiteau sont fréquentes, et leur appellation sous ce terme est parfaitement admise. D'ailleurs, il est inexact de dire que les colonnes ou supports cannelés de Saqqarah ne comportaient pas de chapiteaux. Parmi les deux types que nous avons nettement différenciés, celui qui supportait un plafond imitant de gros rondins avait un abaque, et Ricke l'a admis lui-même au moins pour le «temple T»; or, qu'est-ce qu'un abaque, sinon le chapiteau le plus simple que l'on puisse concevoir, consistant dans la transposition en pierre du madrier ou de la planche recoupés que l'on intercalait entre le poteau ou la colonne de bois et la poutre de plafond. Quant à l'autre type de colonnes cannelées, nous avons vu qu'il présentait à son sommet la stylisation d'un dispositif d'assemblage avec échantignolles probables. Celles-ci s'interposant entre la pièce arquée du couronnement de l'édifice et le sommet du fût, élargissaient ce dernier et lui permettaient de supporter également cette pièce arquée. Elles faisaient ainsi exactement fonction de chapiteau, et l'on ne saisit pas pourquoi on ne leur en concéderait pas le titre.

---

[1] *Die ägyptische Pflanzensäule,* Berlin 1897.

Quant aux bases, elles n'existent, nous l'avons vu, qu'au «temple T,» et au temple nord, où elles représentent un disque de pierre destiné à isoler le fût en bois du sol, type de base considéré souvent comme faisant plutôt partie du dallage que de la colonne même. Cependant, contrairement à ce que l'on constate généralement dans les colonnes égyptiennes postérieures[1], elles sont, au temple T, taillées dans le même bloc que le départ du fût et peuvent donc être tenues pour partie intégrante de la colonne.

De tout ceci ne sommes-nous pas autorisés à conclure que, contrairement aux affirmations de Ricke, nous sommes en présence de colonnes incontestables à Saqqarah, et que, en ce qui concerne les colonnes cannelées, nous pouvons identifier deux types nettement distincts appartenant à des architectures tout à fait différentes; celles-ci transposent en pierre l'une la construction à ossature de roseaux ou de bois léger et à parois de nattes ou clayonnage, déjà stylisée dans des édifices en charpente, et l'autre la construction en brique crue avec supports intérieurs en bois et plafonds de rondins. De même que l'on peut trouver des troncs d'arbres de diamètre et de hauteur très variables, et qu'en outre ceux-ci peuvent être recoupés à la demande, de même les colonnes cannelées de Saqqarah présentent des proportions très différentes, et ces proportions sont naturellement infiniment plus élancées dans le premier type d'architecture que dans le second.

Ainsi, pour en revenir aux portiques des façades sur cour du temple funéraire nord, il n'y a aucunement lieu de vouloir chercher à rapprocher la proportion de leurs colonnes de celle des colonnes des «deux maisons». Notre reconstitution repose sur un raisonnement logique : le niveau de la toiture de ce temple nous est donné par celui du départ du revêtement de la Pyramide au-dessus du massif contre lequel s'adosse le temple. Si, en effet, on avait tenu à avoir des salles et des colonnes plus hautes, il y aurait eu tout intérêt à commencer également à un niveau plus élevé le revêtement de la Pyramide en ce point (voir notre coupe, t. I, fig. 48). La prétendue nécessité d'une fenêtre vers la Pyramide ne s'impose nullement, car en admettant que la lumière des portes n'ait pas suffi et qu'on ait tenu à éclairer cette salle, non par des jours ménagés dans la toiture, mais par une fenêtre latérale, celle-ci aurait pu être, sans nécessiter aucune surélévation de toiture, simplement disposée vers l'est sur la courette d'où part l'escalier conduisant à la terrasse (voir t. I, pl. XXII, en Z). Le dispositif d'éclairage proposé par Ricke aurait, en outre, présenté l'inconvénient grave en cas de pluie de former cuvette à la base du revêtement

---

[1] Cf. G. Jéquier, *Manuel d'archéologie égyptienne,* p. 173.

de la Pyramide et entonnoir vers l'intérieur du temple. Nous maintenons donc notre reconstitution (pl. VI, 2), qui, comme nous l'avons dit, est certes une hypothèse, mais une hypothèse étayée sur des données précises, alors que la suggestion de Ricke, qui présente des inconvénients évidents, ne s'appuie que sur sa thèse de l'unité de type des colonnes cannelées, dont nous croyons avoir suffisamment démontré l'inexactitude et que nous contestons formellement.

Il convient enfin d'attirer ici l'attention sur un point essentiel insuffisamment mis en lumière par l'exposé substantiel mais quelque peu paradoxal de Ricke, à savoir que la raison profonde de certains caractères originaux communs à toutes les colonnes de l'enceinte de Zoser, comme celui de leur adossement à des murs, réside dans le fait que celles-ci ne sont, à vrai dire, encore que des figurations en pierre des colonnes véritables en bois, qui, libres sur tout leur pourtour, étaient couramment utilisées dans les constructions royales au moins depuis le milieu de la Ire dynastie [1]. En effet, de même que la plupart des édifices de l'enceinte de Zoser, y compris ses murs à redans, ne sont que des transpositions en pierre de constructions en brique crue, bois, clayonnage, etc., de même les colonnes en pierre qu'ils comportent sont aussi des reproductions plus ou moins fidèles de leurs prototypes en bois. Dans certains cas, où nous sommes en présence d'édifices factices, véritables simulacres, dont seule la forme extérieure est figurée dans un but symbolique, l'intérieur étant simplement constitué par un bourrage de maçonnerie grossière [2], les colonnes de leurs façades ne sont aussi que de purs simulacres exactement au même titre que ceux de portes, de barrières, de rondins des plafonds, etc., dont il a été maintes fois question dans les descriptions de ces monuments. Tel est, en particulier, le cas des colonnes cannelées des « deux maisons » et des chapelles de la « cour du Ḥeb-Sed », dont le rôle statique dans cette pétrification se trouve annulé; leur type si élancé ne pouvait évidemment avoir aucune chance de subsister dans la véritable architecture de pierre, dont au contraire le hall d'entrée, le temple T, et surtout le temple funéraire nord peuvent être considérés comme les premières manifestations d'application pratique.

---

[1] Nous avions déjà noté (t. I, p. 125, note 3) la découverte par Firth d'un fragment de colonnette cannelée en bois datée d'Oudimou, ainsi que celle d'autres fragments par Petrie, qui datent aussi de la Ire dynastie.

[2] Exception faite d'un petit sanctuaire avec niches pour les statuettes ou les offrandes, qui y était aménagé.

LA « COUR DU ḤEB-SED ».

Ricke rappelle que l'origine de l'interprétation de ce groupe de constructions comme un temple de *Ḥeb-Sed* est due à Firth. Puis il ajoute: « Lauer complétant cela a remarqué que ce n'était peut-être pas dans cette cour de fête que le jubilé de Zoser aurait été célébré de son vivant ou qu'il aurait dû l'être, mais qu'à l'aide de cette installation, on devait, ou évoquer pour toujours le souvenir d'une fête célébrée par Zoser, ou célébrer la fête *Sed* dans l'au-delà. Seule la seconde explication est possible, car s'il s'était agi d'une commémoration célébrée réellement, on aurait dû rendre accessible de façon monumentale la représentation de la place de fête, une commémoration ne pouvant avoir lieu qu'en considération des vivants, ce dont il n'a cependant été tenu compte nulle part dans le monument funéraire de Zoser... »

Ainsi traduite, notre pensée se trouve nettement travestie. Tout d'abord, nous avions écarté formellement l'hypothèse que la cérémonie du *Ḥeb-Sed* du roi aurait pu être célébrée de son vivant ici dans son enceinte funéraire (t. I, p. 131). Ensuite, lorsque nous avions parlé d'« une figuration monumentale destinée à évoquer éternellement le souvenir de cette importante cérémonie », nous n'avions jamais songé que cette évocation aurait pu être pour d'autres que pour Zoser même; elle est faite ici exactement au même titre que celle des scènes de chasse, de pêche, de moisson, etc., qui sont figurées en bas-reliefs dans les temples ou les mastabas des Ve et VIe dynasties pour les besoins et la satisfaction du possesseur du monument, et non pour ceux des visiteurs. La différence entre les deux hypothèses, que nous avons proposées, réside essentiellement en ceci que dans la première il ne se serait agi que d'une représentation où, tout étant pétrifié et statufié, il n'y aurait pas eu à faire intervenir de clergé officiant, alors que dans la seconde des prêtres auraient pu, en des occasions déterminées, y célébrer certains rites.

Ricke est partisan de la seconde solution en raison des nombreuses niches qui existent dans ces différents pavillons de la « cour du Ḥeb-Sed », et où il voit l'indication d'actes cultuels par des prêtres. De la présence de cette figuration d'un temple de *Ḥeb-Sed* dans l'enceinte funéraire, qui est elle-même une image de la résidence royale, il déduit que la fête *Sed* devait aussi se célébrer ici-bas dans l'enceinte de cette dernière, comme cela avait déjà été suggéré, et il réfute avec raison les arguments de von Bissing, qui avait combattu cette thèse afin d'appuyer sa propre théorie faisant essentiellement un temple de *Ḥeb-Sed* du temple solaire d'Abou-Gourâb.

Quant à reconstituer rigoureusement le temple de *Ḥeb-Sed* d'ici-bas d'après la figuration de Saqqarah pour l'au-delà, cela ne se peut, estime Ricke, en raison du fait que celle-ci n'est pas une transposition « mot à mot », mais qu'elle a été adaptée aux nécessités du culte à un degré que nous ne connaissons pas. L'existence cependant de la grande cour entourée de pavillons pour les divinités, que nous trouvons chez Zoser, est confirmée par les bas-reliefs représentant cette fête dans les temples postérieurs, où nous voyons les divinités du Sud trouver place dans des chapelles du type de l'*itrt* de Haute Égypte, et celles du Nord dans des chapelles du type de l'*itrt* de Basse Égypte. Ricke rappelle que ces deux types, issus des formes des anciens pavillons des rois étendues à leurs dieux, avaient ainsi une valeur symbolique, qui trouvait sa pleine justification dans une fête ayant pour objet de faire renouveler par les dieux les pouvoirs du roi sur les deux pays. Dans les bas-reliefs représentant le *Ḥeb-Sed* les différentes chapelles sont caractérisées individuellement par les scènes et les inscriptions qui les accompagnent, mais à Saqqarah elles n'ont pu l'être que par des dispositions particulières, qui ont aujourd'hui disparu. Ricke en conclut qu'une même chapelle aurait pu, au cours des plusieurs jours que durait la fête, être attribuée successivement à différentes divinités, et que l'on ne peut donc pas déduire du nombre des simulacres de chapelles érigés à Saqqarah le nombre des dieux qui participaient à cette époque à la fête *Sed*.

A notre avis ces chapelles devaient être caractérisées par les enseignes fichées dans les chapiteaux de leurs colonnettes ou dans leurs façades mêmes, ce qui serait une raison de plus pour écarter l'hypothèse des cornes ou des défenses chère à Ricke ; ces dernières n'auraient, en effet, par leur uniformité, apporté aucune différentiation entre les chapelles. Quant à notre suggestion, elle n'exclut pas que plusieurs divinités aient pu se succéder dans une même chapelle : il aurait suffi simplement d'y changer les enseignes.

Se basant sur notre reconstitution de la « cour du Ḥeb-Sed », où nous avions pu déterminer les formes de trois types d'édifices caractéristiques, Ricke interprète ceux-ci de la façon suivante :

1° à l'est, 12 simulacres de chapelles figurant des constructions de bois et de nattes sans charpente apparente ;

2° à l'ouest, 10 simulacres de chapelles figurant des constructions de bois et de nattes à charpente en partie apparente ;

3° à l'ouest également, 3 simulacres de pavillons, figurant des constructions de briques à toiture plate.

1° Les chapelles situées à l'est de la cour (voir t. II, pl. LVIII, 3) présentaient, à son avis, une si grande analogie avec le sanctuaire de forme voûtée de la Basse Égypte, que nous devons y reconnaître des chapelles des divinités du Nord[1]. Cependant, bien que les sanctuaires de Basse Égypte, dont l'image nous est parvenue, lui semblent avoir été plutôt des constructions en brique qu'en charpente, les chapelles de ces divinités du Nord auraient ici représenté manifestement des édicules de bois et de nattes[2], car il suppose qu'à Memphis les chapelles éphémères érigées pour la fête auraient été construites en charpente par similitude avec les chapelles de Haute Égypte. Il en aurait résulté une légère modification de leur forme, comme cela s'était déjà produit pour les sarcophages.

2° Les dix chapelles du second groupe (côté ouest de la cour, cf. pl. IV et V) sont, ainsi que nous l'avions déjà fait observer, étroitement apparentées avec les « deux maisons », mais de dimensions beaucoup plus réduites. Comme on y reconnaît le type du sanctuaire royal de Haute Égypte, Ricke estime que nous avons là les chapelles des divinités du Sud. Il ne s'agit d'ailleurs pas là du type archaïque de ce sanctuaire royal retrouvé sur des empreintes de sceaux de la Ire dynastie, mais d'une forme évoluée plus tardive, où seules les défenses de rhinocéros (?) fichées dans les supports de la façade marqueraient encore le caractère monstrueux donné primitivement à la tente du chef et conservé dans les représentations les plus anciennes de l'*itrt* de Haute Égypte.

3° Quant aux deux pavillons à tores d'angle qui bornent au Nord et au Sud la rangée des chapelles ouest (voir l'un d'eux pl. V), ainsi que probablement un troisième situé vers le milieu de cette rangée (cf. t. II, pl. LV en X), ils représenteraient des édifices de briques ; ils sont du même type que celui que nous avons appelé sur nos plans le « temple T », et où Ricke, admettant la suggestion de Firth[3], croit pouvoir reconnaître l'édifice *'ḥ*, dans lequel le roi changeait de vêtements ou de parures et pouvait se reposer au cours de la fête *Sed*. Comme, en outre, celui de ces pavillons, qui est situé à l'extrémité

---

(1) Telle était déjà l'idée de Firth (*Step Pyr.*, I, p. 11).

(2) Cela résulte pour lui des petits encadrements très légèrement saillants qui bordent verticalement leur façade principale et qu'il interprète comme les raccords en recouvrement des nattes de celle-ci avec celles des parois latérales (voir sa fig. 23). Il estime que ces nattes auraient été ici dessinées et peintes.

(3) Firth-Quibell, *Step Pyr.*, I, p. 12.

nord de la cour, contenait dans une chambre accessible les statues de la famille royale, dont il ne subsiste plus que les pieds[1], Ricke considère que ce type d'édifice était réservé au roi et non à une divinité. Kees et von Bissing ont, en effet, démontré d'après les représentations connues du *Ḥeb-Sed* que le roi se retirait au cours de la fête dans plusieurs édifices, portant des noms divers comme *ḥ.t-nṯr* et *ỉs.t;* ceux-ci devaient donc être également figurés ici.

Notons à ce sujet que les grands piliers ébauchés, qui représentaient le roi Zoser debout dans une attitude rappelant celle du dieu Ptah (voir t. II, pl. XCIX) et gisaient dans la cour au sud des chapelles de l'est attribuées aux divinités de Basse Égypte, devaient marquer également des constructions se rapportant spécialement au roi. Enfin, Ricke ne fait pas état de tout ce dédale de couloirs, de petites chambres et de niches, situé dans le massif au sud de la « cour du Ḥeb-Sed » et se terminant par une chambre dont le plan (cf. t. II, pl. XXXVIII en V)[2] correspond sensiblement à celui exprimé par le signe hiéroglyphique 𓉐. N'y a-t-il pas là aussi l'indication possible de l'un de ces édifices où le roi se retirait au cours de la fête?

De toutes ces suggestions, qui ne sont guère contrôlables dans l'état actuel de nos connaissances sur les détails de la fête *Sed,* les seules qui nous semblent à retenir comme fort probables sont les attributions des chapelles du 1er groupe et du 2e groupe respectivement aux divinités de Basse et de Haute Égypte.

En avant de chaque pavillon ou chapelle de la « cour du Ḥeb-Sed » se dressent de petits murs, hauts de 2 m. 10, qui forment chicane et écran. Ricke estime qu'ils représentent des murs de briques munis de portes en bois. Nous ajouterons que non seulement celles-ci, mais également leurs jambages, étaient en bois, ainsi que l'indique la section convexe caractéristique de ces derniers, qui n'aurait aucune raison d'être dans la brique, et qui doit styliser un poteau de bois équarri sur trois faces seulement. Quant à la représentation même de murs de briques, cela ne nous paraît ici nullement évident : ces murs ne sont pas identiques à l'est et à l'ouest de la cour. Tandis qu'à l'est ils présentent des faces absolument nues, à l'ouest ils sont ornés en façade d'un encadrement formé par un petit tore et, sur les parois marquant la séparation entre chapelles, de simulacres de barrières de bois. Qu'auraient à faire ces simulacres de barrière de bois dans des murs en brique crue, et le petit tore n'indique-t-il pas plutôt des palissades de roseaux ou de clayonnage? Nous aurions ainsi, à notre avis, du côté ouest de la cour, devant les chapelles de Haute Égypte

[1] Cf. Firth-Quibell, *op. cit.,* II, pl. 63 en bas. — [2] Cf. également *ibidem,* pl. 60 en bas.

l'indication stylisée et très simplifiée de ces palissades renforcées de poteaux de bois à leurs extrémités et aux entrées pour la fixation des portes; ces palissades étaient complétées par des barrières faites de pieux solides entre les sanctuaires. Du côté est, devant les chapelles de Basse Égypte, nous aurions par contre la représentation de petits murs de brique munis de portes semblablement fixées à des poteaux de bois. Cette différenciation dans la construction des accès aux sanctuaires des deux pays correspondrait parfaitement à celle que Ricke, nous l'avons vu, pense pouvoir établir dans la structure même des deux *ỉtrty* d'après leurs représentations archaïques : charpente et nattes ou clayonnages dans celui de Haute Égypte, et brique crue dans celui de Basse Égypte.

Ricke se base sur l'exemple du petit temple d'Abydos en brique crue, remontant à la IIe ou à la IIIe dynastie (voir sa fig. 24, 1), qui présente une entrée en chicane analogue à celles ménagées parmi ces petits murs de la « cour du Ḥeb-Sed », pour dire que ces derniers dériveraient du plan de temples de ce type. Cependant, ce temple d'Abydos est peut-être contemporain des monuments de Zoser ou, en tout cas, beaucoup moins ancien que les sanctuaires représentés traditionnellement et symboliquement dans la fête *Sed,* qui se célébrait dès la Ire dynastie, et vraisemblablement déjà avant. La disposition en chicane de l'entrée dans un sanctuaire répondait simplement au désir de protéger celui-ci des regards du dehors ou des esprits mauvais; elle n'est nullement commandée par l'emploi d'un matériau donné; et ne serait-ce pas précisément faire montre de ce « matérialisme esthétique », vilipendé par Ricke lui-même, que de laisser entendre, comme il le fait, qu'elle soit typique de la construction de brique crue utilisée dès cette époque en Haute Égypte aussi bien pour les temples des dieux que pour l'habitation du roi?

Ricke remarque, d'autre part, que le prototype des chapelles à colonnettes dans le temple *Sed* de Memphis ne devait pas reposer sur un soubassement de plus de 2 mètres de haut comme à Saqqarah, mais qu'il descendait sans doute jusqu'au sol, ainsi que nous le constatons pour l'une des colonnettes de chacune des deux premières chapelles à partir du sud (cf. pl. V et t. II, pl. LVIII, 1). Les autres colonnettes seraient donc à considérer comme dissimulées à leur partie inférieure par la paroi du couloir en chicane. Cette interprétation est, en effet, fort plausible. Quant à admettre que ceux des murs de ces couloirs, qui, dirigés perpendiculairement aux façades des chapelles, séparent ces dernières les unes des autres, auraient constitué, comme il l'indique sur sa figure 24, 2, les enceintes dans le prototype de la vallée, cette idée nous paraît très contestable. Cependant aux chapelles de l'est de la cour, où une amorce de passage permet d'accéder à leur entrée rejetée latéralement, il serait possible

que ce passage ait, en effet, dans le prototype fait tout le tour de la chapelle située ainsi à l'intérieur d'un enclos. Ceci confirmerait alors la déduction de Ricke, dont il a été parlé à propos des deux *ỉtrty*, exprimant qu'à l'encontre des sanctuaires du Sud ceux du Nord auraient comporté une enceinte.

«LE PAVILLON DU ROI» (TEMPLE T, DE NOS PLANS).

Ricke reprend, nous l'avons vu, l'idée de Firth concernant cet édifice, à savoir qu'il aurait figuré le pavillon où le roi aurait demeuré ou aurait effectué ses changements de vêtements rituels durant la fête *Sed*, et il nous reproche d'avoir écarté cette hypothèse[1], qui découlerait, estime-t-il, de la forme même de l'édifice. Nous n'avons pas dit, comme il l'insinue (p. 151, note 281), qu'un culte pour le roi se célébrait dans cet édifice, ni qu'il était certain, comme il l'écrit (p. 89), que le roi ait accompli des rites secrets dans ce temple, mais simplement qu'à notre avis le roi aurait pu y pratiquer certains rites qui n'avaient pas à l'être publiquement dans la grande cour de fête. Nous supposons, en effet, étant donné surtout le décor de *dadou*, qui se trouve dans ce que nous avons appelé le sanctuaire de cet édifice (fig. 10, en S), que c'était là que le roi statufié était conduit à l'issue de la fête pour y trôner muni de tous ses attributs symbolisant sa puissance rénovée sur les deux royaumes, et peut-être pour y recevoir successivement un dernier hommage de chacun des dieux des nomes qui avaient assisté à son *Ḥeb-Sed*. Le roi aurait d'ailleurs pu s'y rendre après l'accomplissement de chacun des rites principaux de la fête, tels que la procession autour du mur, la course entre les ▮[2], etc., et surtout après chacune de ses intronisations, comme roi de Haute Égypte, comme roi de Basse Égypte, et finalement comme roi des deux pays unifiés. Sur notre reconstitution (t. II, pl. LXX, 2), nous n'avons pas indiqué la statue d'un dieu «qui aurait été à déterminer», comme le dit Ricke (p. 95), mais celle du roi même dans son manteau de *Ḥeb-Sed* et cela de façon nette et indiscutable.

[1] Nous avions suggéré que la figuration de la demeure du roi au cours de la fête aurait pu correspondre au dédale de couloirs et de chambres situées dans le massif bordant la «cour du Ḥeb-Sed» vers le sud. Mais il est évident qu'en l'absence de tout texte ou document caractérisant de façon précise le rôle de ces curieuses dépendances, nous ne pouvons nous livrer qu'à des conjectures, et nous ne contestons pas la possibilité de l'exactitude de l'interprétation de Firth.

[2] Cette course aurait pu se dérouler dans la grande cour au sud de la Pyramide entre les deux fondations en forme de B. Ricke souligne la nécessité d'un simulacre de porte ouverte ou fermée entre cette cour et l'espace libre situé devant le «temple T». Ce simulacre a, en effet, fort bien pu exister, car le mur est détruit en ce point, ainsi que nous l'avions nettement indiqué sur le relevé détaillé de cette région du plan publié dans : Firth-Quibell, *Step Pyr.*, I, p. 87.

Si, enfin, nous avons dénommé temple cet édifice, c'est que, d'une part, il fait partie intégrante du temple de *Ḥeb-Sed*, et que, d'autre part, destiné soit à la célébration de l'un des rites du jubilé du roi mort, divinisé, soit à l'habitation de ce dernier pendant cette fête, le terme de temple nous paraissait parfaitement approprié ; un temple n'est-il pas essentiellement la demeure d'un dieu? Ricke lui-même reconnaît (note 281) que «si Zoser a choisi pour son pavillon un type de construction sacrée cela ne s'explique que parce qu'au cours de la fête de jubilé le roi se mouvait comme un dieu parmi les dieux...». Nous sommes donc entièrement d'accord sur ce point, mais nous ne voyons pour notre part aucun inconvénient à désigner cette partie du «temple du Ḥeb-Sed» sous la rubrique de «pavillon du roi», comme le propose Ricke.

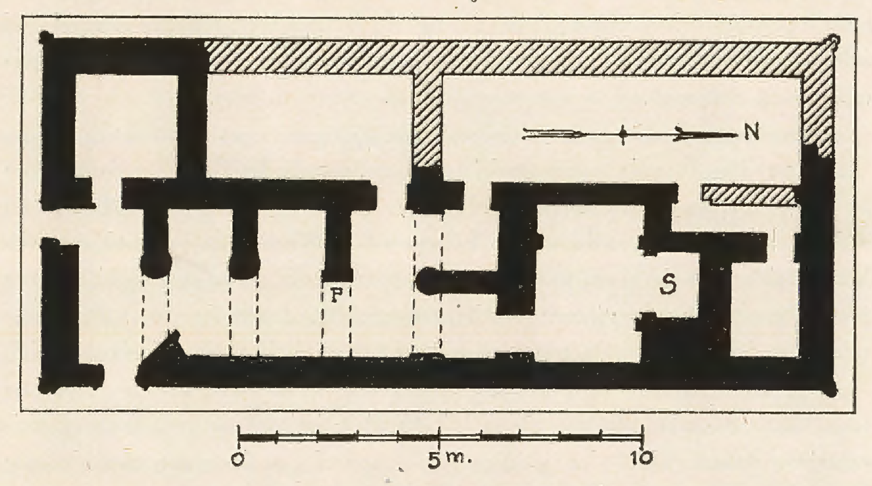


Fig. 10. — Plan du pavillon du roi (temple «T»).

Pour soutenir que ce pavillon était la demeure du roi pendant la fête *Sed*, il rappelle l'analogie remarquée par Hermann entre le plan de cet édifice et celui d'une petite habitation d'ouvriers de la IIIe dynastie découverte dans l'enceinte de Zoser, mais il lui trouve encore plus de points communs avec le plan type d'une maison d'Amarna. Nous ne le contestons pas, mais nous ferons observer qu'à Saqqarah la partie réservée à la réception occupe pratiquement la majeure partie du plan, car le groupe de pièces ou de niches que

Ricke considère comme une sorte de vestiaire était en réalité la salle du trône. Seule la chambre du fond (en 8 du plan de Ricke, fig. 26) aurait peut-être correspondu à une chambre à coucher, quoiqu'elle ne possède aucune des dépendances figurées à El-Amarna, qui auraient été nécessaires au roi, s'il avait dû y habiter. Aussi l'explication que nous avons donnée nous paraît-elle plus satisfaisante que celle proposée par Firth, Hermann et Ricke, d'autant que, d'après ce dernier lui-même, la fête *Sed* se passant alors vraisemblablement du vivant du roi dans sa résidence de Memphis, celui-ci avait sa demeure normale à proximité immédiate ; le cas évoqué de Ramsès III célébrant son *Ḥeb-Sed* à Médinet-Habou sur l'autre rive que son palais de Thèbes était un cas particulier tout différent.

Le « pavillon du roi » transpose ici en pierre, comme les chapelles de la « cour du Ḥeb-Sed », un édifice construit à l'époque en d'autres matériaux. Mais Ricke attire à juste titre l'attention sur le fait qu'à la différence de celles-ci, ce pavillon n'était pas un simulacre presque entièrement massif, où ne se trouvait qu'une petite chambre de culte ; il comportait intérieurement de nombreuses pièces indiquant que l'on devait y pénétrer réellement au cours de la cérémonie évoquée ici.

La preuve que cet édifice est la pétrification d'une construction en brique crue réside dans la structure de sa toiture plate imitant de gros rondins qui, en raison de leur poids, n'auraient pu être supportés par des charpentes légères ; Ricke donne une figure intéressante (p. 89) de la retransposition en bois qu'il propose de la crête en pierre si caractéristique de cet édifice. Des preuves également que nous avons ici la représentation de murs de briques résident, d'une part, dans le fruit des parois extérieures et, d'autre part, dans les tores d'angle, qui ont toujours été considérés comme des protections d'angle de constructions de brique crue.

En ce qui concerne les petits tores, qui encadrent les façades et les portes extérieures de cet édifice, et que nous avons déjà notés sur les murs précédant les chapelles de Haute Égypte (côté ouest de la « cour du Ḥeb-Sed »), Ricke y voit les terminaisons enroulées de nattes qui, au lieu d'enduits, auraient revêtu les murs de brique des constructions monumentales, sauf les encadrements de portes[1]. Ces nattes étaient peut-être peintes ici, dans la transposition en pierre, mais, comme la peinture a disparu, nous n'avons aucune indication concernant leur fixation sur les murs de brique. La base des nattes aurait pu être maintenue par ce petit trottoir, qui entoure l'édifice et qui dans le prototype aurait été construit en brique ou en terre battue. On pourrait aussi admettre, ajoute Ricke, « que des constructions de brique monumentales n'avaient jamais eu réellement des revêtements de nattes, mais que ceux-ci auraient été simplement déjà peints en transposition décorative de la construction de bois et nattes ; dans la construction de brique on n'aurait alors fait qu'imiter plastiquement en enduit les bordures de ces revêtements ». Tel ne semble cependant pas avoir été le cas, puisque les récentes découvertes d'Emery dans les grandes tombes de la Iʳᵉ dynastie à Saqqarah ont livré des empreintes de nattes sur les parois de chambres centrales en briques enduites d'une couche d'argile[1]. Il est donc possible que le même procédé ait aussi été utilisé parfois extérieurement en façade.

[1] Voir sur sa planche 3 la reconstitution qu'il propose du prototype de ce pavillon. Le gros œuvre en est en brique crue et non en pierre comme paraît le comprendre De Wit dans son compte rendu du mémoire de Ricke (*Chronique d'Égypte,* n° 41, p. 65-66).

Quant à l'affirmation de Ricke que les montants de porte à section bombée de ces édifices ne simulaient pas du bois mais de la brique, elle nous paraît une erreur certaine. Cette forme bombée ne trouverait aucune justification dans la brique et ne se rencontre d'ailleurs jamais dans les portes ou passages des innombrables vestiges de constructions de brique parvenus jusqu'à nous en Égypte. Une telle forme s'explique, au contraire, parfaitement pour des poteaux de bois, où l'on se contentait d'équarrir les faces se reliant aux briques. Nous en avons la preuve, en particulier, aux entrées de ce « pavillon du roi », ainsi qu'à celles des façades des « deux maisons », où le linteau qui simule incontestablement une pièce de bois présente à sa partie inférieure le même profil bombé ; en outre, à la « maison du Nord », ces poteaux d'huisserie sont accusés par une sorte d'encadrement en saillie légère sur le nu général du mur (voir t. II, pl. LXXX, 2, et LXXXI).

Ricke expose ensuite son interprétation du plan de ce « pavillon du roi » (fig. 10) ; il note que les différents auteurs, qui l'ont étudié jusqu'à présent, ont considéré comme un hall unique, l'espace où sont réparties suivant un plan curieux les trois colonnes cannelées engagées, qui supportaient le lourd plafond

[1] Cf. Emery, *Ḥor-Aḥa,* p. 17, et pl. 2 et 7, B. Un peu plus tard, vers le milieu de la Iʳᵉ dynastie à Abou-Roach, ces nattes seront remplacées par des lambris de planches dans la chambre centrale des tombeaux I et VII, cf. P. Montet, *Tombeaux de la Iʳᵉ et de la IVᵉ dynasties à Abou-Roach,* dans *Kêmi,* t. VII (1938).

de pierre imitant de gros rondins. Il considère non sans raison qu'il y avait là en réalité deux pièces : un vestibule d'entrée allongé comportant les deux premières colonnes, suivi d'une antichambre carrée avec colonne centrale.

Cependant, la séparation entre ces deux pièces est assez peu accusée en plan par un mur semblant se terminer par un pilastre P, qui ne présente aucun rappel sur la paroi opposée malgré une portée de 1 m. 83, beaucoup plus large que celles de tous les autres linteaux de portes ou de passages de l'enceinte de Zoser. Le plan présente en ce point une anomalie incontestable, qu'il y ait eu dans le prototype en brique et en bois l'encadrement d'une porte ou d'un passage, comme le voudrait Ricke [1], ou simplement un madrier formant pilastre à l'extrémité du mur, qui aurait supporté une grosse poutre au niveau des architraves, comme nous l'avons admis; dans les deux cas, en effet, on se serait attendu à trouver sur la paroi faisant face à cette extrémité de mur, un jambage ou un pilastre correspondant. Mais il est à noter que cet élément était beaucoup plus nécessaire dans le premier cas que dans le second; car dans l'hypothèse de Ricke le linteau supportait la surcharge de nombreuses assises s'étageant sur plusieurs mètres de hauteur, et il importait d'en réduire la portée dans toute la mesure du possible. Le fait que les constructeurs ne s'en soient pas inquiétés est une preuve certaine que nous n'avions pas ici un passage aux linteaux aussi chargés. Il n'y aurait eu, par contre, aucune difficulté à transposer dans la pierre le passage de 1 m. 10 à 1 m. 20 de large qu'indique Ricke dans sa reconstitution du plan du prototype de brique, et si cette disposition n'apparaît pas à Saqqarah, c'est sans doute parce que le prototype ne la comportait pas davantage.

Enfin, l'examen des restes du pilastre P (fig. 10) prouve de façon absolue qu'il ne put s'agir là, comme le suppose Ricke, de chambranles ou encadrements de porte (voir sa pl. 3). En effet, non seulement ce pilastre repose sur une base (fig. 11), qui ne pourrait trouver sa justification dans cette interprétation, mais encore ses deux faces latérales sont verticales, alors que celles du mur, dont il constitue l'embout, présentent un fruit de 3 cm., 7 par mètre; la saillie des prétendus chambranles par rapport aux parois, qui est de 3 centimètres à la base, aurait ainsi atteint plus de 10 centimètres à 2 m. 50 de hauteur, ce qui serait inadmissible. L'unique exemple de chambranle retrouvé dans les monuments de Zoser est celui de l'entrée de la «maison du Nord», dont la saillie constante est d'environ $\frac{1}{2}$ centimètre. L'ingénieuse hypothèse de Ricke ne saurait par conséquent être retenue.

[1] Voir sa reconstitution, pl. 3.

Si donc il est plausible de considérer que le hall à colonnes de ce pavillon se divisait en réalité en deux parties, vestibule et antichambre, celles-ci demeuraient largement ouvertes l'une sur l'autre. Dans le prototype de brique crue le mur marquant la séparation entre les deux était protégé à son extrémité

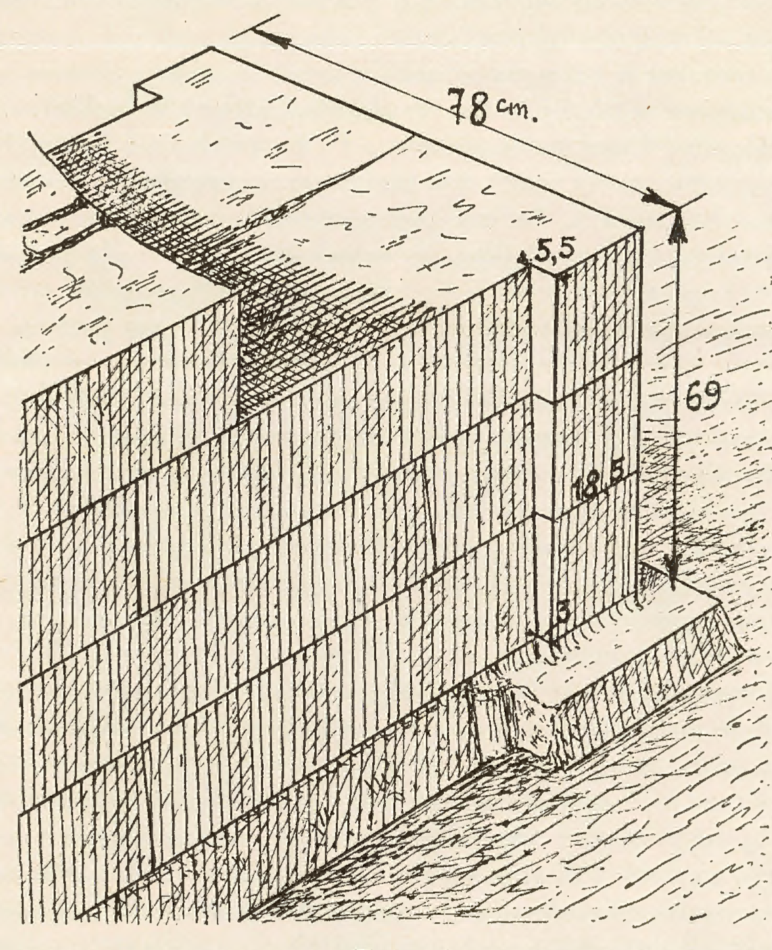


Fig. 11.

libre contre les dommages pouvant résulter du passage par un grand madrier vertical, qui tenait ainsi le rôle que Ricke voudrait attribuer aux colonnes fasciculées du hall d'entrée de l'enceinte. Ce mur renforcé et protégé de cette façon devait supporter à son sommet une grosse poutre sur laquelle reposaient les rondins du plafond de l'antichambre et peut-être aussi ceux de la travée

voisine du vestibule, car rien ne prouve que les architraves n'y aient pas été placées dans le même sens que cette poutre, c'est-à-dire transversalement par rapport à la longueur du vestibule, comme nous l'indiquons en pointillé sur le plan (fig. 10). Cette disposition aurait évité l'assemblage en biseau nécessaire, dans le cas contraire, à la jonction de la poutre et de l'architrave.

Il y avait donc là différentes possibilités, mais la solution la plus simple et la plus logique aurait été la dernière consistant à placer les architraves du vestibule parallèlement à cette poutre et à l'architrave de l'antichambre dont la direction est prouvée par les deux pilastres se correspondant sur les parois est et ouest (fig. 10). Les avantages que nous venons d'exposer, ainsi que la réduction de trois à deux du nombre des architraves du vestibule, auraient largement compensé le léger accroissement de portée de celles-ci (32 centimètres environ). En outre, on comprendrait alors pourquoi les pilastres existant dans l'antichambre au droit de la colonne ne se retrouvent plus dans le vestibule : la première colonne de celui-ci, en effet, se trouvant en face de l'ébrasement de la porte d'entrée orientale, il n'était pas possible d'y placer un pilastre ; on aurait ainsi jugé inutile d'en prévoir un en face de la seconde colonne, et même en face du pilastre du mur de séparation des deux salles. Si, néanmoins, l'architecte tint à construire des pilastres dans l'antichambre c'est simplement à notre avis pour soulager, en réduisant au maximum la portée des architraves, la colonne centrale nettement plus fine que les deux du vestibule.

Les raisons qu'invoque Ricke à ce sujet ne nous paraissent guère plausibles, car, d'une part, le mur ouest de l'antichambre, malgré les percées de deux petites portes, était contre-buté de façon très suffisante par le mur de refend auquel il est relié ; quant au mur oriental, d'autre part, rien ne prouve qu'il ait été percé de fenêtres, comme il le suppose. Par contre, si, en raison de ces fenêtres, un pilastre avait été nécessaire sur cette paroi au droit de la colonne, un second pilastre l'aurait été encore davantage au droit du mur de séparation des deux salles supportant des linteaux au niveau de ceux des autres passages, comme le voudrait Ricke.

Ce dernier estime, enfin, que la direction est-ouest de l'architrave de l'antichambre fût motivée dans le prototype par le passage séparant celle-ci de la salle aux *dadou,* passage qui aurait dû être axé et non rejeté comme ici sur le côté. La disposition dont notre figure (t. I, n° 151) rend compte est, en effet, assez anormale, et semble n'avoir été imposée ici que par la situation du mur d'appui de la colonne.

A propos du problème de la couverture et de l'éclairage du sanctuaire aux *dadou,* Ricke reprend l'idée d'Hermann, et propose une solution qui la rendrait théoriquement possible, mais qu'il faudrait pouvoir adapter à la forme exacte des quelques blocs subsistants. Nous avons réexaminé ces derniers, ce qui nous a permis quelques constatations nouvelles, sans toutefois être parvenu à une conclusion définitive, certains éléments paraissant contradictoires. Ce problème demandant encore une étude complémentaire, nous ne pourrons en publier le résultat qu'ultérieurement. Quant aux positions respectives des quatre blocs de départ des linteaux ornés de ces *dadou,* qui ont été recueillis (cf. t. I, p. 146-148), nous les maintenons telles que nous les avions indiquées sur nos figures 151 et 152. Les divergences dans la pose de ces blocs sur leurs pilastres, qui étonnent Ricke, résultent de l'étude objective de la découpe même de ces blocs. Malgré nos préférences pour la symétrie, force nous est de constater ce qui est.

En ce qui concerne la couleur rouge dominante que nous avons donnée à notre reconstitution intérieure de ce « pavillon du roi » (t. III, frontispice), Ricke ne l'accepte que pour les colonnes, les pilastres, les architraves, les rondins et les portes. Il la rejette pour les parois des murs. Il n'est cependant nullement exclu que le prototype en brique crue d'un pavillon royal de ce type ait pu comporter des lambris ou des placages intérieurs de bois, comme nous en avons trouvé des vestiges dans les galeries funéraires souterraines de la Pyramide à degrés, et comme des traces en ont été plusieurs fois relevées dans les chambres funéraires de grandes tombes de la Ire dynastie[1]. Quant à la teinte noire de la base des murs et des colonnes, Ricke ne l'agrée que pour ces dernières, où elle représenterait, nous l'avons vu, un revêtement de peau. Pour les murs, bien que reconnaissant qu'ils étaient généralement ainsi peints dans les temples dès la Ve dynastie, il estime qu'il faudrait attendre de connaître l'origine de cette habitude pour pouvoir l'appliquer ici. Notons que cette teinte noire ne se trouve cependant pas que dans les temples, mais également à la base des murs des mastabas ornés de bas-reliefs, de l'Ancien Empire, qui représentent la demeure du *Ka,* et qu'elle se rencontre même dès le milieu de la Ire dynastie ; à Abou Roach, par exemple, la façade à redans de la tombe VII présentait encore un enduit où apparaissaient vers la base des traces de noir et plus haut des traces de rouge[2].

---

[1] Voir ci-dessus, p. 34, n. 1. — [2] *Kêmi,* t. VII, p. 42.

LES « DEUX MAISONS DU SUD ET DU NORD ».

Ricke est absolument d'accord avec nous pour rejeter l'interprétation initiale de Firth considérant ces monuments comme les mastabas des deux princesses Int-ka-s et Hetep-her-nebti. Il adopte notre appellation de « maisons du Sud et du Nord », tout en regrettant son imprécision que nous avions au contraire recherchée à dessein lors de notre publication, car nous considérions qu'il était encore prématuré de penser pouvoir déterminer avec certitude de quels édifices il s'agissait exactement ici. Nous constations simplement (t. I, p. 156) que nous nous trouvions en présence « de la figuration de deux édifices symboliques ou spécifiques du Nord et du Sud, caractérisés par les deux plantes emblématiques... », et nous citions à titre indicatif quelques noms de pavillons ayant pu être représentés ici « en symbole de la puissance royale qui s'étendait sur les deux terres du Nord et du Sud ».

Nous avions nommé ainsi, outre les deux *itrty* et les deux « maisons Senout » des édifices administratifs comme « les deux maisons blanches » (double trésor de Haute et de Basse Égypte), et von Bissing[1] avait déclaré que c'était là une idée malheureuse, car de tels édifices n'auraient rien à faire dans l'enceinte funéraire. Ricke fait observer avec raison que l'on se demanderait alors pourquoi avoir placé dans l'enceinte funéraire un temple de jubilé, où le pouvoir royal du pharaon défunt lui était renouvelé par les dieux, s'il n'y avait pas en même temps les installations nécessaires à l'exercice de ce pouvoir. De même que dans les appartements souterrains de certaines tombes privées de la IIe dynastie, ajoute-t-il, on alla jusqu'à représenter des détails aussi matériels que des lieux d'aisance, de même le roi Zoser tint-il à placer dans son enceinte funéraire, pour usage dans l'au-delà, deux simulacres en pierre des édifices gouvernementaux qu'il utilisait ici-bas dans sa résidence de Memphis ; et Ricke propose d'y voir peut-être les images des deux salles du trône, où le roi aurait tenu audience et gouverné respectivement les deux royaumes de Haute et de Basse Égypte. Il insiste, en outre, sur le fait que ces constructions de charpente et de nattes, n'étaient pas des édicules transportables ou éphémères, car dans la cour du Ḥeb-Sed, par exemple, nous les voyons groupés avec d'autres figurant des constructions en brique crue ; de même les « deux maisons » n'étaient pas des salles réservées à l'exercice des fonctions royales, que l'on dressait tantôt

[1] *Ägyptische Kunstgeschichte*, etc., 1934, t. I, p. 52.

ici, tantôt là dans le pays. Mais le roi d'Égypte devait tenir audience, rendre la justice ou administrer officiellement ses deux royaumes dans des édifices, monumentalisant des tentes de nattes, dont la forme exprimait symboliquement la légitimité de son droit au pouvoir, et qui étaient dressés dans sa résidence habituelle. Ces formes symboliques auraient été conservées longtemps, jusqu'à ce qu'un jour elles aient dû faire place à des formes nouvelles répondant à une architecture plus moderne.

Toutes ces idées développées avec logique par Ricke apportent le plus précieux appui à la thèse considérant ces « deux maisons » comme des édifices symboliques du pouvoir royal sur les deux royaumes, que nous avons été le premier à suggérer et à soutenir contre ceux qui voulaient, à la suite de Firth, y voir des tombeaux de reines ou princesses et qui persistent encore parfois contre toute évidence à les désigner ainsi[1].

Afin de rendre plus compréhensive la curieuse architecture de « ces maisons », Ricke s'est attaché à en reconstituer le prototype de bois et de nattes dont il donne un très remarquable dessin (cf. sa planche 4). Celui-ci exprime nettement, comme nous l'avions admis, une construction légère dont les éléments portants étaient constitués par une charpente en bois ; quant aux parois, Ricke admet qu'elles étaient faites de nattes ou de clayonnage. L'éclairage de l'intérieur était assuré par la façade principale où les nattes ne s'élevaient qu'à une hauteur relativement faible. Celles-ci étaient fixées à une traverse indiquée en léger relief aux « deux maisons ». Au-dessous de cette traverse les nattes mêmes auraient été peintes, estime Ricke, tandis qu'au-dessus les *khakerou* sculptés styliseraient leurs franges rigides.

A Saqqarah, bien que la façade simulée en pierre présente nettement l'indication d'un encadrement de porte de bois, qui aurait dû normalement comporter un simulacre de vantail ouvert comme aux édifices de la « cour du Ḥeb-Sed », celui-ci y fait défaut. Aussi Ricke suppose-t-il que dans le prototype la fermeture aurait été effectuée, comme il l'indique sur sa planche, par une natte que l'on aurait déroulée ; mais nous devons constater qu'il ne subsiste aucune trace de cette disposition dans les « deux maisons » de Saqqarah.

[1] Quibell lui-même, sans doute afin de respecter l'idée de Firth, dont il avait été chargé de compléter et de publier le rapport de fouilles après la mort de ce dernier, écrivait encore dans *Step Pyramide* (I, p. 74) : « It is not certain, but probable, that they were tombs, and if so, tombs of queens ; pyramids they were not... »

La charpente du prototype aurait été composée d'une série de fermes parallèles à celle qui apparaissait en façade. Ces fermes étaient faites de poteaux verticaux assemblés à leur base dans une sablière et supportant à leur sommet les pannes et au-dessus de celles-ci des chevrons cintrés. Ricke a adopté entre les différentes fermes un espacement de 4 m. 50 à 5 mètres, comme dans les constructions de bois modernes, et il se contente d'indiquer, à la base de la première après celle de la façade, une sorte de palissade avec des passages désaxés par rapport à celui de l'entrée, qui aurait ainsi marqué un vestibule. Il reconnaît, d'ailleurs, qu'il y a tant de possibilités pour l'aménagement intérieur d'une pareille salle que ce serait tomber dans la fantaisie que de vouloir préciser davantage en l'absence de tout élément indicatif, car on ne peut compter pour tel le couloir aboutissant à la petite chapelle cruciforme munie de niches, que nous trouvons à Saqqarah ; ce plan n'était qu'un aménagement pour le culte, ainsi qu'en témoignent les petites niches ou le plafond de pierre imitant de gros rondins qui le recouvrait et qui n'aurait pu exister dans le prototype en charpente et en nattes.

En ce qui concerne les parois latérales et postérieure, Ricke les indique, sous toute réserve et pour plus de clarté, par un clayonnage léger appliqué sur un cloisonnage en charpente, comme semblent le montrer certaines représentations sur les empreintes de sceaux de la Ire dynastie (fig. 1). Mais nous ferons observer que les godrons sculptés sur les blocs de ces façades des « deux maisons » sont à peu près de la dimension de ceux des colonnes fasciculées de l'entrée ; si l'on admet donc avec Ricke que celles-ci aient stylisé des faisceaux de côtes de palmes, il devrait en être de même ici. Le fait que ces côtes ou ces tiges soient aussi grosses indique que nous aurions probablement là encore un exemple de transposition au second degré. Ce type d'édifice était certainement à l'origine une construction légère à ossature de roseaux et aux parois de nattes ou de clayonnage ; ceci explique la forme arquée du toit, qui n'aurait normalement pas eu de raison d'être dans la construction en bois. L'édifice ayant été ensuite considérablement agrandi pour servir au roi de salle du trône (?), l'ossature de roseaux fit place à une véritable charpente de même profil, et il est probable que les parois de clayonnage ou de nattes furent aussi remplacées par quelque matière plus luxueuse, peut-être par des lambris de bois sur lesquels auraient été sculptés des godrons stylisant l'ancienne disposition ; à Saqqarah nous aurions l'image pétrifiée et vraisemblablement encore agrandie de cette première transposition en bois.

Ricke indique pour la toiture du prototype des lattes disposées en losange, qui auraient supporté des nattes ou une couche de roseaux. Il se base sur les représentations archaïques (fig. 1) qu'il interprète ainsi, mais évidemment d'autres solutions étaient également possibles. Ces lattes, cependant, auraient présenté l'avantage de former avec les chevrons auxquels elles étaient fixées une sorte de triangulation raidissant la toiture. Ricke se préoccupe, d'ailleurs, de la façon dont le contreventement de pareilles constructions de charpentes non triangulées aurait pu être assuré. Pour les supports mêmes, il suggère qu'au sommet du poteau, qui dans sa théorie ne serait pas une colonne, un départ de branche horizontale ait été laissé et que celui-ci ait été fortement ligaturé à la panne, jouant ainsi le rôle d'aisselier (voir sa figure p. 155). Ce système, cependant, ne paraît guère admissible dans un édifice royal où les supports n'étaient certainement plus de simples troncs d'arbre aménagés, mais de véritables colonnes cannelées ou à facettes. Il préconise, en outre, des auvents[1], dont nous ne comprenons pas l'emploi ici, et des cordes de tension comme dans les tentes ou les bateaux à voiles.

Rappelons que la façade de la « maison du Sud » est délimitée à l'est et à l'ouest par deux antes demi-cylindriques, que Ricke interprète comme deux mâts, ainsi que cela a été généralement admis. Il n'a donné dans sa reconstitution du prototype aucune indication sur la façon dont ces mâts étaient fixés aux angles de la façade, car la transposition en pierre de Saqqarah n'a livré aucun éclaircissement à ce sujet. Par contre, il est à noter qu'il fait dépasser largement la toiture de l'édifice par ces mâts, ce qui n'a certainement jamais été le cas à Saqqarah. Nous leur avions donné sur notre reconstitution une très légère saillie d'une quinzaine de centimètres (cf. t. II, pl. LXXIII, et t. III, pl. XX, 2), mais celle-ci même est à supprimer. En effet, le bloc que nous avions décrit (t. I, p. 163, fig. 170) et que nous supposions être l'avant-dernier sur l'ante ouest de la « maison du Sud », dut en réalité constituer l'élément terminal. Nous avons constaté depuis lors qu'il comportait à son lit inférieur une mortaise d'encastrement, comme il n'en existait habituellement dans les monuments de Zoser qu'entre l'assise de couronnement et celle qui la précédait. Il y a donc lieu de faire abstraction du tambour que nous avions dans notre reconstitution superposé à ce bloc.

Quoique les « deux maisons » soient très analogues, elles diffèrent cependant par quelques particularités qui durent avoir un sens, et Ricke attire l'attention sur le fait que certaines d'entre elles se retrouvent aux chapelles de la « cour

[1] Cf. p. 155, où il emploie le mot *Windrispen,* qu'il traduit dans son lexique, p. 159, par *auvents*.

du Ḥeb-Sed». Ainsi les chapelles de l'ouest représentant les sanctuaires des divinités du Sud ont le même dispositif de couronnement en façade que la « maison du Sud», tandis que celles de l'est figurant les sanctuaires des dieux du Nord ont un système de couronnement très voisin de celui de la « maison du Nord». Cette similitude entre chacune des « deux maisons» et respectivement l'un des groupes de chapelles de la « cour du Ḥeb-Sed» s'explique par le fait que l'on a voulu marquer sur les unes et les autres leur caractère de Haute ou de Basse Égypte par la forme particulière des pavillons royaux de ces deux pays. Des édifices très différents ont pu ainsi être ramenés à ces deux formes caractérisant l'une la Haute et l'autre la Basse Égypte, et cela aussi bien pour des sanctuaires religieux que pour des édifices administratifs.

Les différences, par contre, qui existent par exemple entre la « maison du Nord» où la charpente est visible en façade et les chapelles probables du Nord dans la « cour du Ḥeb-Sed», où cette charpente n'est pas apparente, ne sont pas fondamentales et peuvent s'expliquer, estime Ricke, par l'utilisation différente des édifices : des bâtiments administratifs devaient être clairs, alors que des temples pouvaient être obscurs. En tout cas, conclut-il avec raison, l'attribution indubitable « des deux maisons» respectivement à l'une des deux divisions du pays, lui paraît confirmer également la répartition correspondante des rangées de chapelles de la « cour du Ḥeb-Sed».

Il note, d'autre part, que le papyrus du Nord (voir pl. VI, 1) et le liseron du Sud, situés respectivement dans les cours de la « maison du Nord» et de la maison « du Sud» ne sont pas de simples représentations des plantes héraldiques comme on aurait pu s'y attendre, mais qu'ils sont, ainsi qu'en témoignent les vestiges de couleur rouge relevés sur l'ombelle et la tige de l'un des papyrus, des simulacres de colonnes de bois ornant les façades de deux petits bâtiments, dont le rôle ne lui apparaît pas clairement. Nous nous demandons si nous n'aurions pas là à côté de chacun des *ỉtrty* la représentation du trésor correspondant (*pr-ḥd*). Ces trésors n'étaient-ils pas également nécessaires à la vie du roi dans l'au-delà?

A propos enfin des couleurs, dont auraient été peintes les « deux maisons», Ricke estime que dans la transposition effectuée ici, elles auraient contribué à préciser divers éléments du prototype. Tout ce qui représentait du bois, dit-il, était rouge, les revêtements de nattes verts; peut-être les palissades de nattes plus ouvragées de la façade principale étaient-elles traitées en dessins bariolés. Quant aux murs s'élevant entre les colonnes au-dessus de ces palissades, ils auraient été soit sans peinture, soit enduits de ce ton gris bleuté, qui constitue souvent le fond sur lequel se détachent les bas-reliefs des mastabas.

Le seul point qui soit acquis avec certitude, car nous avons eu l'occasion de le contrôler à maintes reprises, est la couleur rouge employée pour représenter le bois. Pour tout le reste aucune indication ne subsiste aux monuments de Zoser, mais, comme nous l'avons déjà fait observer, et ceci marquera notre conclusion, il est fort probable que nous y soyons beaucoup plus souvent en présence de représentations d'éléments de bois que Ricke ne le pense. Ce dernier saute, à notre avis, une étape dans les reconstitutions de ses prototypes de la résidence royale de Memphis. Tout ce qui à l'origine était, en effet, constitué en éléments végétaux légers, supports de roseaux ou de côtes de palmes, parois de clayonnages, revêtements de nattes, etc., avait dû être transposé d'abord en bois dans les édifices royaux dès le début de la Ire dynastie, c'est-à-dire au moins trois siècles avant la seconde transposition effectuée, cette fois dans la pierre, par Imhotep pour la demeure d'éternité du roi Zoser.

Telles sont les différentes observations que nous ont paru devoir appeler les remarques fort intéressantes de Ricke, qui auront certainement contribué à préciser au moins quelques-unes des nombreuses questions posées par cet extraordinaire ensemble de monuments. Il est à souhaiter que d'autres suggestions aussi fructueuses puissent être encore présentées peu à peu. Ecartant soigneusement de la discussion tout esprit de vaine polémique, nous tenterons toujours, pour notre part, de les étudier sans parti pris et en nous référant, autant que possible, aux documents originaux que nous nous efforçons de conserver.

DESCRIPTION DES PLANCHES.

Pl. I. — Vue de l'angle nord-est du revêtement M_2 du mastaba initial dans la Pyramide à degrés (cf. p. 21-22). Une succession de six assises, à l'endroit du raccord de ce revêtement M_2 avec son allongement M_3 vers l'est, est ici discernable. La première assise de M_3 à partir du haut pénètre dans M_2 ; les deux assises immédiatement inférieures s'appliquent, au contraire, contre le parement oriental de M_2 ; la quatrième s'engage à nouveau dans M_2, tandis que les cinquième et sixième butent simplement contre son parement. Notons que la même disposition de blocs s'engageant toutes les trois assises devait se retrouver à l'angle sud-est de M_2, où nous voyons que les deux premières assises, à partir de la base, seules conservées de M_3 ne pénètrent pas (voir t. II, pl. VIII, 1). Ce mode de liaisonnement était assez mauvais, nous le constatons sur la photographie ; en raison des tassements produits dans la maçonnerie plus fraîche de M_3, chacun des blocs ainsi engagés dans M_2 s'est fendu au point de jonction.

Pl. II. — Vue de l'enceinte reconstituée de la Pyramide à degrés vers l'unique porte par où l'on pouvait y accéder (maquette) (cf. p. 17).

Pl. III. — Même vue plus rapprochée, laissant apparaître les rangées de petits rectangles qui ornent la partie supérieure du mur (cf. p. 17 et 20-21).

Pl. IV. — Vue aérienne des monuments du roi Zoser (maquette). Remarquer, immédiatement derrière le bastion de la porte d'entrée située près de l'angle sud-est de l'enceinte, la colonnade dont une portion de la toiture a été enlevée pour permettre d'y voir la disposition particulière des colonnes engagées (cf. p. 30). Au nord de la colonnade et de la grande terrasse, au-dessus de laquelle elle prenait jour par des soupiraux latéraux, on aperçoit la « cour du Ḥeb-Sed » entourée des chapelles des divinités de Haute et de Basse Égypte, puis, vers l'angle nord-est de la Pyramide, les « deux maisons du Sud et du Nord » avec leurs dépendances, et encore au delà, vers l'extrémité nord de l'enceinte, la gigantesque table d'offrandes taillée dans le roc (cf. p. 27-28). Remarquer, d'autre part, au sud de la Pyramide la grande cour entourée de murs à redans ; deux curieux édicules dont le plan est en forme de B (cf. p. 56, note 2), mais dont la hauteur est incertaine, y sont situés à l'ouest de la « cour du Ḥeb-Sed », tandis qu'un autel est disposé, à peu près sur le même alignement que ceux-ci, au pied même de la Pyramide.

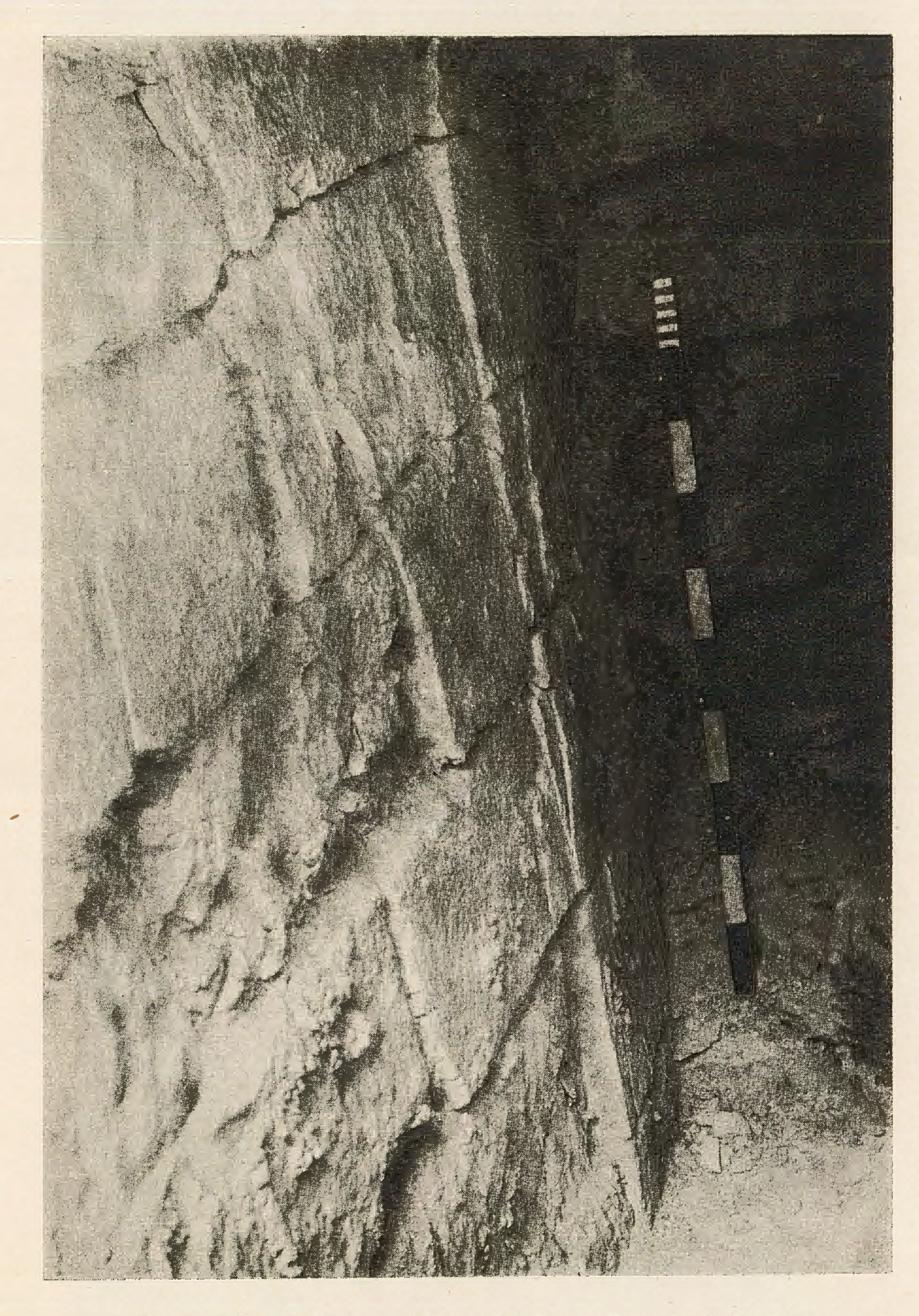
Pl. V. — Vue plongeante sur les extrémités méridionales de la « cour du Ḥeb-Sed » et de la grande cour au sud de la Pyramide (maquette). Au premier plan l'estrade au double escalier du kiosque de jubilé dont il ne subsiste plus rien, puis le pavillon à tores d'angles limitant la série des chapelles à colonnettes cannelées des divinités du Sud (cf. p. 53). Derrière ces chapelles l'un des édicules en B (cf. p. 56, note 2), et au delà de celui-ci l'avant-corps du mur à redans orné d'une frise de cobras, où a été ménagée la chapelle du second tombeau du roi Zoser (cf. p. 27-28), peut-être sa tombe symbolique du Sud, dont la superstructure à profil arqué apparaît émergeant de la terrasse en avant du chemin de ronde disposé à la crête du mur d'enceinte bastionné. Remarquer également vers l'ouest, derrière la face à redans du mur présentant un simulacre de porte fermée, la superstructure de même type marquant les tombes probables des serviteurs royaux (cf. p. 18).

Pl. VI, 1° Les colonnettes-papyrus de la « maison du Nord » (maquette), cf. p. 48 et 68.

2° Portique à colonnes cannelées sur cour intérieure dans le temple funéraire nord (maquette). La hauteur de ces colonnes a été déterminée par la butée de la terrasse du temple contre le revêtement de la Pyramide (cf. p. 45-46 et 49-50).

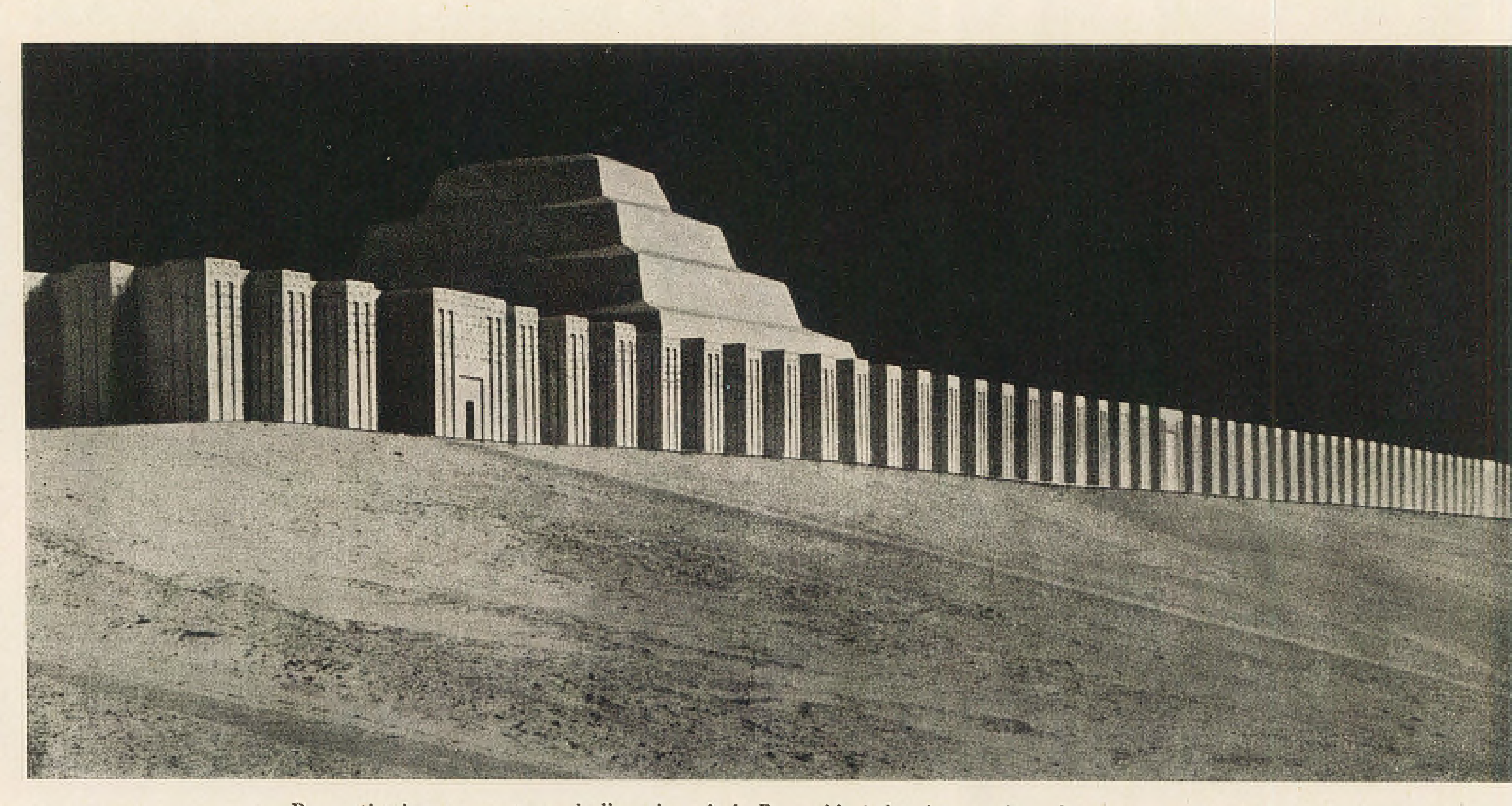
TABLE DES MATIÈRES.

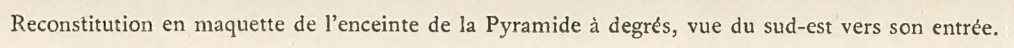




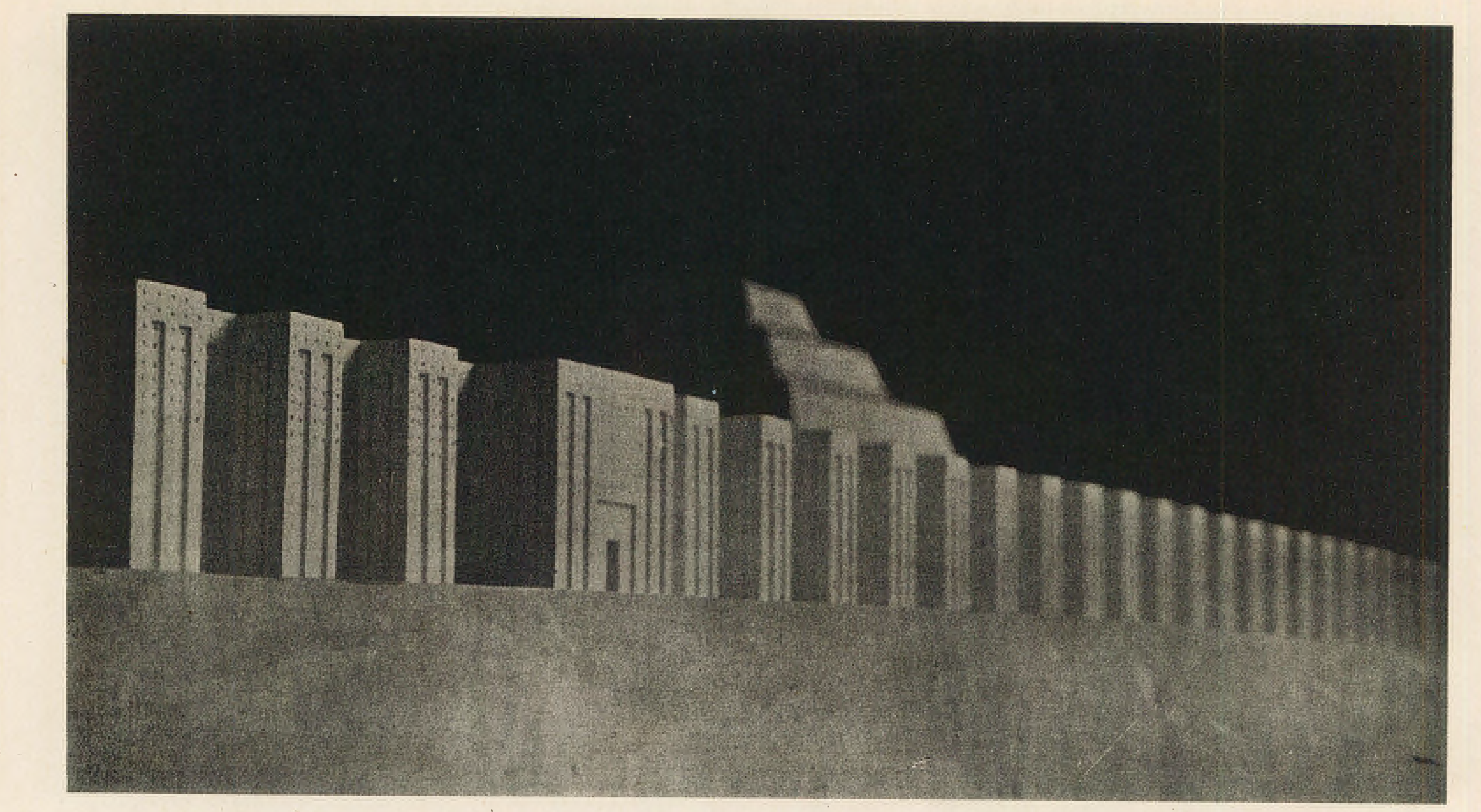
Vue de l'angle nord-est du Mastaba M_2 dans la Pyramide à degrés.

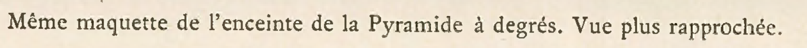





Reconstitution en maquette de l'enceinte de la Pyramide à degrés, vue du sud-est vers son entrée.

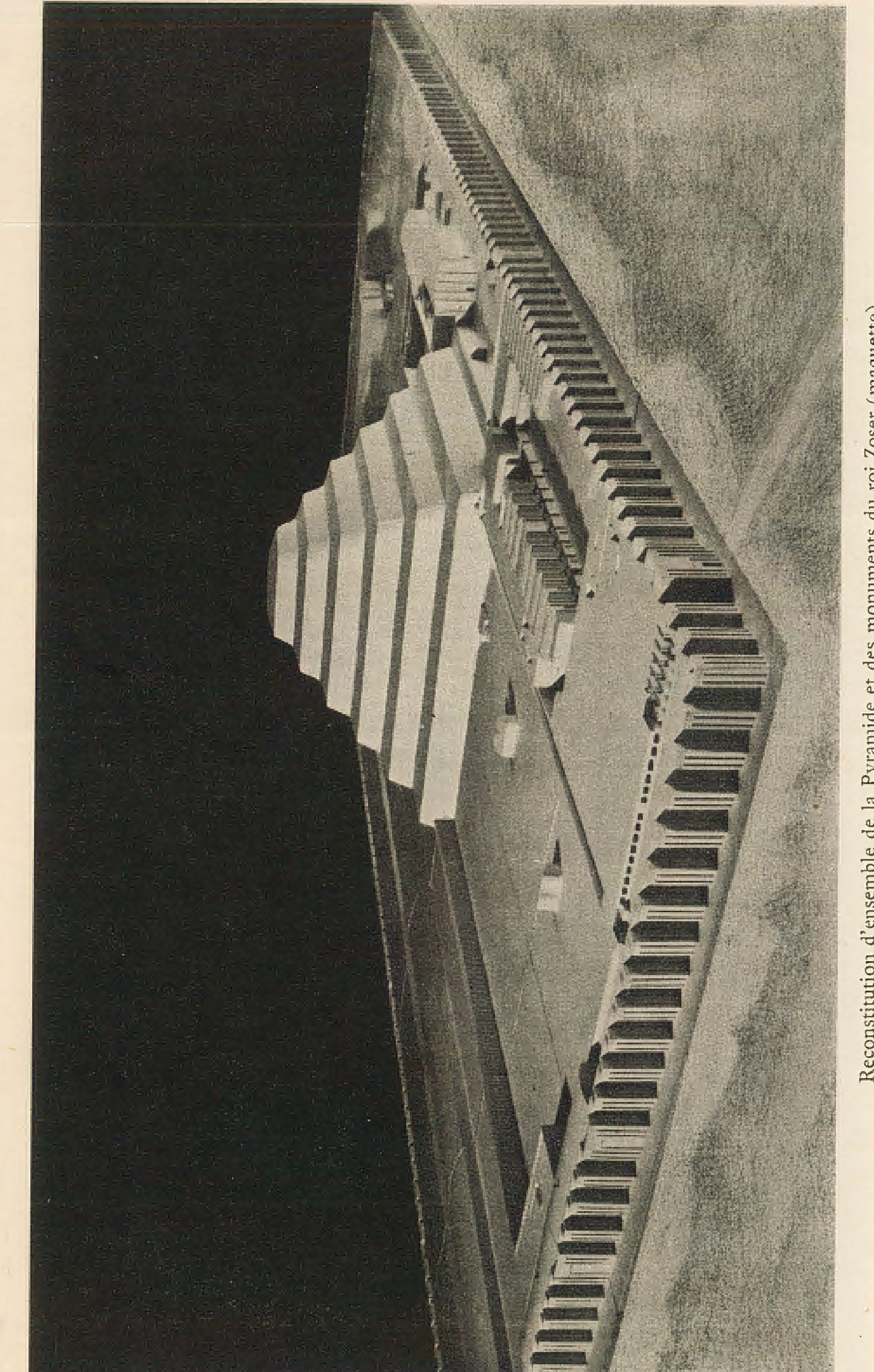
Pl. II



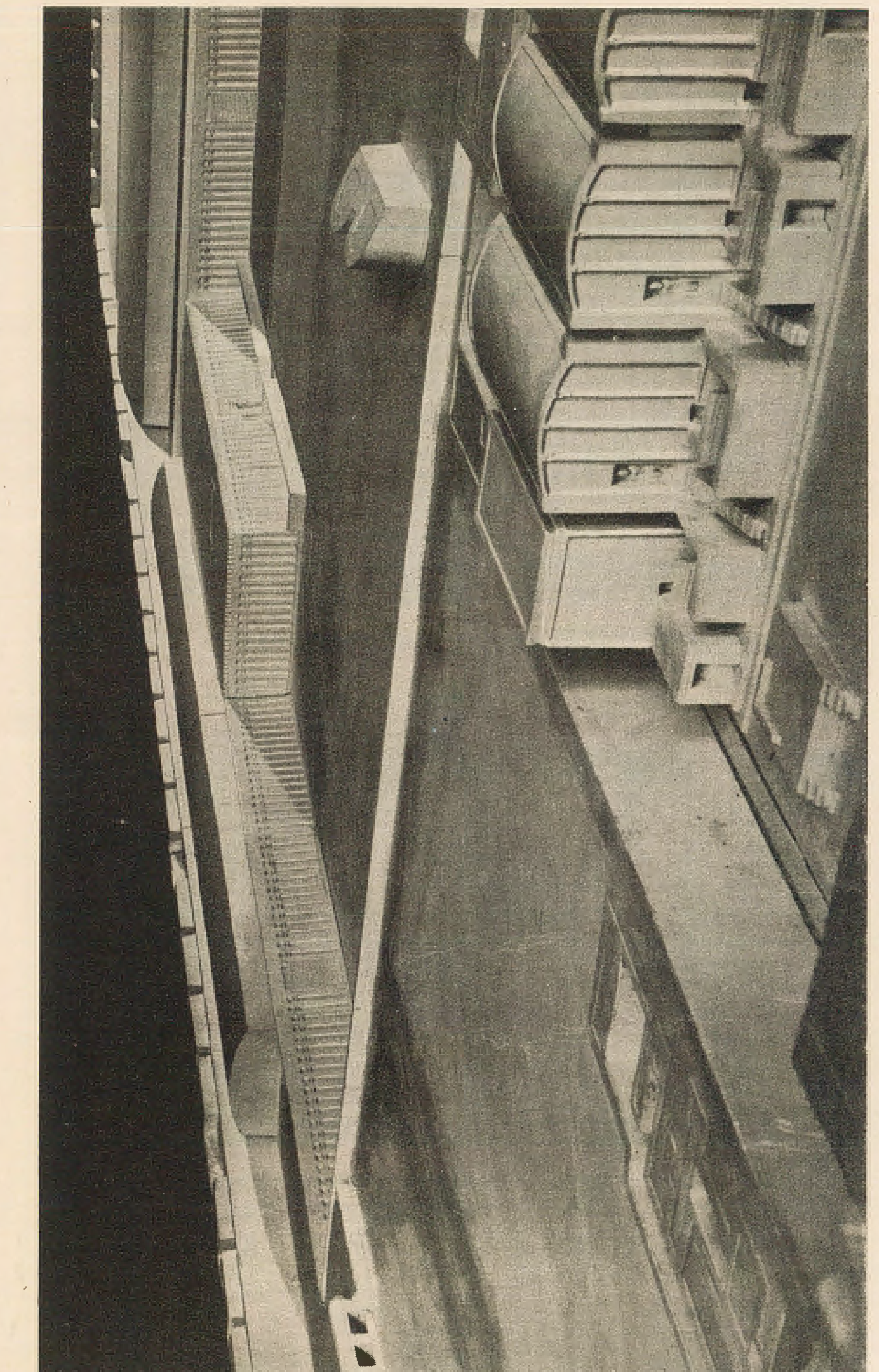

Même maquette de l'enceinte de la Pyramide à degrés. Vue plus rapprochée.

Pl. III

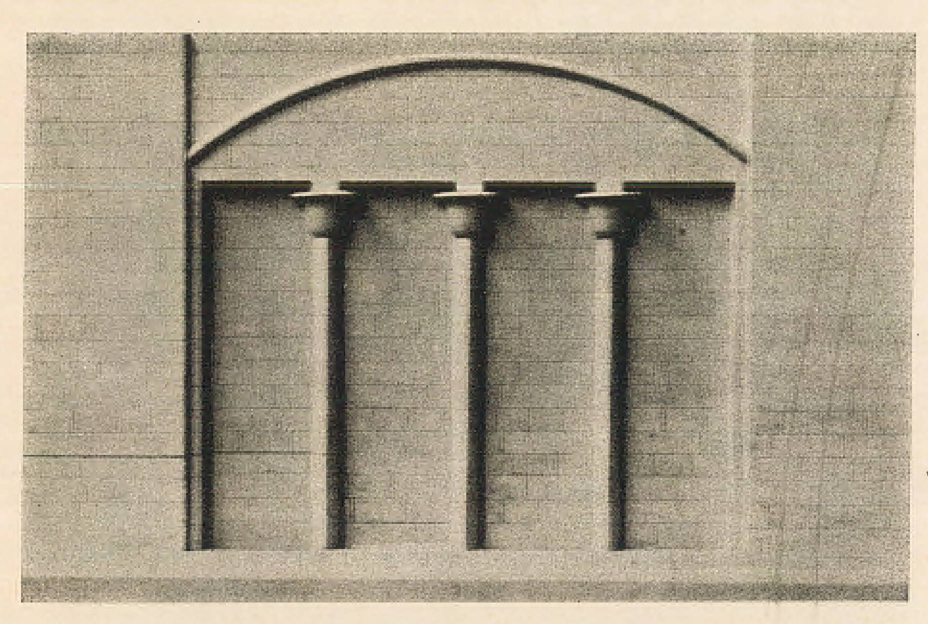




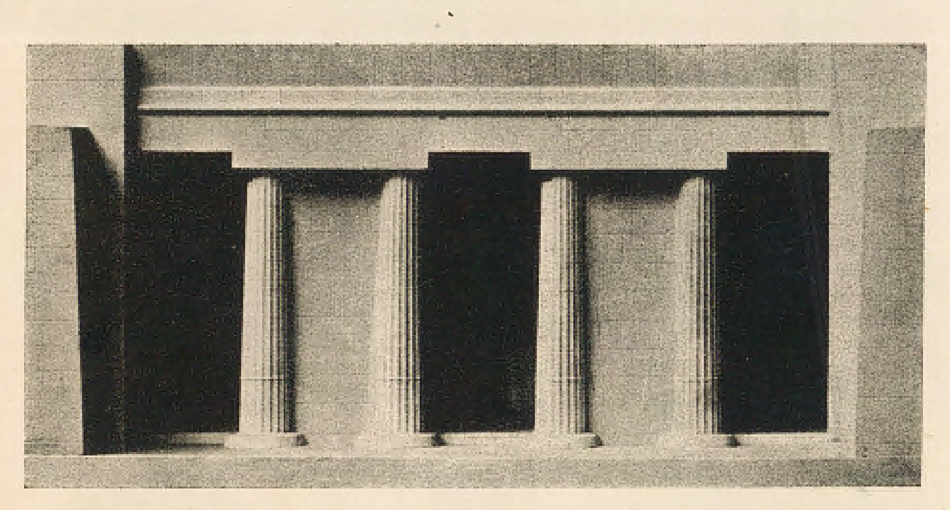
Reconstitution d'ensemble de la Pyramide et des monuments du roi Zoser (maquette).



Chapelles de «Ḥeb-Sed» et murs à redans de la cour sud (même maquette).

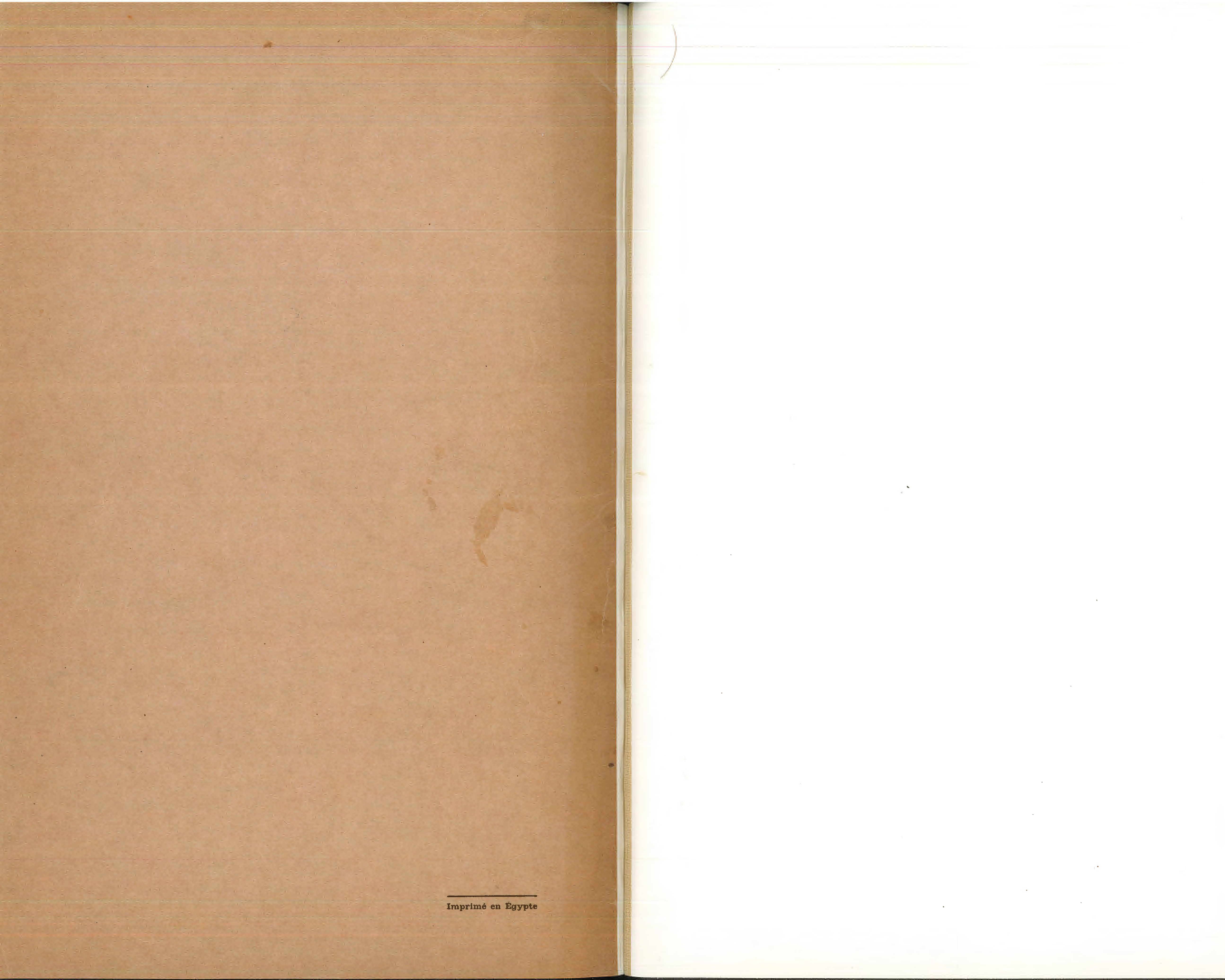


1. — Les colonnes-papyrus de la «Maison du Nord» (maquette).



2. — Portique à colonnes cannelées du temple funéraire nord (maquette).




Imprimé en Égypte

ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES SUR LES MONUMENTS

J.-P. LAUER